N. 15

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

Séance plénière du mercredi 7 février 1990

SEANCE DE L'APRES-MIDI

SOMMAIRE

Pages

INTERPELLATION DE M. DROUART AU MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, SUR «LES DECLARATIONS DE L'EXECUTIF PORTANT SUR LE RAPPORT DU COMMISSARIAT ROYAL A L'IMMIGRATION» 431

INTERPELLATION JOINTE DE M. HASQUIN AU MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, «SUR LES MESURES QUE COMPTE PRENDRE L'EXECUTIF A LA SUITE DE LA PUBLICATION DU RAPPORT DU COMMISSARIAT ROYAL A L'IMMIGRATION ET DES REACTIONS DU GOUVERNEMENT NATIONAL» 431

Reprise de la discussion. — *Orateurs:* **MM. Guillaume, Van Hauthem, de Looz-Corswarem, Mme Nagy, MM. Michot, Moureaux, Picqué,** Ministre-Président de l'Exécutif, **Drouart, Picqué,** Ministre-Président de l'Exécutif, **le Président, Hasquin** 431

PROJETS DE MOTIONS 443

Dépôt. — *Orateurs:* **M. Moureaux, Mme Spaak, MM. le Président, Drouart, De Decker, Mme de T'Serclaes, MM. le Président, Drouart, Vandenbussche** 443

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

Plenaire vergadering van woensdag 7 februari 1990

NAMIDDAGVERGADERING

INHOUDSOPGAVE

Blz.

INTERPELLATIE VAN DE HEER DROUART TOT DE MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, OVER «DE VERKLARINGEN VAN DE EXECUTIEVE BETREFFENDE HET RAPPORT VAN HET KONINKLIJKE COMMISSARIAAT VOOR IMMIGRATIE» 431

TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN DE HEER HASQUIN TOT DE MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, OVER «DE MAATREGELEN DIE DE EXECUTIEVE DENKT TE NEMEN NAAR AANLEIDING VAN DE BEKENDMAKING VAN HET RAPPORT VAN HET KONINKLIJKE COMMISSARIAAT VOOR IMMIGRATIE EN DE REACTIES VAN DE NATIONALE REGERING» 431

Hervatting van de bespreking. — *Sprekers:* **de heren Guillaume, Van Hauthem, de Looz-Corswarem, mevrouw Nagy, de heren Michot, Moureaux, Picqué,** Minister-Voorzitter van de Executieve, **Drouart, Picqué,** Minister-Voorzitter van de Executieve, **de Voorzitter, Hasquin** 431

ONTWERPEN VAN MOTIES 443

Indiening. — *Sprekers:* **de heer Moureaux, mevrouw Spaak, de Voorzitter, de heren Drouart, De Decker, mevrouw de T'Serclaes, de Voorzitter, de heren Drouart, Vandenbussche** 443

Pages

INTERPELLATION DE M. ADRIAENS AU MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES COMMUNICATIONS ET DE LA RENOVATION DES SITES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DESAFFECTES SUR L'ACTION REGIONALE EN FAVEUR DES CYCLISTES 444

Discussion. — *Orateurs:* **M. Adriaens, Mme Van Tichelen, MM. le Président, Thys,** Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés 444

QUESTIONS D'ACTUALITE:

— De M. Cauwelier au Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures concernant la création éventuelle d'un centre culturel international à Bruxelles 448

— De M. de Clippele au Ministre-Président de l'Exécutif concernant la «waarschuwingsmanifestatie» projetée par l'«Actiecomité Vlaanderen 90» 449

— De M. Stalport au Ministre-Président de l'Exécutif concernant la coordination des autorités nationales régionales et locales lors des interventions de la gendarmerie dans certains quartiers de Bruxelles 449

— De M. De Decker au Ministre-Président de l'Exécutif concernant les difficultés linguistiques au sein de l'Exécutif 450

— De M. Cauwelier au Ministre de l'Economie concernant les déclarations sur la composition des organes d'administration des institutions pararégionales et des organes d'avis 451

— De M. Michot au Ministre-Président de l'Exécutif concernant l'organisation de foires et de salons commerciaux dans le centre de Bruxelles à partir de 1991 452

— De M. Michot au Ministre-Président de l'Exécutif concernant la destination de la caserne Prince Albert 452

— De Mme de T'Serclaes au Ministre-Président de l'Exécutif concernant les droits de tirage de la Région pour la remise au travail des chômeurs 453

— De Mme de T'Serclaes au Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau concernant la hausse des loyers de logement 454

— De Mme Nagy au Ministre-Président de l'Exécutif concernant la demande de certificat d'urbanisme n° 2 introduite par l'ULB 454

— De Mme Nagy au Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés concernant l'îlot Froissart-Comines 455

Blz.

INTERPELLATIE VAN DE HEER ADRIAENS TOT DE MINISTER BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERKEER EN DE VERNIEUWING VAN AFGEDANKTE BEDRIJFSRUIMTEN 444

Bespreking. — *Sprekers:* **de heer Adriaens, mevrouw Van Tichelen, de Voorzitter, de heer Thys,** Minister belast met Openbare Werken, Verkeer en de Vernieuwing van Afgedankte Bedrijfsruimten 444

DRINGENDE VRAGEN:

— Van de heer Cauwelier aan de Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen over de eventuele oprichting van een internationaal cultureel centrum te Brussel 448

— Van de heer de Clippele aan de Minister-Voorzitter van de Executieve over de «waarschuwingsmanifestatie» gepland door het «Actiecomité Vlaanderen 90» 449

— Van de heer Stalport aan de Minister-Voorzitter van de Executieve over de coördinatie tussen de nationale, gewestelijke en plaatselijke overheden wat betreft het optreden van de Rijkswacht in sommige wijken van Brussel 449

— Van de heer De Decker aan de Minister-Voorzitter van de Executieve betreffende de taalmoeilijkheden binnen de Executieve 450

— Van de heer Cauwelier aan de Minister belast met Economie betreffende de verklaringen over de samenstelling van de bestuursorganen van de pararegionale instellingen en van de adviesorganen 451

— Van de heer Michot aan de Minister-Voorzitter van de Executieve betreffende de organisatie van foren en handelsbeurzen in het centrum van Brussel vanaf 1991 452

— Van de heer Michot aan de Minister-Voorzitter van de Executieve betreffende de bestemming van de Prins Albertkazerne 452

— Van mevrouw de T'Serclaes aan de Minister-Voorzitter van de Executieve betreffende de trekkingsrechten van het Gewest voor de wedertewerkstelling van werklozen 453

— Van mevrouw de T'Serclaes aan de Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid betreffende de verhoging van de huurprijzen van de woningen 454

— Van mevrouw Nagy aan de Minister-Voorzitter van de Executieve betreffende het stedebouwkundig attest nr. 2 dat door de ULB aangevraagd werd 454

— Van mevrouw Nagy aan de Minister belast met Openbare Werken, Verkeer en de Vernieuwing van Afgedankte Bedrijfsruimten betreffende het huizenblok Froissart-Comines 455

Pages

— De Mme Nagy au Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés concernant le tunnel Cortenberg 456

VOTES NOMINATIFS SUR LES ORDRES DU JOUR DEPOSES EN CONCLUSION D'INTERPELLATIONS 456

PROJET D'ORDONNANCE RELATIF AUX EXPROPRIATIONS POUR CAUSE D'UTILITE PUBLIQUE POURSUIVIES OU AUTORISEES PAR L'EXECUTIF DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE 458

Votes réservés 458

Votes nominatifs sur l'ensemble 458

QUESTIONS ORALES:

— De Mme Huytebroeck à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, sur «la création d'une salle polyvalente à Bruxelles» 459

— De Mme Huytebroeck à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, sur «les aides régionales en vue de l'élaboration des PPA de la zone bordant le boulevard Léopold II» 459

— De Mme de T'Serclaes à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, sur «les dégâts provoqués par la tempête» 460

— De M. de Marcken de Merken à M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, sur «l'intervention de la Région dans le mouvement de solidarité vis-à-vis des pays de l'Est» 461

— De M. de Marcken de Merken à M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, sur «les initiatives de l'Exécutif pour la promotion de Bruxelles» 461

— De M. de Looz-Corswarem à M. Désir, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, sur «la disparition de la statue de Godefroid de Bouillon» 462

— De M. de Looz-Corswarem à M. Désir, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, sur «les cendres de Louis David» 462

— De M. Duponcelle à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, sur «l'intervention éventuelle de la Région lors de la tempête» 463

— De Mme Huytebroeck à M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés, sur «les négociations avec la Région flamande pour la liquidation de la SA du Canal et pour la construction de l'écluse de Wingene» 463

Blz.

— Van mevrouw Nagy aan de Minister belast met Openbare Werken, Verkeer en de Vernieuwing van Afgedankte Bedrijfsruimten betreffende de Kortenbergtunnel 456

NAAMSTEMMINGEN OVER DE MOTIES INGEDIEND TOT BESLUIT VAN INTERPELLATIES 456

ONTWERP VAN ORDONNANTIE BETREFFENDE DE ONTEIGENINGEN TE ALGEMENEN NUTTE DOORGEVOERD OF TOEGESTAAN DOOR DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE EXECUTIEVE 458

Aangehouden stemmingen 458

Naamstemmingen over het geheel 458

MONDELINGE VRAGEN:

— Van mevrouw Huytebroeck tot de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, over «het oprichten van een polyvalente zaal te Brussel» 459

— Van mevrouw Huytebroeck tot de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, over «de gewestelijke hulp om de BPA's uit te werken van de zone grenzend aan de Leopold II laan» 459

— Van mevrouw de T'Serclaes tot de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, over «de door de storm veroorzaakte schade» 460

— Van de heer de Marcken de Merken tot de heer Chabert, Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen, over «de tussenkomst van het Gewest in de solidariteitsbeweging voor de landen van het Oostblok» 461

— Van de heer de Marcken de Merken tot de heer Chabert, Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen, over «de initiatieven van de Executieve voor de promotie van Brussel» 461

— Van de heer de Looz-Corswarem tot de heer Désir, Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, over «de verdwijning van het standbeeld van Godfried van Bouillon» 462

— Van de heer de Looz-Corswarem tot de heer Désir, Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, over «de as van Louis David» 462

— Van de heer Duponcelle tot de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, over «de eventuele tussenkomst van het Gewest naar aanleiding van de storm» 463

— Van mevrouw Huytebroeck tot de heer Thys, Minister belast met Openbare Werken, Verkeer en de Vernieuwing van Afgedankte Bedrijfsruimten, over «de onderhandelingen met het Vlaamse Gewest voor de vereffening van de NV Zeekanaal en voor het bouwen van de sluis van Wingene» 463

	Pages
— De M. Duponcelle à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, sur «les installation culturelles et/ou sportives dépendant des communes mais d'intérêt régional»	464
— De M. Magerus à M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés, sur «le pont mobile des Hospices à Molenbeek en panne depuis plusieurs mois»	465
— De M. Magerus à M. Anciaux, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, sur «le plan de sécurité des pompiers à Bruxelles»	465
— De M. de Looz-Corswarem à M. Gosuin, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, sur «les grilles du parc régional Georges Henri»	466
COMPOSITION DES COMMISSIONS	467

	Blz.
— Van de heer Duponcelle tot de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, over «de culturele en/of sportinstallaties die van de gemeenten afhangen maar van gewestelijk belang zijn»	464
— Van de heer Magerus tot de heer Thys, Minister belast met Openbare Werken, Verkeer en de Vernieuwing van Afgedankte Bedrijfsruimten, over «de mobiele brug «des Hospices» in Molenbeek, sedert maanden buiten werking»	465
— Van de heer Magerus tot de heer Anciaux, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen, over «het veiligheidsplan van de brandweer in Brussel»	465
— Van de heer de Looz-Corswarem tot de heer Gosuin, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, over «de hekken van het regionaal park George Henri»	466
SAMENSTELLING VAN DE COMMISSIES	467

PRESIDENCE DE M. POULLET, PRESIDENT
VOORZITTERSCHAP VAN DE HEER M. POULLET, VOORZITTER

La séance est ouverte à 14 h.

De vergadering wordt om 14 u. geopend.

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

Dames en Heren, de vergadering is geopend.

INTERPELLATION DE M. DROUART A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, SUR «LES DECLARATIONS DE L'EXECUTIF PORTANT SUR LE RAPPORT DU COMMISSARIAT ROYAL A L'IMMIGRATION»

INTERPELLATION JOINTE DE M. HASQUIN A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, «SUR LES MESURES QUE COMPTE PRENDRE L'EXECUTIF A LA SUITE DE LA PUBLICATION DU RAPPORT DU COMMISSARIAT ROYAL A L'IMMIGRATION ET DES REACTIONS DU GOUVERNEMENT NATIONAL»

Reprise de la discussion

INTERPELLATIE VAN DE HEER DROUART TOT DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, OVER «DE VERKLARINGEN VAN DE EXECUTIEVE BETREFFENDE HET RAPPORT VAN HET KONINKLIJKE COMMISSARIAAT VOOR IMMIGRATIE»

TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN DE HEER HASQUIN TOT DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, OVER «DE MAATREGELEN DIE DE EXECUTIEVE DENKT TE NEMEN NAAR AANLEIDING VAN DE BEKENDMAKING VAN HET RAPPORT VAN HET KONINKLIJKE COMMISSARIAAT VOOR IMMIGRATIE EN DE REACTIES VAN DE NATIONALE REGERING»

Hervatting van de bespreking

M. le Président. — Nous reprenons la discussion des interpellations de MM. Drouart et Hasquin.

La parole est à M. Guillaume.

M. Guillaume. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, je voudrais intervenir brièvement en matière d'acquisition de la nationalité belge.

Aussi bien le commissaire royal à l'immigration que certains partis politiques — le parti socialiste, notamment — parlent de simplification et d'accélération de la procédure relative à l'acquisition de la naturalisation belge. Cette attitude permettrait ainsi aux auteurs de ces propositions d'escamoter les problèmes que pose l'accès éventuel des étrangers à la fonction publique, ainsi que la condition de nationalité pour certains droits sociaux, puisque l'on naturaliserait ainsi «à tour de bras».

Les partisans d'une telle solution oublient qu'à côté de la naturalisation «ancien système», c'est-à-dire la grande naturalisation et la naturalisation ordinaire qui sont effectivement des procédures coûteuses et longues, il existe aussi des procédés plus simples et beaucoup moins coûteux. Je pense notamment à l'acquisition de la nationalité par option de patrie — pour les jeunes de 18 à 22 ans — ainsi que l'acquisition de la nationalité par le conjoint. Ces procédures sont peu coûteuses — 1 855 francs —, rapides, puisqu'elles ne prennent que 6 à 12 mois, et couronnées de succès dans plus de 90 p.c. des cas, malgré l'enquête du Parquet, prescrite en pareille situation. Qui peut douter de la générosité de ce système lorsque l'on sait qu'à Schaerbeek, par exemple, 2 000 acquisitions de nationalité ont ainsi été conférées ces dernières années?

J'ajoute enfin que le service militaire n'est pas un obstacle infranchissable pour les candidats à la nationalité belge puisque l'article 12 des lois coordonnées sur la milice permet à un jeune étranger devenu Belge de retourner dans son pays d'origine, d'y prester un service militaire, puis de revenir en Belgique et d'être dispensé dudit service pour l'avoir accompli dans son pays d'origine, même après acquisition de la nationalité belge.

Il s'agit donc d'une reconnaissance *de facto* de la double nationalité.

Bref, pour le PRL, le nouveau code de la nationalité est suffisamment libéral et le rendre plus laxiste ne pourrait qu'aboutir à un bradage de la nationalité belge.

Dans un tout autre ordre d'idées, je voudrais m'opposer au souhait de M. Drouart de voir l'Exécutif prendre des sanctions à l'égard des communes qui, illégalement selon lui, n'organiseraient pas de cours de religion islamique. A cet égard, je rappelerai que le jugement qui condamne les communes de Schaerbeek et de Saint-Gilles à organiser de tels cours n'est qu'un jugement en référé et non un jugement au fond. Qui plus est, un autre jugement en référé acquitte la commune de Schaerbeek dans une affaire similaire qui l'opposait à un parent d'élève isolé.

Cette affaire des cours de religion islamique est donc loin d'être réglée définitivement sur le plan juridique. *(Applaudissements sur les bancs du PRL.)*

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Van Hauthem.

De heer Van Hauthem *(op de tribune)*. — Mijnheer de Voorzitter, Heren Ministers, Dames en Heren, tien minuten is wel een vrij korte tijdsspanne om een zo lijvige nota als die van mevrouw D'Hondt te bespreken. Ik zal het dus niet hebben over de Hoge Raad van de Islam, noch over de voorgestelde

maatregelen met betrekking tot het onderwijs, de nationaliteit of het openbaar ambt. Ik zal mij noodgedwongen beperken tot een aantal algemene bedenkingen.

Ik zal het dus ook niet hebben over de grote lacunes in het historisch overzicht van de immigratie, waar op geen enkel moment de ware oorzaak van de massa-immigratie wordt aangegeven, namelijk de wel zeer kortzichtige loonpolitiek van de bedrijven, die enkel uit waren op goedkope arbeidskrachten en weigerden over te gaan tot modernisering, daarin gesteund door de overheid en de vakbonden. Dat zij vanuit hun puur kapitalistische visie op geen enkele wijze rekening hebben gehouden met de culturele eigenheid en identiteit van vreemde werkkrachten, was hun een zorg. Die houding ligt aan de basis van het vreemdelingenprobleem, dat een cultuurprobleem is, een probleem dat ontstaat wanneer men twee totaal verschillende beschavingen bij elkaar brengt. Dat heb ik allemaal niet gelezen in de nota van mevrouw D'Hondt.

Bovendien is deze nota verwerpelijk omdat zij eenzijdig uitgaat van de integratie, die wordt voorgesteld als een axioma, en waarvan de deugdelijkheid niet eens moet worden bewezen. Wie aan de integratie twijfelt of ze verwerpt, wordt dan ook meteen in het verdomhoekje gedrukt van de anti-democratie, het racisme, de onverdraagzaamheid, het fascisme en alle mogelijke neovarianten. Daarnet nog vond de heer Moureaux het nodig mij hier uit te schelden voor nazi.

Welnu, het Vlaams Blok wijst inderdaad de integratie af, omdat men gemeenschappen en volkeren die zich als dusdanig manifesteren, die een totaal ander waardenpatroon hanteren dat indruist tegen ons Westers waardenpatroon, die er andere zeden en gewoonten op nahouden, die volgens andere samenlevingsregels leven, die een totaal on-Europese godsdienst beleven, niet kàn integreren in onze maatschappij. Individuen kan men integreren — dat hebben wij trouwens altijd gesteld — volksgemeenschappen die een totaal ander beschavingspatroon etaleren niet. Bovendien wenst de Islamitische gemeenschap zichzelf te blijven en zich dus niet te integreren. De oprichting van een Islamschooltje heeft bewezen dat de islamieten hun eigenheid wensen te behouden, ook en vooral inzake onderwijs. Dat is nog eens zeer duidelijk gebleken toen de imam, naar aanleiding van de sluierrel, in een brief aan de Islamitische leerkrachten stelde «indien een goddelijk bevel of een profetisch concept in strijd is met een menselijke wet, moet de gelovige zich schikken naar de goddelijke bevelen, wil hij niet ongehoorzaam zijn». Ook in het televisieprogramma «Lichtpunt» herhaalde de imam dat er geen sprake van kan zijn dat de islamieten zich aan de wetgeving zouden onderwerpen indien deze niet strookt met de islamprincipes. Dat kan hier blijkbaar allemaal.

In dit land kan het inderdaad dat wie in Kraainem of Linkebeek gaat protesteren tegen het overtreden van de wetgeving in de cel geslagen wordt, maar dat men zwijgt in alle talen wanneer de imam openlijk oproept de wetgeving te overtreden. Een duidelijker bewijs voor het failliet van de integratiegedachte kan men moeilijk vinden.

En toch blijft men het zinloze pad van de alleenzaligmakende integratie bewandelen, en dat vanuit de stelling «zij zijn hier, en ze zullen hier blijven». Men doet het voorkomen alsof dat een vaststelling is waar men niet buiten kan en waarvan men dus moet vertrekken om over te gaan naar een integratiebeleid. Maar het «zij zijn hier dus ze blijven hier», is natuurlijk geen vaststelling, maar een bewuste politieke keuze, en niets anders. Indien de Algerijnen ook hadden volgehouden «zij zijn hier dus ze blijven hier», dan zaten de Fransen er nu nog.

Uit heel de nota blijkt dat mevrouw D'Hondt op geen enkel ogenblik rekening heeft gehouden met de wensen, problemen, verzuchtingen en frustraties van de eigen bevolking. Dat die eigen bevolking zich al lang niet meer thuisvoelt in eigen gemeenten, buurten en wijken, die hun vertrouwde beeld verloren hebben, raakt blijkbaar haar koude kleren niet. Integendeel, zij worden gedwongen samen te leven met een andere beschaving, die zij toch ook niet gevraagd hebben. Zij worden met de vinger gewezen en beschuldigd van racistische reacties — alsof alleen de eigen bevolking racistisch en onverdraagzaam kan zijn. Professor Van Meerhaege heeft gelijk wanneer hij in zijn boek «Museum of grootmacht? De identiteitscrisis van Europa» schreef: «De politiek van de opgelegde integratie wakkert alleen maar het racisme aan, van beide kanten».

De eigen bevolking is dus het slachtoffer van de massa-immigratie, waarvan ook de vreemdelingen zelf het slachtoffer zijn. Zij zijn met veel beloften naar hier gelokt, terwijl hen enkel de culturele ontworteling te wachten staat. Zij verliezen hun cultuur zonder de zeden en gewoontes van het gastland over te nemen. Vooral bij de tweede, en derde generatie richt de ontworteling ravages aan, en de meest in het oog springende exponent daarvan is de hoge graad van criminaliteit bij de vreemdelingen. Maar ook dat wil mevrouw D'Hondt niet geweten hebben. Neen, integendeel, zij doet bij de Minister van Binnenlandse Zaken haar beklag over het feit dat jonge vreemdelingen door de Brusselse politie zouden worden geviseerd. Zij werd echter in het ongelijk gesteld in niet mis te verstane bewoordingen, waarvan ik een passage citeer (Ik wil op voorhand aan de heer Moureaux zeggen dat het hier niet om mijn woorden gaat.): «Deze controles en deze aanwezigheidspolitiek zijn bijgevolg de enige realistische antwoorden die de politie kan geven op het onrustwekkend karakter van de plaats waar de aanwezigheid van groepen jonge Noord-Afrikanen die overal rondslenteren werkelijk indrukwekkend is». Ik herhaal dat ik ervan overtuigd ben dat de hogere graad van criminaliteit enkel het gevolg is van de culturele ontworteling. Dit is trouwens ook een stelling die door koning Hassan II van Marokko wordt aangekleefd.

De tijd ontbreekt mij om een aantal punten uit de nota verder te belichten. Toch wijd ik nog een woord aan het feit dat mevrouw D'Hondt een terugkeerpolitiek afdoet als te duur en te weinig efficiënt. Deze stelling wordt nergens met argumenten gestaafd. Men wil een zogenaamde multiculturele maatschappij, maar vergeet dat de rijkdom niet ligt in een vermenging van culturen, maar juist in de verscheidenheid van culturen.

Voor ons Vlaams-nationalisten, heeft elk volk recht op culturele eigenheid, een culturele identiteit, op de beleving van zijn eigen cultuur, recht op zelfbeschikking en recht om zich te ontwikkelen naar eigen inzichten. Maar dat recht is territoriaal gebonden. Elk volk heeft dus ook het natuurlijk recht op een vaderland. Zoals de Vlaming recht heeft op een vaderland, zo heeft ook de Marokkaan, de Turk, de Tunesiër recht op een vaderland dat hij mag en moet inrichten naar eigen inzicht; vandaar ons pleidooi voor een terugkeerbeleid, dat veel meer inhoudt dan een loutere terugkeerpremie. Het moet gepaard gaan met tewerkstellings- en huisvestingsprojecten in de landen van herkomst, zodat aan de hier verblijvende vreemdelingen een reële toekomst kan worden geboden in hun herkomstlanden, die zij mee de weg kunnen opsturen van de ontwikkeling met de hier opgedane kennis en ervaringen. Wie dit racistisch noemt, is van slechte wil. Mevrouw D'Hondt is dat dus evenzeer. Ik eindig met de woorden van de socialist Brouhon, die in De Morgen stelde «mevrouw D'Hondt leeft naast de realiteit».

M. le Président. — La parole est à M. de Looz-Corswarem.

M. le comte de Looz-Corswarem. — Monsieur le Président, Chers Collègues, en matière d'immigration, les politiciens de tous les partis — y compris le vôtre, Monsieur le Ministre-Président — admettent de plus en plus la notion de seuil de tolérance.

Pourriez-vous enfin vous exprimer clairement sur le sujet et nous dire avec précision à quel niveau vous le situez? Par ailleurs, pourriez-vous nous dire tout aussi précisément si vous êtes favorable ou non au droit de vote pour les immigrés non européens? Nous attendons une réponse différente de l'habituelle «langue de bois» et ce, d'autant plus que les responsables de tous les partis composant votre majorité ont toujours, dans le passé, puis comme excuse l'inexistence d'un Exécutif bruxellois pour ne pas donner de réponse à ces problèmes brûlants.

Monsieur le Ministre-Président, je voudrais vous mettre en garde contre les propositions racistes anti-belges contenues dans le rapport du commissaire royal. En effet, si vous les suivez vous ferez des Belges des citoyens de seconde zone. Qui tient de tels propos? D'affreux racistes? Les nervis du Front national belge, comme ils sont appelés par la presse aux ordres du pouvoir? Des fascistes? Des réactionnaires? Ou alors par la peste rouge ou la brune? Non. C'est le président de la conférence des présidents des CPAS de la Région de Bruxelles. Et qui relate notamment ces propos? *La Libre Belgique* — l'officiel des écolos *(Exclamations)* dont la position en flèche sur le sujet est bien connue!

Le Front national est étonné d'entendre parler d'intégration à propos d'étrangers qui n'en veulent pas. En effet, leur religion leur impose d'assimiler les populations dans lesquelles ils vivent. Par ailleurs, comment se fait-il que les immigrés qui appartiennent à l'Islam et uniquement ceux-là sont les seuls à exiger des cours de langue et de religion?

Je n'entends jamais parler des autres. N'y aurait-il donc que des immigrés de religion islamique en Belgique?

A propos d'intégration, je constate avec stupéfaction que la majorité et ses «béquilles» politiques appliquent la parole de l'Evangile dans ce domaine. Cette attitude est curieuse du fait qu'elle émane de «bouffeurs de curés» et de «frères trois points». *(Sourires.)* En effet, dans la parabole de l'enfant prodigue, le mauvais fils est accueilli à bras ouverts, quoique tueur, agresseur, voleur, inculte, ne parlant que son patois local et gênant tout le monde. Par contre, le bon fils n'est pas aimé quoique étant travailleur, assimilé et vrai réfugié politique.

A cet égard, je pense, entre autres, aux réfugiés politiques du Sud-Est asiatique tels que les Cambodgiens, rescapés du régime totalitaire rouge du socialiste Pol Pot.

J'ai sous les yeux une lettre du greffier de la Chambre des Représentants dans laquelle il m'explique les raisons du refus de l'octroi de la nationalité à un Khmer, réfugié politique, qui vit en Belgique depuis sept ans. Le motif du refus est basé sur le manque d'intégration. Cependant, Monsieur le Ministre-Président, il parle peut-être mieux français que vous, ce qui n'est pas peu dire! *(Exclamations.)*

Au cours de ce débat, j'ai été étonné par les propos tenus au sujet des clandestins. Savez-vous que ces derniers sont protégés par la loi alors qu'ils la violent? En effet, la loi impose aux CPAS de réserver un important budget d'aide aux clandestins. A titre d'exemple, ce budget se chiffre à quarante millions pour la seule commune d'Ixelles.

Pauvres Belges que nous sommes devenus!

Une fois de plus, nous disons que le problème de l'immigration doit se régler par voie de référendum d'initiative populaire. C'est cela, la démocratie!

Nous savons que les politiciens de la majorité, et d'autres qui se disent démocrates, n'en veulent pas parce qu'ils redoutent à juste titre un vote qui ne soit pas en concordance avec leurs dogmes dépassés.

Cependant, les médias sont entièrement aux mains du pouvoir. Il faut en conclure qu'il conviendrait de revoir les méthodes de matraquage politique du corps électoral.

Enfin, à propos des 200 millions réservés aux disciples de Mahomet, n'y aurait-il pas quelques miettes pour les petits Belges?

Madame Spaak, vous qui êtes si généreuse avec les deniers de la population, ne pourriez-vous pas réserver une partie de votre HLM de luxe à une famille d'immigrés d'origine islamique ou fonder une œuvre en leur faveur? Il est facile d'être généreux avec l'argent du contribuable.

Je crois ainsi en avoir assez dit... *(Applaudissements de M. Michot.)*

M. le Président. — La parole est à Mme Nagy.

Mme Nagy. — Monsieur le Président, il est difficile de replacer ce débat dans un climat serein après une intervention comme celle que nous venons d'entendre. Je vais cependant m'y employer parce que j'estime qu'il est important, quand on discute d'immigration, de conserver ce climat de tolérance et de démocratie, auquel je pense que la majorité d'entre nous est attachée.

Eu égard aux interventions qui ont précédé la mienne, je dois vous faire part d'une inquiétude, à savoir l'assimilation du problème des immigrés à celui de l'intégrisme. On semble en effet croire que cette réalité complexe de l'immigration en Belgique se confond avec le seul et unique problème de l'intégrisme et de la religion islamique, de même qu'on le confond également avec celui des réfugiés politiques.

J'estime qu'il serait bon de séparer tous ces problèmes qui ne doivent pas être traités par les mêmes moyens.

En ce qui concerne l'accueil des immigrés, représentant 25 p.c. de la population de notre ville, il nous semble que c'est par une politique de rénovation, de réaménagement de l'espace public et de «réappropriation» de la rue par les habitants, d'emploi et d'enseignement que l'on trouvera les meilleures voies pour les intégrer.

Une somme de 100 millions a été dégagée par l'Exécutif pour des programmes d'insertion des immigrés. C'est un élément positif, mais il est vrai qu'en regard de la tâche à réaliser, 100 millions ne représentent pas grand-chose.

J'en reviens au problème de la rénovation et de la politique du logement et des espaces publics.

La rénovation urbaine telle que présentée par M. le Ministre-Président Picqué — et je me souviens lui avoir posé la question à l'époque — n'a pas comme objectif premier d'intégrer socialement les populations défavorisées. Elle vise à conserver dans notre ville des populations capables de payer l'impôt, source première de financement pour notre Région.

Nous avons à maintes reprises critiqué cette façon d'envisager la politique de rénovation et la politique du logement.

M. Moureaux ne me contredira pas, lui qui était l'initiateur de la très bonne expérience de rénovation du quarter Botani-

que, si je dis que la rénovation doit d'abord et avant tout être réalisée pour maintenir en place les populations qui se trouvent dans les quartiers défavorisés et dégradés. Je ne vois rien de tout cela dans la politique menée actuellement par l'Exécutif.

Les périmètres de rénovation choisis, la politique qui vise à supplanter une population par une autre posant moins de problèmes me semble, au contraire, être la ligne de force suivie par l'Exécutif.

En ce qui concerne l'amélioration de l'espace public, beaucoup reste à faire. Ce n'est que lorsque les immigrés sentiront vraiment que la rue, que l'on cherche à améliorer avec eux est la leur, qu'ils se sentiront responsabilisés, et que l'on pourra assister, avec eux, à l'amélioration de la qualité de la vie de chacun à Bruxelles. Les trottoirs défoncés et sales, les rues mal entretenues dans certains quartiers de l'agglomération, notamment dans les communes centrales où habitent les immigrés, créent un sentiment d'insécurité, aussi bien pour la population immigrée qui se sent marginalisée, que pour la population belge.

Pour ce qui est du logement social, nous maintenons notre proposition d'en dépolitiser l'accès. Nous demandons le respect des règles donnant à chacun le droit d'y accéder. De plus, le logement social ne doit pas se réduire à la construction de tours, rendant difficile l'insertion sociale. Il est possible de mener une politique de logement social de manière plus dispersée dans l'agglomération. Il serait intéressant de ne pas concentrer les immigrés dans les seules communes centrales de l'agglomération mais, au contraire, de favoriser leur installation dans des communes autres que celles qui posent problème. En ce qui concerne l'enseignement, qui constitue le véritable nœud du problème, parce qu'il prépare l'avenir, la majorité dans cette assemblée est la même qu'à la Communauté française, je m'étonne que l'on n'insiste pas plus à cet égard, pour Bruxelles et que ne soient pas prévues, pour l'enseignement dans les communes en difficulté, des normes d'encadrement préférentielles d'une manière beaucoup plus poussée que les quelques zones d'enseignement prioritaires désignées.

Pour ce qui concerne les réfugiés politiques, un problème important n'a pas été évoqué. Il s'agit des relations Nord-Sud. Nous voyons arriver chez nous des personnes défavorisées venant du Sud, dont les conditions de vie se dégradent à un point tel qu'elles préfèrent vivre dans des conditions précaires, en qualité de réfugié politique, voire clandestin en Europe, plutôt que de rester dans leur pays. C'est pourquoi il nous faut revoir entièrement la politique de développement, celle de la dette, celle de nos rapports avec les pays du Sud, plutôt que de mettre en cause les personnes victimes du mauvais développement du Sud.

Nous avons suggéré la création d'une Commission afin de mieux débattre des propositions contenues dans le rapport D'Hondt et Vinikas. Nous espérons qu'à l'issue du présent débat, le groupe politique le plus important de la majorité, le groupe socialiste, qui s'était opposé à la création d'une telle commission, admettra qu'il serait intéressant de mener un débat constructif, permettant d'examiner d'éventuelles propositions. Nous refusons l'intolérance d'où qu'elle vienne. C'est pourquoi nous émettons des propositions tendant à faire des immigrés qui ne sont pas des intégristes, des alliés contre l'intégrisme, mais cela me semble difficile à réaliser avec le type de discours contenu dans le communiqué de presse commentant le rapport D'Hondt-Vinikas. C'est en faisant comprendre à ces immigrés-là qu'ils font partie intégrale de notre ville, que nous nous ferons des amis pour lutter ensemble contre la montée de l'intégrisme. Il est inutile de faire monter les enchères par un discours démagogique et dangereux. Toutes les propositions favorisant une meilleure participation des populations belge et immigrée trouveront chez nous un accueil positif. *(Applaudissements sur divers bancs.)*

M. le Président. — La parole est à M. Michot.

M. Michot. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les Conseillers régionaux, parlons de l'immigration, même si la loi Moureaux ne m'en donne plus le droit. En effet, en Belgique les bonnes âmes crient au racisme quand un audacieux refuse de parer les immigrés de toutes les vertus. On peut parler de l'immigration mais à condition d'en dire du bien.

Le Front national ne peut accepter que l'on culpabilise ainsi les esprits.

Le Front national ne peut accepter, parce qu'il veut l'Europe aux Européens, d'être accusé de racisme par ceux-là mêmes qui, hier, encourageaient les Africains à nous chasser d'Afrique.

L'importance du problème n'échappe plus aujourd'hui à nos politiciens, et leur souci de conserver les juteux mandats qui les font vivre, et bien vivre, les a amenés à légiférer. Mais que ces lois aient été votées, comme la loi Gol, qui est la plus récente, cela ne résout rien. Au contraire, elles ne font que fixer une situation explosive puisqu'elles facilitent l'obtention de la nationalité belge par les immigrés non européens. Cela pourra tout au plus améliorer les statistiques de la délinquance: demain votre fille ne se fera plus violer par un Nord-Africain, puisqu'il sera belge. *(Protestations sur divers bancs.)*

Nous vivons dans un pays extraordinaire, où l'on pose toujours le problème de l'immigration en termes d'intégration et jamais en termes de retour au pays, alors que tous ceux qui ont un intérêt personnel à maintenir chez nous ce prolétariat d'intégrables ne parviennent pas à avancer un seul argument sérieux pour défendre leur politique, tandis que l'on trouve des dizaines d'arguments concrets et chiffrés pour renvoyer chez eux les immigrés non européens. Et lorsqu'ils se rendent compte, ces défenseurs professionnels de l'immigration sauvage, de la précarité de leur position, ils se raccrochent comme des naufragés, à un principe moral supposé sans réplique: «On les a fait venir au temps des vaches grasses, on ne peut s'en défaire au temps des vaches maigres.» Cette phrase-choc a été tellement répétée que certains ont fini par y croire. Et pourtant, c'est totalement absurde. En vertu de quoi, en vertu de quelle raison d'Etat, peut-on prétendre que le seul fait, pour les étrangers, d'avoir travaillé quelques années en Belgique, leur confère automatiquement le droit de rester chez nous, quelle que soit la situation économique.

Dans aucun pays du monde, et certainement pas dans leur pays d'origine, il n'y a de droit acquis de cette sorte, leur séjour étant considéré au départ comme temporaire et l'étranger le savait très bien lui-même, au moment de quitter son pays.

Qui peut me dire pourquoi, dans des circonstances identiques — à la fin du contrat, en cas de chômage, en cas de non-respect des lois du pays d'accueil — les pays africains auraient le droit de renvoyer au pays l'Européen et pas les pays européens de renvoyer l'Africain? C'est de l'aberration pure. Si nous appliquions, dès aujourd'hui, en Belgique, vis-à-vis des Africains, le régime imposé aux Belges qui travaillent en Afrique, en un an, pas plus, il n'y aurait plus de problème d'immigration chez nous. Et de toute façon, le premier terme de l'idée: «On les a fait venir au temps des vaches grasses», est faux. On ne les a pas fait venir, on les a laissés venir. *(Protestations sur divers bancs.)* Plus un mensonge est gros, plus il est facile à croire.

La vérité c'est que les immigrés du Tiers-Monde, attirés par nos avantages sociaux, sont venus individuellement, par toutes sortes de voies parallèles et non à la suite d'un appel officiel de main-d'œuvre, mais d'une migration de population.

Le travailleur africain, d'ailleurs très peu qualifié, emporte dans ses bagages... ses parents, ses femmes, ses enfants, et aussi les enfants des autres. C'est la Smalah.

Un quart seulement d'entre eux travaille: c'est le record d'Europe en pourcentage de non-actifs. C'est donc une immigration parasitaire et coûteuse.

Ceux qui préconisent l'intégration pour tous, c'est-à-dire les libéraux, les socialistes et les sociaux-chrétiens, Roger Nols et Robert Hendrick, député de l'UDRT, font plus ou moins habilement l'amalgame des deux vagues de l'immigration: l'européenne et la non européenne. Or, ces deux vagues sont de nature totalement différente. La première, l'européenne, résulte en effet d'un appel pressant de l'Etat belge, au sortir de la guerre, pour redresser la situation économique de notre pays. Cette immigration italienne, grecque, espagnole, absolument indispensable à notre industrie, fut à l'époque, organisée et même contingentée.

Il n'y a rien de tout cela pour la deuxième vague, celle de l'immigration non européenne, due au boom économique des années soixante, boom économique qui a attiré chez nous des populations connaissant la misère dans leur pays d'origine.

La contribution de ces migrants non qualifiés à la prospérité du pays est nulle. Nous n'avons, à leur égard, aucune obligation morale particulière. Les Italiens, les Grecs, les Espagnols, les Polonais, les Hongrois, les Portugais qui sont venus travailler ici, ont bien mérité la Belgique. Ils se sont intégrés facilement, naturellement, parce que nous avons deux mille ans d'histoire commune, que nous appartenons à la même civilisation et que nous avons la même identité. Mais parlez d'intégration aux immigrés maghrébins, vous connaissez la réponse.

Vous avez vu la haine du Blanc, la haine du Belge, vous l'avez tous vue, vous l'avez tous entendue. Sur vos écrans de télévision, vous avez vu ces milliers d'immigrés qui déambulaient, en toute impunité, dans nos rues, en éructant leurs slogans insultants pour notre pays qui les héberge et qui les entretient. Avez-vous entendu parler de condamnations, d'expulsions? Moi, je n'ai rien entendu.

La seule intégration possible, c'est l'adaptation des Belges à leurs coutumes. C'est bien ce qu'ils réclament. Alors là, on entend s'élever les voix tonitruantes des socialistes bruxellois Philippe Moureaux et Charles Picqué. Jamais! Pas question pour les socialistes de séparer dans les piscines communales, les petites filles des petits garçons, comme l'exige le grand imam du Cinquantenaire.

MM. Moureaux et Picqué résistent à l'imam, ils annoncent même qu'ils veulent rapatrier les immigrés délinquants. Mais pour cela, il faut des lois, et les lois, ce sont eux qui les font. Ils ont voté la loi Gol, comme les autres! Même Roger Nols a voté la loi Gol qui permet aux maghrébins de devenir belges à part entière, sans l'avoir nullement mérité.

Je trouve incohérent le discours de Picqué. Et je le trouve totalitaire, quand il exclut d'avance la solution que nous préconisons au Front national, la solution qui est souhaitée par 89 p.c. des Belges, c'est-à-dire le rapatriement des immigrés non européens.

89 p.c., ce n'est pas le résultat d'un sondage bidon.

89 p.c., c'est le résultat du référendum — je dirais — spontané.

Vous vous souvenez sans doute de la projection à la RTBF, du film «Train d'enfer». Notre télé nationale avait invité Roger Hanin, qui avait, à cette occasion, empoché la coquette somme de 130 000 francs sans compter les petits avantages prodigués par Mamine Pirotte. *(Rires sur les bancs.)* Roger Hanin a pu, grâce à la complicité de la RTBF, déverser sur nos ondes, sa haine raciale, en présentant tous les immigrés maghrébins comme des gentils et tous les Français qui chantent la Marseillaise comme des crapules. Le nombre de téléspectateurs a été tel que le standard de Liège — le standard téléphonique — a sauté et le journaliste de service a bien été obligé d'avouer qu'il avait reçu une majorité d'appels «contre l'immigration», mais sans citer de chiffres.

Eh bien, un vent favorable, comme dit *La Libre Belgique*, nous en a apporté le pourcentage exact: 89 p.c. des Belges se sont prononcés pour le rapatriement des immigrés. Et quand nous avons proposé en public, à M. Picqué, d'organiser un référendum sur cette question, avec pouvoir décisoire bien entendu, il a eu cette réponse incroyable dans la bouche d'un socialiste:

«Les grandes décisions politiques sont réservées aux politiciens et ne se prennent en aucun cas dans l'arrière-salle du bistro du coin.» C'est ça, le «communal-socialisme»!

Le racisme qui me saute aux yeux, dans ce pays, je le vois dans les agressions dont sont victimes, tous les jours, nos parents, nos femmes et nos enfants, de la part d'immigrés de couleur. Car personne ne peut raisonnablement contester le taux anormalement élevé de délinquants chez les migrants, et il n'échappe à personne que la menace que font peser sur la sécurité les voyous immigrés procède de leur racisme anti belge, attitude encouragée par le laxisme de la justice, qui fait qu'un délinquant n'est plus un délinquant s'il a le bonheur d'être bronzé.

M. Drouart. — C'est un problème socio-économique, Monsieur.

M. Michot. — Facteur d'insécurité, l'immigration est aussi un facteur d'aggravation du chômage. «Trois millions de chômeurs, ce sont trois millions d'immigrés de trop.» C'était le slogan de Jean-Marie Le Pen, auquel répondaient les gauchistes: «Préjugés, schémas simplistes!»

Certes, le chômage a des causes diverses, comme le progrès technique, la concurrence internationale, l'emprise de l'Etat sur les entreprises. Mais peut-on nier, pour autant, l'existence d'une masse croissante d'immigrés, qui grossissent les rangs des chômeurs?

Une autre question qui se pose est celle de savoir si les immigrés qui travaillent, prennent la place des Belges sans emploi.

Non, disent les gauchistes et les pseudo-libéraux qui nous gouvernent, en invoquant le fait que les Belges sans emploi sont des techniciens diplômés, alors que les immigrés font des travaux pénibles et mal payés, dont les Belges ne veulent pas.

M. le Président. — Monsieur Michot, voulez-vous conclure car vous dépassez le temps de parole qui vous a été imparti.

M. Michot. — Je conclus, Monsieur le Président.

Faux, répond le Front national. Beaucoup d'emplois occupés par des immigrés pourraient parfaitement satisfaire un

chômeur belge, parce qu'ils sont moins pénibles et moins mal payés qu'on ne le dit: voyez les commerçants, les restaurateurs, les chauffeurs de taxi, professions où les immigrés sont de plus en plus nombreux.

Quant aux métiers vraiment ingrats, ils le sont de moins en moins, grâce aux progrès techniques.

Par ailleurs, les chômeurs belges ne possèdent pas nécessairement une qualification élevée et ce, en raison du pourrissement de la qualité de l'enseignement, pourrissement auquel n'est pas étranger l'accroissement du nombre d'immigrés dans nos écoles.

On me dit qu'un immigré parti ne serait pas remplacé par un Belge, mais par une machine. Tant mieux! Le départ d'immigrés d'une entreprise obligerait celle-ci à s'équiper de machines, dont la mise en place et l'utilisation donneraient du travail à nos jeunes ingénieurs et techniciens diplômés.

Enfin, il faudrait aussi poser le problème de ces immigrés clandestins qui travaillent au noir pour des patrons dont l'incivisme mériterait d'être sévèrement réprimé.

Nous refusons cet état de fait. Le bilan de l'immigration est entièrement négatif. Nous proposons un règlement à ce problème sans faire de distinction entre immigrés clandestins et immigrés en situation régulière. C'est la seule condition du maintien de notre identité européenne.

M. le Président. — La parole est à M. Moureaux.

M. Moureaux. — Monsieur le Président, j'ai entendu dans cette discussion un certain nombre de termes dont l'usage n'est pas courant dans les assemblées parlementaires. Je préfère ne pas les répéter afin de ne pas donner le mauvais exemple. Même si certains pratiquent un antiparlementarisme, nous devons veiller à maintenir le débat à un niveau décent. Je voudrais que nous ayons le souci de notre dignité et que, conformément au règlement, ce genre de terminologie ne soit pas repris au compte rendu de nos débats. *(Applaudissements.)*

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Monsieur le Président, je tenterai d'être le plus bref possible, mais le débat a été riche en interrogations, en questions, et en polémiques.

Je voudrais d'abord répondre à M. Drouart qui nous a reproché de ne pas avoir pu disposer du rapport. Je n'en possède moi-même qu'un seul en français, l'exemplaire néerlandais m'a fait défaut, le stock étant épuisé. Je souligne que mes services n'ont pas édité ce rapport et que nos collaborateurs, notamment ceux de mon cabinet, ont manqué d'exemplaires.

Deuxièmement, vous vous étonnez des contradictions entre les propositions du Commissariat royal et l'attitude de l'Exécutif. Heureusement qu'il y a contradiction entre ce que propose l'Etat central, ou le niveau national, et ce que nous, en qualité de Bruxellois, souhaitons, compte tenu de nos spécificités!

Je n'ai donc pas bien compris votre sémantique quand vous prétendiez qu'il y avait des contradictions entre le rapport du Commissariat royal et l'attitude de l'Exécutif, ce qui me semble heureux. J'y reviendrai plus tard.

Vous dites «bravo» au rapport. Pour moi, ce rapport présente un intérêt certain. Mais avec quelques nuances. Certes, il donne un survol intéressant de la situation. Peut-être constitue-t-il le premier défrichage de ce problème, réalisé avec sérieux. Mais — et je l'ai dit à de multiples reprises — ce rapport souffre d'une carence élémentaire qui saute aux yeux. Il ne dit ni comment, ni avec quels moyens cette politique d'intégration sera menée! De plus, quand il aborde certains domaines comme le logement ou l'enseignement qui représentent des champs d'action importants d'une politique d'intégration, il en parle trop ou trop peu. Ce qui me gêne surtout intellectuellement dans la démarche du Commissariat royal vient du fait que la nation tout entière se penche sur le problème de l'immigration, indique qu'il faut mener une politique d'intégration, mais renvoie finalement à ceux qui sont responsables de l'essentiel d'une politique d'intégration, c'est-à-dire les acteurs menant sur le terrain des actions locales. Ce document n'explique pas comment il va aider ces responsables locaux ni comment les actions sur le terrain vont être menées.

Il est donc intellectuellement gênant de dire «nous sommes favorables à une politique d'intégration parce que nous sommes moralement et intellectuellement en faveur de cette politique, mais nous y souscrivons sans avoir de garanties sérieuses sur le fait qu'il ne s'agit pas seulement d'exprimer une bonne conscience au niveau national, encore faut-il donner aux Régions et aux Communautés les moyens nécessaires pour réussir cette politique d'intégration au seul niveau où l'on peut le faire. Vous avez compris que je parle de l'action locale sur le terrain.

Vous avez exprimé votre étonnement — dans des termes parfois très durs — du fait que l'Exécutif ne soit pas favorable à un quota de logements sociaux attribués aux immigrés.

D'ailleurs, dites-vous, ce concept ne se retrouve pas dans le rapport. Je vous fais remarquer que le rapport propose que, dans les logements sociaux, on retrouve un taux d'immigrés correspondant au taux de population dans la commune ou dans le quartier. Ne trouvez-vous pas qu'il s'agit là de la fixation d'un taux? Il faut être capable de comprendre le français et savoir de quoi l'on parle! Je vous dis qu'il existe un réel souhait d'imposer un quota.

Vient ensuite un passage — fréquent dans la bouche des écologistes — sur le clientélisme, la politisation du logement social, sur le fait — chose grave dans votre bouche — que vous subodorez que la couleur de peau serait peut-être un motif pour nous de ne pas accepter quelqu'un dans un logement social.

Mesurez ce que vous dites! C'est d'abord ignorer, Monsieur Drouart, que de nombreux Belges, isolés, personnes âgées, pensionnés, — la pyramide d'âge de notre Région l'indique à suffisance — sont aussi demandeurs de logements sociaux et que leur attente est tout à fait légitime. C'est ensuite oublier que le logement social a parfois été un instrument de régulation d'une certaine diversité de populations et de communautés dans les quartiers, et que si l'on devait imposer un quota élevé d'immigrés dans les logements sociaux des communes du centre, cela irait tout à fait à l'encontre de ce que nous avons souvent exprimé: la peur du zonage social, celui-ci étant le pire scénario pour la ville comme pour la communauté d'immigrés et belge bien entendu.

J'aimerais vous entendre parler, de la souffrance et de la douleur lorsqu'elles concernent les immigrés mais les Belges également! En effet, il ne faut pas se moquer, *a priori*, de ce que disent certaines personnes, qui vivent dans des quartiers déchirés par les tensions communautaires. Il faut les écouter aussi! Et la souffrance et la douleur auxquelles vous êtes si sensibles existe aussi chez nombre de Belges qui vivent l'exclusion sociale que vous condamnez, autant — je le suppose — pour les Belges que pour les immigrés.

M. Drouart. — Vous voulez laisser entendre que je suis insensible à la pauvreté de certaines couches sociales de la population belge?

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Je n'ai pas une sensibilité à intensité variable selon qu'on s'adresse aux immigrés pauvres ou aux Belges pauvres.

Ce qui me frappe le plus dans le discours que tient le groupe Ecolo, c'est une absence grave de réflexion sur ce problème. C'est en fait un manque de prise en compte de nombreux aspects de la problématique des immigrés. Vous nous donnez des leçons de moralité publique en disant que les bourgmestres pénalisent un certain nombre de personnes en en favorisant d'autres pour accéder au logement social. Vous nous donnez des leçons de justice sociale et en fait, vous nous intentez aussi souvent beaucoup de procès d'intention. J'y vois un chapelet, une litanie de poncifs manichéens, des espèces de slogans ludico-humanistes, dont vous êtes très friands, et à force d'être superficiels, tout le temps unilatéraux. Je regrette de devoir vous dire que malgré mon estime pour la générosité qui transparaît dans vos discours, personnellement je vous trouve assez insignifiants dans la manière dont vous défendez votre dossier. *(Protestations sur les bancs Ecolo-Agalev.)*

C'est le discours des raccourcis, des réductions faciles. Nous connaissons déjà le *fast-food* en gastronomie, nous connaissons à présent le *fast-thinking* en réflexion politique. Voici ceux qui sont, à mon avis, les amateurs de raccourcis et de simplifications abusives. Quel contraste, Madame, Messieurs les Ecolos, avec le discours de Serge Moureaux! Quel contraste!

Lui n'a pas parlé sous forme de bons sentiments vendus au kilo. Il a exprimé une série de considérations que je partage — vous le savez bien — sur la conception d'une certaine société multiculturelle. Et vous savez bien que cette société multiculturelle, puisque vous avez voulu, vous aussi, entrer dans ce débat, cache également beaucoup de périls.

Souvent, cette société multiculturelle dissimule de graves pièges, occultés par une conception de la tolérance qui est assez mal comprise. La société multiculturelle que vous défendez, ce n'est pas le consensus démocratique, c'est le compromis permanent des intérêts et le péril permanent des conflits et des tensions. Voilà toute la différence entre nous!

Or, à mes yeux, la démocratie n'est pas seulement l'égalité devant la loi.

Pour moi, la démocratie est un pacte sur des valeurs de base qui n'excluent pas la différence. Cette distinction est importante et nous gêne depuis longtemps dans le débat qui nous oppose.

Tout cela d'ailleurs renvoie à un superbe débat, dont je m'entretenais encore récemment avec des amis, débat lancé par Régis Debray sur la différence entre la République et la démocratie. Je vous invite à lire ce texte. Il est prodigieux d'intérêt. Cela vous permettra de relever le débat au lieu de nous abasourdir avec une série de slogans qui n'ont aucun fondement.

Je devrais rester à mon banc et me faire traiter — parce que c'est pratiquement à cela que cela revient — de xénophobe et de raciste... *(Protestations sur les bancs Ecolo.)* Mesurez vos paroles! Vous dites que des Ministres sont présidents de sociétés locales de logement. Ensuite, vous dénoncez la politisation des critères d'accès aux logements sociaux. Comment ne me sentirais-je pas visé lorsque vous faites référence dans un certain nombre de cas à la couleur de la peau comme critère d'accès au logement social?

M. Drouart. — Non, Monsieur le Ministre-Président, j'ai dit qu'il était plus difficile pour une personne étrangère, vu sa nationalité et la couleur de sa peau, de trouver un logement parce que, une fois sur deux, le propriétaire refuse de donner le logement en location.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Vous avez parlé des pratiques dans le logement social.

Mme Huytebroeck. — Relisez nos textes!

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Vous faites un discours sur la compassion qu'il faut avoir envers ces gens, sur la justice sur laquelle il faut se baser. Peut-être est-ce là un discours très généreux mais je tiens à vous dire que, dans une société qui n'existerait qu'en fonction de bonnes paroles et de compassion, des risques d'une dureté imprévisible pourraient naître de ce que les communautés vivant un développement séparé, finiraient par s'affronter. C'est ce que nous devons éviter.

Il est fondamental — comme l'affirment les socialistes dans leur discours — de défendre des valeurs universelles.

Celles-ci ne sont pas compatibles avec un certain type de discours qu'on entend. Cessez de dire que nous confondons immigration et intégrisme. Ce n'est pas vrai. Nous avons fait la part des choses depuis longtemps.

Voici le texte diffusé par la grande mosquée du Cinquantenaire. Vous connaissez ce genre de discours qui n'émanent pas de groupes extrémistes. Il s'agit plutôt d'un discours publié avec l'appui de la grande mosquée et distribué dans la communauté musulmane. Je ne peux me priver de vous en lire un passage.

«Combien d'hommes n'ont-ils pas oublié leur femme, leurs enfants à cause d'une jambe nue qu'ils ont rencontrée dans une piscine mixte? Combien de jeunes filles qui s'étaient découvertes devant leur père ne se sont-elles pas vu conduire, avec lui, à des relations incestueuses? Combien de familles déchirées, de femmes angoissées, d'enfants perdus à cause de l'anarchie sexuelle et de la civilisation exhibitionniste que nous subissons?» Ce ne sont pas des groupes intégristes qui publient ce document. «D'aucuns disent que découvrir son corps n'aboutit pas forcément au péché et à la débauche. Possible! Mais on oublie que le monde n'est pas peuplé que d'individus normaux. Il y a des malades forcenés, des névrosés, des obsédés, des paranoïaques, de vieux vicieux, des abrutis, des violeurs en puissance, des sadiques invétérés...» On croirait entendre un discours du Front national en sens inverse! «... des pervers, comme il y a des orphelins, des veufs, des veuves, des adolescents frustrés, des travestis, des profiteurs, des proxénètes à la recherche de nouvelles proies.»

M. Moureaux. — Les extrêmes se rejoignent toujours!

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Oui, et, curieusement, il était aussi question de viol dans le discours du Front national!

Nous tenons à vous dire que nous cherchons le dialogue et que nous n'entendons pas nous voir qualifier de ce que nous ne sommes pas.

Revenons à vos attaques.

Vous nous condamnez parce que nous n'avons pas organisé des cours de religion islamique. Le débat sur la légitimité de la grande mosquée n'imposait-il pas ce genre de situation?

Mme Nagy. — Il faut respecter la loi.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Oui, il faut respecter la loi même lorsqu'elle recèle un certain nombre de dangers et lorsque les magistrats eux-mêmes estiment qu'il existe un vide juridique, puisque cela se trouve dans les attendus que vous connaissez bien.

Il y a un vide juridique. Je ne respecte pas les vides juridiques. Je respecte les lois lorsqu'elles sont dûment faites.

Bref, c'est le débat le plus positif, ou un aspect de celui-ci, qui a été le plus positif, certainement, le débat sur la Grande Mosquée qui conduit maintenant, presque de manière générale, à condamner cette institution comme interlocuteur privilégié et unique de la communauté musulmane.

Etes-vous d'accord avec cela, madame Nagy?

Mme Nagy. — Oui.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Nous commençons à nous rencontrer.

Autre chose singulière de votre rhétorique.

Vous nous dites: «Ce n'est pas normal que l'Exécutif ne se soit pas prononcé sur le fait que des communes n'organisent pas les cours de religion islamique.»

Nous aurions dû nous occuper d'affaires qui ne nous concernent pas, puisqu'il s'agit d'une tutelle de l'enseignement. Vous le savez bien.

D'un autre côté, vous nous dites: «Par contre, vous vous êtes occupé de quelque chose qui n'était pas de votre compétence, c'est votre avis sur la pratique du culte.»

Il faudrait savoir ce que vous voulez. Vous nous demandez de condamner les communes qui n'ont pas organisé de cours de religion islamique, alors que vous savez que cela ne fait pas partie de nos compétences et quand on sort de nos compétences, vous nous condamnez parce que nous nous exprimons.

Je ne comprends pas la logique, mais je la cherche.

Mme Nagy. — Il y a une logique, mais il faut la comprendre!

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Quant à l'attitude de l'Exécutif, M. Hasquin a répondu à M. Drouart quand il nous a dit: «Vous avez participé aux réunions interministérielles, où un consensus s'est dégagé pour reconnaître l'intérêt de la notion de politique d'intégration.»

J'assume, j'étais présent, j'ai marqué mon accord. C'est donc une réponse à M. Drouart que vous avez pratiquement *faite à ma place*, Monsieur Hasquin. Il est clair que nous avions souscrit à cette notion, puisqu'un consensus sur ce concept de politique d'intégration s'était dégagé.

Mais l'Exécutif a voulu prendre ses distances par rapport à un certain nombre de propositions. C'était notre droit et notre devoir de nous exprimer. Nous nous sommes exprimés pour que soit évitée l'imposition des quotas ou la correspondance des taux d'immigrés par rapport à la population locale dans les logements sociaux. Nous avons dit qu'il fallait d'autres normes d'encadrement dans les écoles qui sont frappées par ce phénomène de l'immigration. Nous avons parlé de la prépondérance d'une des langues nationales. Nous avons, en matière de réfugiés, demandeurs d'asile, fait état clairement dans notre communiqué, de notre adhésion aux valeurs humanistes en disant: pas question que la bonne conscience nationale soit seulement assumée par la Région bruxelloise. Nous avons dit: il faut un plan de répartition. Nous avons également demandé qu'il y ait expulsion dans des délais rapides de ceux qui ne sont pas reconnus comme candidats réfugiés politiques. Nous avons également demandé de l'aide pour les CPAS.

Croyez-vous qu'il soit facile dans une commune où il y a beaucoup de demandeurs d'asile de mener une politique d'accompagnement social sans moyens? Vous êtes d'accord, c'est très difficile.

Nous avons dit qu'il n'y avait pas lieu de discriminer mais qu'il ne convenait pas de dispenser les immigrés de la demande de la carte professionnelle et du permis de travail; ce sont des outils de régulation ou de contrôle.

Nous avons enfin dit combien nous souhaitions qu'il soit mis fin au rôle de la Grande Mosquée et combien il était utile que les communes bruxelloises soient associées à toute formule qui organiserait justement, d'une manière directe ou indirecte — le débat est ouvert, il n'est pas clos — la représentation de la communauté islamique. Ce sont les vœux de l'Exécutif.

Enfin, nous avons rappelé que nous avions décidé lors des débats budgétaires, de consacrer 100 millions aux politiques d'intégration. Ne sommes-nous pas — et je m'en vante — le premier pouvoir à inscrire un article budgétaire, une somme de cette importance, pour mener des politiques d'intégration? Mme Spaak, que j'ai applaudi tout à l'heure, disait très justement qu'il conviendrait que les autres niveaux de pouvoir concernés, le national ou le communautaire, doublent éventuellement la mise de l'Exécutif bruxellois. Il est tout à fait certain que dans le domaine de l'enseignement, ainsi que dans d'autres, nous allons cruellement manquer de moyens. Tout le monde doit prendre ses responsabilités.

M. Hasquin nous a demandé comment nous entendions le concept de l'intégration. Pour nous, il s'agit d'une intégration qui favorise le respect de la loi civile, qui fait que, tout en vivant des traditions et des usages, on ne génère pas de conflit avec les autres communautés.

Notre débat ne se limite pas aux relations entre Belges et, notamment, musulmans, mais englobe toute la problématique de la convivialité entre toutes les communautés, européennes et non européennes.

Nous avons dit aussi que, pour nous, une politique d'intégration doit éviter toute forme de prosélytisme et de discrimination, doit consacrer le principe des mêmes droits et des mêmes devoirs et s'opposer en tout cas au développement séparé des communautés. Certaines initiatives — je pense notamment à l'école coranique — ont évidemment pour but de contourner ce principe.

Ce qui est étonnant — je l'ai déjà souligné — c'est la convergence entre le discours du Front national qui, lui aussi, consacre le développement séparé des cultures et des communautés...

M. Moureaux. — Très juste.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — ...Au nom du refus d'un brassage qui s'inscrit d'ailleurs assez bien dans le discours de certains responsables du Front national auquel on fait souvent référence, comme Maigret, en France, qui parlait, il y a peu, de cosmopolitisme, de *melting pot*. N'y a-t-il pas là référence à des discours que nous avons entendus dans l'histoire de cette Europe, Messieurs les représentants du Front National, que vous dites marquée par deux mille ans de civilisation mais qui a quand même imaginé, il n'y a pas si

longtemps, les fours crématoires? Ne faisons pas d'ethnocentrisme. Dans ce piège-là non plus, je ne veux pas tomber. Deux mille ans de civilisation, oui, mais avec certaines périodes sombres. Je maintiens que l'intégration, c'est le refus du développement séparé des communautés.

Vous avez posé la question de savoir si, préalablement à la sortie du rapport, il y avait eu concertation. Mme D'Hondt et M. Vinikas m'ont fait une visite de courtoisie, ainsi d'ailleurs qu'à M. Désir et peut-être à d'autres membres de l'Exécutif, mais il n'y a pas eu de concertation préalable à la sortie du document.

En ce qui concerne la question relative à la prorogation de l'arrêté royal de 1985 relatif à l'inscription dans les communes, je dois vous dire qu'il s'agit là d'une relation privilégiée qui s'est installée entre le Ministre de la Justice et les communes bruxelloises qu'il a interrogées.

Hier encore, j'ai reçu les bourgmestres pour dresser l'état de la situation dans ce domaine, et connaître leurs intentions. Pour répondre à la question écrite de M. Drouart, je puis préciser qu'à ce stade, le Collège de la commune d'Anderlecht a exprimé un avis favorable à la prorogation des dispositions de l'arrêté et que le Conseil communal se réunira bientôt. Il en est de même pour les communes de Schaerbeek et de Molenbeek.

A Forest, le Collège n'a pas encore pris attitude. A Saint-Gilles et à Saint-Josse, le Collège s'est déjà prononcé en faveur de la prorogation. A Etterbeek et à Koekelberg, il n'y a pas encore eu de débat à ce sujet.

Il serait trop long de vous énumérer les dérogations qui ont été acceptées par les bourgmestres dans le cadre de cette mesure, mais je tiens ces chiffres à votre disposition.

M. Hasquin m'a interrogé sur l'attitude de certains responsables nationaux, dont le Premier Ministre, qui aurait dit qu'il s'agissait de deux problèmes différents, ce qui n'est pas vrai. En fait, et ma réponse s'adresse également au groupe Ecolo, ils sont d'une même nature mais nécessitent des approches et des solutions différentes. Bien évidemment, on ne peut pas non plus prétendre qu'on écarte le problème des réfugiés politiques lorsqu'on aborde le débat sur l'immigration.

Vous avez parlé de Mme Smet. Il y a longtemps que j'assiste, en divers lieux, à des joutes entre celle-ci et les responsables des Régions et des Communautés: querelles sur les chiffres, sur le non-respect de certaines promesses, etc. En tout cas, il est certain que les interprétations sur les chiffres et sur les charges générées par les candidats réfugiés politiques divergent. A cet égard, je possède une liste reprenant les chiffres remis par les communes.

La multiplication des «Petits Châteaux» à laquelle vous faites allusion me semble constituer un emplâtre sur une jambe de bois. Il est clair qu'il vaudrait mieux accélérer la procédure de reconnaissance. En outre, l'Exécutif estime que si d'autres centres d'accueil doivent être créés, ceux-ci doivent être répartis de manière équitable sur l'ensemble du territoire.

Enfin, toujours en ce qui concerne l'interdiction d'inscription, j'ai ici en ma possession une lettre du Ministre de la Justice. Je la tiens à la disposition de ceux qui voudraient la lire puisqu'il s'agit d'une lettre adressée aux communes et que l'on peut donc considérer qu'elle est maintenant rendue publique. Le Ministre y insiste sur le fait qu'«une concentration d'un nombre particulièrement élevé de ressortissants étrangers dans certaines villes ou communes peut être un facteur susceptible de provoquer des réactions de méfiance réciproque ou de rejet qui vont à l'encontre de l'objectif recherché: l'intégration. A ce sujet, si le protocole numéro 4 à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales dispose que quiconque se trouvant régulièrement sur le territoire d'un Etat a le droit d'y choisir librement sa résidence, il précise toutefois que ce droit peut, dans certaines zones déterminées, faire l'objet de restrictions qui, prévues par la loi, sont justifiées par l'intérêt public dans une société démocratique».

Ce point me semble important et pourrait peut-être indiquer la suite qui sera donnée à la demande des communes de voir prolonger les effets de l'arrêté royal.

Je voudrais enfin m'adresser au Parti libéral. Certes, Messieurs, vous épousez, vous aussi, parfois le profil du donneur de leçon dans cette matière. Mais il m'est très facile de rappeler toutes ces années — le problème de l'immigration semblait pourtant être une de vos priorités — qui ne virent guère éclore d'initiatives en matière de politique d'intégration. Même si je suis contre cette mesure, comme vous le savez, les gens du Front national l'ont dit clairement et à de multiples reprises: vous aviez promis un retour massif des étrangers dans leur pays d'origine mais on ne peut pas dire que les effets s'en soient faits sentir au cours de toutes ces années où vous étiez au pouvoir. Votre discours ne me semble dès lors pas très logique.

M. De Decker. — On peut s'interroger sur ce que le Gouvernement actuel a fait en cette matière depuis deux ans. La réponse est simple: rien. Le Gouvernement précédent avait effectivement prévu le retour éventuel d'immigrés, volontairement et sur la base d'une prime qui leur serait affectée. Il est vrai que le Ministre compétent pour fixer ces montants a toujours refusé de mettre le moindre franc à la disposition de cette politique, qui avait par ailleurs été arrêtée par le Gouvernement. Il s'agit de l'ancien Ministre PSC de l'Emploi et des Affaires sociales, M. Hansenne, qui occupe actuellement une autre fonction à Genève.

Ce point revenait régulièrement à l'ordre du jour des Conseils des Ministres. Il n'a cependant jamais été concrétisé. Il est donc, à présent, fort facile de vous adresser aux libéraux.

Certains de vos partenaires sont au pouvoir depuis 1958, et ce, sans interruption. C'est donc à eux qu'il conviendrait de vous adresser.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Vous conviendrez que, même si j'ai précisé toutes les limites du rapport des Commissaires royaux, la valeur de celui-ci est au moins égale à celle du rapport réalisé par la Commission sur l'Immigration à l'initiative du Ministre Gol. Vous êtes, je pense, bien conscient de l'inutilité historique de cette Commission.

M. De Decker. — Vous faites un très mauvais procès, Monsieur le Ministre-Président. En outre, vous êtes mal placé pour tenir ce genre de discours. En effet, la politique d'intégration dans votre commune s'est caractérisée par la pratique du coup de pied au derrière, et non par une politique d'intégration précise. Si vous avez trouvé une certaine popularité à Bruxelles et si votre parti, lors des dernières élections, a remporté un certain succès, c'est précisément au travers du profil «anti-immigré» que vous avez affiché au cours de ces dernières années. Par conséquent, je trouve absolument grandiose qu'aujourd'hui, à propos d'immigration, vous vouliez faire l'apologie du discours tenu par M. Moureaux qui va à l'encontre de ce que vous prétendez depuis des années. Le gouvernement auquel nous avons participé au cours de cette période est le premier de toute l'histoire de Belgique, depuis l'après-guerre

et depuis que le problème de l'immigration se pose, à avoir pris des décisions courageuses. Aujourd'hui, elles sont considérées comme insuffisantes. Il s'agit des deux lois de M. Gol. Ces lois ont constitué le premier acte politique posé dans ce pays afin de restreindre le phénomène de l'immigration, procédé que, je suppose, vous partagez avec nous. Elles avaient pour but d'éviter le développement excessif des sentiments racistes que nous condamnons fondamentalement.

Par conséquent, n'affirmez pas aujourd'hui que nous n'avons pas agi. Lorsque nous votions des lois que vous qualifiez aujourd'hui d'insuffisantes, les parlementaires socialistes étaient contre et les bourgmestres socialistes les appliquaient. J'en ai assez du double langage socialiste en matière d'intégration.

M. le Président. — Monsieur De Decker, je tiens à vous rappeler que les intervenants dans l'interpellation pourront répliquer. Je vous prie donc de cesser d'interrompre le Ministre-Président.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Nous n'allons pas engager une polémique maintenant, mais je voudrais vous dire, Monsieur De Decker, que mon action politique a été caractérisée par la prise en compte du fait qu'il fallait, sur l'immigration, tenir un discours qui n'existait pas.

Mme Nagy. — Et M. Nols?

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Me confondez-vous avec M. Nols, Madame Nagy? Oui? J'en prends acte. Vous avez prouvé la qualité des analyses objectives que vous pouvez faire sur ce problème. Le sens des nuances du groupe Ecolo se trouve confirmé ici.

Je n'ai jamais tenu de discours sur le retour massif organisé, Madame Nagy. Dans ma commune, j'ai pris des dispositions relatives à l'insertion socio-professionnelle des jeunes. Ces mesures touchaient les immigrés et sont citées en exemple ici.

Mme Nagy. — Vous avez fait partir 400 personnes d'origine étrangère de la commune de Saint-Gilles l'an dernier. Ce sont des données objectives. La politique de rénovation menée par la commune de Saint-Gilles visait le départ des étrangers.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Vous avez des chiffres? Disposez-vous d'analyses?

Mesdames, Messieurs, vous rendez-vous compte qu'un membre de ce Conseil vient d'avancer des chiffres qui ne reposent sur aucun fondement?

Madame Nagy, vous venez de dire que la politique de rénovation urbaine pratiquée à Saint-Gilles a chassé 400 immigrés.

Maintenez-vous votre position, Madame Nagy?

Mme Nagy. — Je dis que dans l'étude que le Secrétaire d'Etat au Logement de l'Exécutif précédent a fait faire sur le logement à Bruxelles, il est indiqué que dans la commune de Saint-Gilles, 400 départs d'étrangers ont été enregistrés entre 1987 et 1988.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Il leur est loisible de partir, me semble-t-il!

Mme Nagy. — C'est la seule commune où cela s'est passé!

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — C'est extraordinaire! Vous avez dit que ma politique de rénovation avait chassé 400 étrangers et maintenant vous corrigez vos propos. Quelle rigueur!

Mme Nagy. — J'émets l'hypothèse que c'est la politique de rénovation qui a chassé les immigrés. C'est tellement vrai que le quartier situé entre l'avenue Fonsny et la rue de Mérode est laissé à l'abandon et à la promotion liée au TGV.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — J'aurais donc rénové des bâtiments et, selon vous, cela aurait eu pour conséquence de chasser des habitants? Savez-vous où se trouvent les activités de rénovation urbaine de la commune de Saint-Gilles et quel genre de biens elles ont touché? Ce sont en fait des biens communaux, laissés vides depuis longtemps — ce qui, j'en conviens, ne glorifie pas la gestion du passé —, que nous avons rénovés et dans lesquels nous avons hébergé de nouveaux habitants.

Vous venez de faire la démonstration d'un manque de rigueur élémentaire en énoncant le principe selon lequel j'aurais mené une opération de rénovation urbaine chassant 400 étrangers.

Avez-vous bien entendu cela, Mesdames, Messieurs? *(Assentiment.)* Moi je l'ai entendu.

Je poursuis ma réponse à M. De Decker en disant que nous nous sommes toujours efforcés, notamment dans ma commune, de mener des politiques d'insertion et d'intégration, qui sont d'ailleurs citées en exemple par certains. Vous l'avez fait, Monsieur De Decker, et vous n'êtes pas suspecté de faire mon apologie, bien que nous vous aimions beaucoup, mais je ne pense pas que c'était votre dessein.

Nous venons encore d'avoir un aperçu du genre de procès d'intention que l'on me fait.

Il n'y a pas d'incohérence dans mon attitude parce qu'à côté d'un certain nombre de principes que j'ai défendus, j'ai tenté d'œuvrer pour qu'une politique d'intégration efficace puisse être menée avec des moyens qui étaient pourtant limités dans ma commune. Je ne change donc pas de discours.

Je m'adresse maintenant au Front national et je terminerai par ceux-là.

M. de Looz-Corswarem. — Ceux-là?

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Ce genre de formule vaut bien celles que vous utilisez de temps en temps à notre égard.

M. de Looz-Corswarem. — Vous nous avez attaqués, Monsieur Picqué.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — On ne vous a pas attaqués, puisqu'on ne vous a pas vus! Maintenant on vous entend un peu.

Vous connaissez notre point de vue sur le droit de vote. Vous tentez, comme M. De Decker — qui a eu tout à coup un accès de «prurit» d'éloquence — de me faire dire ce que je n'ai jamais dit.

Ma position à cet égard n'a jamais changé et nous sommes, Chers Camarades, en concordance. *(Exclamations.)*

M. Hasquin. — Depuis lundi!

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — La position du Parti socialiste est très claire: le droit de vote accordé aux ressortissants de la Communauté européenne, avec la clé de réciprocité.

Cela veut dire, Messieurs du Front national, que mon attitude n'a pas varié: c'est non au droit de vote.

M. de Looz-Corswarem. — Et le seuil de tolérance, où est-il?

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Je vais conclure en vous disant, Messieurs du Front national, que si je règle mes comptes avec les Ecolos, parce que de temps en temps ils sont assez réducteurs dans leur jugement, il est vrai que je perçois dans leurs discours une volonté positive de sortir de ce problème. Je les vois porteurs de valeurs que je ne conteste pas, mais je n'aime pas la manière dont ils les expriment. Toutefois, nous avons en commun la volonté de créer une société de justice, de convivialité. Même si les moyens pour y arriver diffèrent, la convergence est claire.

Par contre, le discours du Front national n'est fondé que sur la haine, sur le principe de la loi du plus fort. A vous écouter, à vous voir parler et agir, il est certain que vous n'incarnez pas l'idéal nietzschéen. *(Applaudissements sur les bancs socialistes.)*

M. le Président. — La parole est à M. Drouart pour une réplique.

M. Drouart. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, je voudrais émettre cinq remarques concernant les propos de M. Picqué. Mais voici tout d'abord, trois réflexions préliminaires.

La première concerne le texte que j'ai lu à cette tribune, et dont, M. le Ministre-Président, je vous transmettrai une copie. En effet, un certain nombre de mauvaises interprétations sont intervenues, ce qui est fort compréhensible puisqu'entre un discours oral et un document écrit peuvent survenir des malentendus. C'est pourquoi je vous ferai remettre ce texte, persuadé qu'il est toujours intéressant d'essayer de comprendre l'autre.

En deuxième lieu, j'ai regretté, et je pense ne pas être le seul, le ton que vous avez utilisé pour exprimer vos regrets à propos de notre interpellation. J'ai senti chez vous le sentiment d'une certaine agression, d'un certain malaise, qui tranchait très certainement avec les propos tenus par d'autres chefs de groupe. Je pense en particulier à la personne évoquée à plusieurs reprises au cours de votre intervention, à savoir M. Moureaux.

En troisième lieu, je précise que nous avons tenu à être le porte-parole, l'expression d'un certain nombre de personnes qui se retrouvent à travers notre discours. Lorsqu'on vous dit que le discours que vous tenez est interprété par d'autres comme intolérant, il vous faut analyser la situation, l'accepter et pratiquer l'autocritique. Je n'ai malheureusement pas ressenti cela; mais plutôt un peu d'agressivité, et je le regrette.

J'en arrive maintenant au contenu de votre intervention. Premièrement, je précise qu'en Commission M. Désir avait promis de nous faire remettre le texte du rapport. Or, nous ne l'avons pas reçu. Dans la mesure où l'Exécutif prend position sur le contenu de ce rapport, il eût été normal que les conseillers, les conseillers bruxellois plus encore que les autres conseillers régionaux, puisqu'ils vivent dans une ville où près d'un habitant sur quatre est d'origine étrangère, aient été en possession de ce document, de manière à pouvoir étudier sérieusement le problème.

En second lieu, toujours à propos du rapport, vous posez la question de savoir quels moyens le Commissariat royal compte mettre en œuvre pour appliquer sa politique. Telle est la contradiction que vous essayez de relever dans notre discours.

En fait, la contradiction doit être renversée. Il est évident que les Commissaires royaux ne vont pas distribuer une aumône publique pour que les Régions, les Communautés ou l'Etat central appliquent un certain nombre de politiques. C'est à l'Exécutif — ici l'Exécutif régional — qu'il appartient de réaliser ses politiques avec les moyens qu'il possède. Nous avons toujours tenu le même discours concernant la problématique de l'immigration. Nous considérons que c'est un sujet suffisamment grave — le simple fait d'en avoir discuté ici pendant plusieurs heures en est la preuve — pour qu'il faille lui accorder des moyens plus importants que ne lui en a donnés l'Exécutif, et ce, malgré l'obligation de maintenir un certain équilibre des finances publiques et même si 100 millions de francs ont déjà été consacrés à cette politique.

Je voudrais apporter une troisième précision concernant le quota d'immigrés qui serait imposé dans les logements sociaux. Nous sommes contre cette notion. M. le Ministre-Président, vous avez tenu un discours très agressif. Vous vous êtes senti visé vis-à-vis du clientélisme électoral. Je voudrais vous faire une remarque: M. Lemaire évoquait tout à l'heure le projet de développement social dans le quartier de Cureghem à Anderlecht. Savez-vous que les personnes qui travaillent dans ce DSQ, particulièrement les chercheurs qui essaient d'élaborer un rapport, ont tenté d'obtenir de deux sociétés de logements sociaux des statistiques concernant la population qui y vit, et en particulier la nationalité de cette population? Une société de logement social, dont j'aurai la délicatesse de taire le nom, refuse de donner cette information. Vous serez beaucoup plus crédible à ce niveau-là concernant le clientélisme électoral lorsque vous me donnerez les statistiques de tous les étrangers vivant dans des habitations de toutes les sociétés de logement social de notre ville.

Quatrième remarque: vous n'avez pas réagi à notre troisième critique vis-à-vis de la politique de l'Exécutif qui était celle du langage utilisé. Vous n'y avez pas apporté de réponse, du moins directement. Mais lorsqu'à la tribune, Monsieur Picqué, vous avez donné lecture d'un document dont nous condamnons naturellement le fond, vous avez mis en avant justement ce que nous critiquons. C'est que le problème de l'intégrisme est bien réel. Faire croire que les écolos n'essayent pas de trouver des solutions vis-à-vis de ces intolérants, c'est masquer la réalité. Mais l'intégrisme, même s'il est grave, ne représente qu'une minorité dans notre ville. Chaque fois qu'un débat est organisé sur l'immigration, que ce soit dans cette enceinte, sur les ondes nationales ou dans la presse, on concentre l'actualité sur le problème de l'intégrisme et sur celui des réfugiés politiques. C'est exactement ce que nous critiquions car c'est une manière exagérée d'exacerber les peurs dans l'opinion publique.

Dernière remarque avant de conclure. Concernant l'application de la «loi Gol», je suis content d'avoir entendu de votre bouche, le désir d'un certain nombre de communes dans ce domaine, même si la décision n'émane pas de leur part. Aussi le groupe Ecolo a-t-il l'intention de proposer au Commissariat royal, avant que le pouvoir national ou que les pouvoirs communaux ne prennent la décision de continuer à appliquer la «loi Gol», d'étudier sérieusement le problème de l'application de la non-inscription de personnes de nationalité étrangère sur le territoire de certaines communes. J'ai entendu le discours

de M. Hasquin au Sénat. Il a avancé un certain nombre de chiffres concernant Saint-Gilles. Je possède des chiffres contradictoires concernant Anderlecht. Il faut un ensemble de données statistiques avant de prendre une décision.

Je conclus en émettant une remarque et une proposition. Nous avons entamé un débat, ce qui est positif; tout le monde doit s'en féliciter même si le ton utilisé était parfois désagréable.

Par ailleurs, le discours aurait pu encore être plus riche si nous avions eu au préalable un discours au sein d'une Commission. Nous avons demandé au sein du Bureau élargi voici plusieurs semaines, Monsieur le Ministre-Président, que cette discussion ait lieu avec les Commissaires royaux avant le débat public. Je constate à regret que le groupe qui s'est le plus violemment opposé à la création de cette commission était le groupe socialiste. *(Applaudissements sur les bancs Ecolo.)*

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Monsieur le Président, je puis souscrire entièrement à une méthode de travail différente. Peut-être nous sommes-nous mal compris, mais je reconnais qu'un travail en Commission sur un rapport de cette importance serait très utile. En effet, cela éviterait que des arguments ne soient utilisés dans la précipitation d'une intervention ou dans le formalisme d'une tribune de façon telle que le débat dégénère en polémiques. Dans le cas présent, il s'agit d'un dossier à ce point important qu'il y a lieu d'en préparer le débat au sein du Conseil régional, et notamment en Commission. Je suis donc tout à fait d'accord sur la proposition qui vient d'être faite. *(Aplaudissements sur certains bancs.)*

M. le Président. — Je précise que le Bureau élargi m'avait chargé de demander au Commissaire royal un entretien avec une délégation du Conseil. Nous avions convenu que le Bureau élargi constituerait cette délégation. L'entretien est fixé à la semaine prochaine.

La parole est à M. Hasquin.

M. Hasquin. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, lors de la séance d'installation de ce Conseil en juillet 1989, j'avais fait part de ma crainte que nos travaux ne se transforment en débat de conseils communaux ou de «super conseil communal». Tout à l'heure, à la suite d'une série d'interruptions, j'ai eu le sentiment de me retrouver au conseil communal de Saint-Gilles. J'estime que les débats que nous devons engager méritent davantage de hauteur et que la problématique doit parfois se hisser à des niveaux plus élevés.

J'ai pris connaissance avec satisfaction des réponses fournies par le Ministre-Président de l'Exécutif. Sur quatre points essentiels de la politique que le Parti libéral a à cœur de voir appliquée à Bruxelles, j'ai pu constater qu'il y avait adéquation aujourd'hui entre les positions défendues depuis de nombreux mois par les libéraux et la position exprimée voici quelques instants par le Ministre-Président de l'Exécutif. En grande partie, ces positions libérales ont rallié à elles le Parti socialiste, si j'ai bien compris les résumés des communiqués de presse dont j'ai pris connaissance hier puisque, même si au départ, la politique des réfugiés et la politique de l'immigration sont des problématiques différentes au niveau de leurs conséquences sur le terrain, on ne peut pas les dissocier, contrairement à ce que M. Martens a encore affirmé voici quelques jours.

Je prends acte qu'en ce qui concerne les CPAS bruxellois, nous devons consentir un effort particulier — fait qui semble avoir été oublié dans le Rapport D'Hondt et Vinikas.

Je prends acte aussi du fait que nous devons favoriser une politique de décentralisation même si chacun au départ estime qu'il faut abréger les procédures de reconnaissance. Je reviendrai dans quelques instants sur ce point.

Enfin, je note avec satisfaction — c'était une revendication du Parti libéral depuis de très nombreux mois — qu'il y a un consensus relatif à la prorogation de l'arrêté royal de 1985.

Cela me permet d'aborder un second point qui répondra à l'intervention de M. Moureaux et à celle d'autre intervenants.

Lorsque j'avais abordé cette question tout à l'heure, j'avais été interrompu par quelques glapissements venant de ma gauche. En effet, on faisait valoir le fait que pendant six ou sept ans un Ministre libéral, nommé Jean Gol, était à la tête du département de la Justice et que la situation confuse et compliquée que l'on rencontrait aujourd'hui n'était que l'héritage de sa passivité. Dois-je vous rappeler, Mesdames et Messieurs, — je me tourne particulièrement vers les socialistes — que les lois Gol de 1984 et 1987 ont été votées contre vous et malgré vous.

Par ailleurs, permettez-moi de souligner quelques aspects positifs de cette législation, qui viennent d'ailleurs d'être repris par le Ministre-Président de l'Exécutif lui-même.

D'abord, cette loi a doté la Belgique d'un nouveau code de la nationalité tendant à favoriser une meilleure intégration de nombreux immigrés. Du fait de cette loi, des milliers d'immigrés sont devenus Belges.

Ensuite, c'est en vertu de la loi de 1984 qu'a été publié l'arrêté royal de 1985 qui, si je ne m'abuse, a été appliqué, en dépit d'un certain nombre de critiques venant de vos bancs, Mesdames et Messieurs les socialistes, par un certain nombre de bourgmestres socialistes. J'apprends à l'instant avec satisfaction qu'un certain nombre de communes bruxelloises ayant à leur tête des municipalistes socialistes sont décidées à demander la prorogation de cet arrêté royal. Je présume dès lors qu'il a servi à quelque chose. Ne vous en déplaise, il est l'œuvre de Jean Gol et du Gouvernement de l'époque.

Enfin, il est de bon ton — j'ai cru le comprendre pas plus tard que samedi dans un débat auquel M. Eerdekens participait — de dénigrer le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides. Cette attitude est comique. Cette loi date de 1987 et, lorsqu'il a fallu constituer le Commissariat général et le faire fonctionner dans le respect de la loi, un autre Ministre gérait le département de la Justice, à savoir M. Wathelet, membre du Parti social chrétien. Il gère ce département depuis bientôt dix-huit mois.

Par ailleurs, je rappelle que le cadre réclamé pour le Commissariat général, en raison des freins mis par la composante social-chrétienne de la majorité d'alors — M. Thys participait à ce Gouvernement — n'a été accordé qu'à concurrence de 51 p.c. des propositions qui avaient été formulées par le Ministre de la Justice de l'époque. Il a fallu deux ans de récriminations et d'interventions au Parlement pour que le nouveau Ministre de la Justice se décide enfin à accélérer quelque peu les procédures de recrutement en vue d'accroître le cadre de ce Commissariat général.

Je constate que de nombreux partis de la majorité estiment que ce Commissariat général tant dénigré rend de précieux services. Le rapport qu'il a élaboré pour ses activités de 1988 a été unanimement salué comme étant excellent. De nombreux débats ont eu lieu à son sujet, tant à la Chambre qu'au Sénat,

et la tendance actuelle, y compris au sein du Gouvernement, est de confier de plus en plus de responsabilités au Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides et de décharger le Ministre de la Justice d'une partie de ses prérogatives. Un parti important de la majorité, le *Socialistische Partij,* a d'ailleurs déposé au Sénat une proposition de loi en cette matière, signée par M. Pataer.

J'attends de cette Assemblée, non pas des arguments d'arrière-boutique en période électorale, mais un certain nombre d'arguments rationnels. Je ne vous présente pas des «on-dit». J'avance des faits et je vous mets au défi de me prouver le contraire.

Pour terminer, je souhaite aller dans le sens de la proposition faite par le groupe Ecolo. En effet, pour nous permettre de débattre de façon plus sereine et plus approfondie d'un certain nombre de problèmes, pour répondre à un certain nombre d'interpellations et de questions brûlantes qui se posent sur le terrain, une solution consisterait peut-être à permettre à un certain nombre de membres de cette Assemblée de se rencontrer au sein d'une commission spéciale. Il existe des commissions spéciales au Parlement national.

Je ne vois pas, pour ma part, ce qui empêcherait ce Conseil régional de constituer une commission spéciale chargée étudier de façon approfondie la problématique de l'immigration. Je fais donc mienne la proposition émise par le représentant du groupe Ecolo. En effet, je ne crois pas que c'est une réunion de dignitaires, c'est-à-dire de membres du Bureau élargi de cette Assemblée, avec Mme D'Hondt et M. Vinikas, qui pourrait véritablement aller au fond des choses. Soyons sérieux! Je vous remercie. *(Applaudissements.)*

PROJETS DE MOTION

Dépôt

ONTWERPEN VAN MOTIES

Indiening

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, en conclusion de ces interpellations, deux motions ont été déposées.

Dames en Heren, tot besluit van deze interpellaties werden twee moties ingediend.

La première, motivé, signée par M. Adriaens, est libellée comme suit:

«Le Conseil régional bruxellois,

Ayant entendu l'interpellation de M. A. Drouart sur «les déclarations de l'Exécutif portant sur le rapport du Commissariat royal à l'immigration»;

Ayant entendu la réponse de M. Charles Picqué, Ministre-Président;

Demande au Président du Conseil de mettre en place une Commission de l'Assemblée qui débatte des moyens d'appliquer à la Région de Bruxelles-Capitale les recommandations du rapport des commissaires royaux, et notamment de l'affectation des 100 millions prévus pour l'intégration des immigrés au budget 1990.»

De eerste, gemotiveerd, ondertekend door de heer Adriaens luidt als volgt:

«De Brusselse Hoofdstedelijke Raad,

Na de interpellatie te hebben gehoord van de heer Drouart over «de verklaringen van de Executieve betreffende het verslag van het Koninklijke Commissariaat voor immigratie»;

Na het antwoord te hebben gehoord van de heer Picqué, Minister-Voorzitter;

Vraagt aan de Voorzitter van de Raad om een Commissie van de Vergadering op te richten die het over de middelen zou hebben om voor het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest de aanbevelingen toe te passen van het verslag van de Koninklijke Commissarissen en onder meer de bestemming van de 100 miljoen die voorzien zijn in de begroting van 1990 voor de integratie van de migranten.»

La deuxième, la motion pure et simple, est signée par M. Moureaux, Mme de T'Serclaes, MM. Beghin, Vandenbussche, Van Eyll, De Berlangeer.

De tweede, de eenvoudige motie, is ondertekend door de heer Moureaux, Mevr. de T'Serclaes, de heren Beghin, Vandenbussche, Van Eyll, De Berlangeer.

M. le Président. — La parole est à M. Moureaux.

M. Moureaux. — Monsieur le Président, je souhaite faire une suggestion et j'espère qu'elle rencontrera l'unanimité de l'Assemblée.

Dans l'hypothèse où une Commission se réunirait pour débattre du problème, je propose de renvoyer l'examen des motions à cette Commission afin de rechercher le moyen de présenter à l'Assemblée une motion plus structurée que celles qui ont été déposées.

M. le Président. — La parole est à Mme Spaak.

Mme Spaak. — Monsieur le Président, reporter le vote de ces deux motions pourrait signifier que nous rejetons la proposition faite par le groupe Ecolo, ce qui n'est pas le cas. Nous devons sortir de cette confusion d'une manière ou d'une autre. La proposition de M. Moureaux me paraît donc judicieuse.

M. le Président. — Ma proposition est que l'on postpose le vote des motions jusqu'à la prochaine séance. Ce qui nous donnera l'occasion d'avoir un débat en Bureau élargi sur le sort à réserver à ces motions.

Si tout le monde était d'accord sur cette solution, cela nous permettrait de nous concerter de façon plus approfondie sur les motions.

La parole est à M. Drouart.

M. Drouart. — Monsieur le Président, la proposition du groupe Ecolo est très simple. Il s'agit de réunir une Commission dont l'ordre du jour serait la problématique de l'immigration.

Le statut de cette Commission, l'ordre de ses travaux, doivent être discutés. Le sens de la motion proposée par le groupe Ecolo est d'exprimer la volonté politique de créer une Commission. Il n'est pas question pour nous de retirer cette motion. Nous tenons à ce qu'elle soit votée aujourd'hui même pour montrer cette volonté politique de réaliser quelque chose de concret. Il est bien entendu que les modalités pratiques

seront discutées ultérieurement et ne doivent d'ailleurs pas nécessairement se retrouver au sein d'une motion. J'insiste donc. La signification politique de cette motion est de dire que nous manifestons ici en Assemblée la volonté politique de créer une Commission sur la problématique de l'immigration que nous considérons comme un thème prioritaire à étudier.

M. le Président. — La parole est à M. De Decker.

M. De Decker. — Monsieur le Président, le débat que nous avons tenu aujourd'hui montre en effet que la technique de l'interpellation et des réponses politise indiscutablement le problème et développe un ton plutôt polémique autour d'un sujet, qui, pourtant, mérite certainement beaucoup mieux que cela.

Dès lors, au-delà du renvoi en Commission — et je suis d'accord sur la proposition — de la motion déposée par le groupe Ecolo, j'enregistre l'accord de l'Exécutif de tenir un débat en Commission sur base du rapport des Commissaires royaux, ne pensez-vous pas qu'il serait plus sage de provoquer un contact avec les Commissaires royaux non pas avec une délégation du Bureau élargi mais en invitant le commissaire ou le commissaire adjoint, soit les deux à la Commission des affaires générales?

Nous tiendrions une séance d'un jour ou deux avec le ou les commissaires, nous désignerions un rapporteur de notre Conseil, nous examinerions la motion du groupe Ecolo, et l'on arriverait ainsi — mais cela peut prendre un certain temps — à dégager progressivement une analyse plus précise des mesures urgentes que le problème de l'immigration pose à Bruxelles, en tout cas, au niveau de nos compétences qui ne sont que très partielles en ce domaine.

En fait, je suggère que nous options pour la procédure peut-être la plus longue et la plus large mais aussi la plus sérieuse et la plus approfondie afin d'aborder une question qui me semble être l'une des plus préoccupantes et des plus importantes à Bruxelles en ce moment.

M. le Président. — La parole est à Mme de T'Serclaes.

Mme de T'Serclaes. — Monsieur le Président, si je ne me trompe pas, nous ne voterons pas aujourd'hui sur les motions introduites, que ce soit celle d'Ecolo ou sur la motion pure et simple. J'estime que votre suggestion de soumettre le problème au Bureau élargi est excellente. Elle nous permettra d'examiner à ce niveau les moyens de trouver un accord ou la formule qui serait préférable pour traiter ce problème.

M. le Président. — Je voudrais réitérer ma proposition car nous devons nous en tenir aux procédures normales. Tout d'abord, je ne demande pas au groupe Ecolo de retirer sa motion. Celle-ci est déposée. Si l'on devait procéder au vote aujourd'hui, je ne pourrais faire autrement que de soumettre d'abord au vote l'ordre du jour pur et simple et dès lors, on ne voterait pas sur la motion du groupe Ecolo.

Donc, ma proposition, est simplement de postposer — procédure fréquemment suivie — à la prochaine séance, le vote des motions. Aujourd'hui, nous voterons sur les motions déposées lors de la séance précédente. Cela me paraît une solution simple.

Par ailleurs, notre rendez-vous avec les commissaires royaux et le Bureau élargi ne constituera qu'un contact préliminaire. Nous ne pouvons donc pas créer d'emblée une Commission aux fins d'entendre les commissaires royaux. Nous allons avoir un premier contact avec eux. Ce sera une occasion pour le Bureau élargi de débattre de l'ensemble de la politique, et ensuite de convenir de la façon dont nous poursuivrons cet échange de vues.

Si nous pouvons nous rallier à cette façon d'agir, nous aurons tous l'occasion de défendre notre point de vue de façon cohérente.

La parole est à M. Drouart.

M. Drouart. — Monsieur le Président, après avoir entendu la majorité des groupes politiques s'exprimer plutôt favorablement au sujet de la création de cette Commission, nous acceptons de postposer le vote de notre motion et d'en discuter, comme vous le proposez, dans une logique positive, de manière à aboutir à la solution la plus riche et la plus cohérente possible afin de résoudre ce problème.

De Voorzitter. — De heer Vandenbussche heeft het woord.

De heer Vandenbussche. — Mijnheer de Voorzitter, ik ga volledig akkoord met het door u geformuleerde voorstel.

Nochtans stel ik voor dat de conferentie van de voorzitters, zoals bepaald in het reglement, zich beraadt over de wijze waarop de andere, unicommunautaire Assemblées betrokken worden — de wenselijkheid en de modaliteiten dienaangaande — bij het contact met de Koninklijke Commissaris en haar adjunct.

De Voorzitter. — Hiermee is de algemene bespreking gesloten.

INTERPELLATION DE M. ADRIAENS AU MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES COMMUNICATIONS ET DE LA RENOVATION DES SITES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DESAFFECTES SUR L'ACTION REGIONALE EN FAVEUR DES CYCLISTES

Discussion

INTERPELLATIE VAN DE HEER ADRIAENS TOT DE MINISTER BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERKEER EN DE VERNIEUWING VAN AFGEDANKTE BEDRIJFSRUIMTEN

Bespreking

M. le Président. — L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Adriaens à M. Thys, Ministre des Travaux Publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés, sur «l'action régionale en faveur des cyclistes».

Aan de orde is de interpellatie van de heer Adriaens tot de heer Thys, Minister belast met Openbare Werken, Verkeer en de Vernieuwing van Afgedankte Bedrijfsruimten over de regionale actie ten voordele van de fietsers.

La parole est à M. Adriaens.

M. Adriaens. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, après ce débat philosophique, j'en viens à des choses plus terre à terre.

Il peut sembler évident que les écologistes s'intéressent à la politique régionale en faveur des cyclistes. Je dois cependant vous avouer que mon intérêt pour la question est encore plus intense puisque je suis un cycliste quotidien et donc particulièrement intéressé par tout ce que l'Exécutif peut décider pour rendre plus aisés les déplacements cyclistes dans la Région bruxelloise.

C'est avec intérêt que le groupe Ecolo a entendu l'Exécutif affirmer dans sa déclaration de politique générale qu'il voulait mener des actions en faveur des cyclistes et qu'il entendait multiplier les micro-investissements en surface. C'est donc avec impatience que nous attendons la concrétisation de cette volonté. Bien sûr, je me rends compte qu'il n'est pas encore possible que l'on ait déjà aujourd'hui une traduction dans la réalité et qu'il faudra attendre la définition du Plan régional des déplacements pour savoir exactement ce que l'Exécutif fera dans ce domaine. Toutefois, si l'Exécutif veut réussir sa politique dans ce secteur, une série de mesures préparatoires devraient déjà être prises et c'est sur celles-ci que porteront les questions de la présente interpellation.

Tout d'abord, je voudrais vous demander si, au sein de l'administration, l'Exécutif a chargé quelques personnes de s'occuper spécialement des problèmes de circulation cycliste. On sait en effet combien la problématique cycliste est spécifique: il faut des experts qui se penchent sur elle pour qu'elle ne soit pas noyée dans les priorités accordées à d'autres modes de déplacements, beaucoup plus envahissants. Ma question porte donc sur le fait de savoir si vous avez pris la précaution de choisir un ou plusieurs membres de l'administration qui s'occuperont préférentiellement de la circulation cycliste. J'aimerais aussi savoir quelles sont leurs qualifications.

Prendre l'avis des cyclistes utilisateurs de la voirie bruxelloise me semble indispensable si vous voulez mener une bonne politique en matière de déplacements à vélo. Ma seconde question porte donc sur la relance de la «Commission régionale deux roues» qui a été rendue opératoire par un arrêté royal datant du début des années 1980. Dans quel délai allez-vous remettre sur pied cette Commission qui a déjà fait beaucoup de bon travail par le passé?

Dans notre budget régional pour l'année 1990, il est prévu à l'article 14.06.02 une somme de 30 millions destinée aux pistes cyclables et aux trottoirs. J'aurais aimé connaître la proportion de ce montant destinée aux pistes cyclables et avoir quelques informations quant à l'utilisation précise de ces sommes. Je voudrais également savoir si dans des projets routiers plus larges, il en est certains qui prévoient des aménagements spécialement destinés aux cyclistes.

L'Exécutif a plusieurs fois marqué sa volonté d'arriver à une meilleure coordination de sa politique avec les communes. En matière de circulation cycliste aussi une action concertée avec les autorités communales serait très utile. Je voudrais donc savoir si vous avez reçu des demandes de subsides de la part de certaines communes pour réaliser des infrastructures destinées aux cyclistes. Avez-vous une politique précise à cet égard et notamment mettez-vous les spécialistes de votre administration au service des communes pour leur permettre de réaliser des projets qui correspondent aux desiderata des cyclistes utilisateurs de la voirie publique?

Sans préjuger des conclusions du Plan régional des déplacements, on peut sans risquer de se tromper affirmer que les embarras croissants de circulation à Bruxelles sont dus au nombre toujours plus élevé de personnes qui utilisent l'automobile pour leurs déplacements. Si nous voulons éviter l'asphyxie à court ou moyen terme, il faudra donc rééquilibrer les modes de déplacements vers des formules moins dévoreuses d'espace que la voiture individuelle.

Il est certain que le vélo est une des alternatives qui pourraient aider à améliorer la situation. Malheureusement, beaucoup d'utilisateurs potentiels hésitent à employer ce moyen de déplacement pour diverses raisons. Pourtant, l'exemple de nombreuses villes étrangères nous montre que la proportion de cyclistes dans le trafic peut être beaucoup plus élevée qu'elle ne l'est dans notre Région. Sans prendre l'exemple des Pays-Bas où la pratique de la bicyclette est une tradition rendue plus aisée par l'absence de relief, il faut constater qu'à Londres par exemple, le nombre de cyclistes est proportionnellement cinq fois plus élevé qu'à Bruxelles. Il y a donc certainement moyen de convaincre un plus grand nombre de Bruxellois d'utiliser le vélo pour leurs déplacements. Rappelons que le vélo est un moyen de transport idéal pour les courtes distances (jusqu'à 6 ou 7 km) et que celles-ci constituent justement 70 à 80 p.c. de tous les déplacements urbains. Des campagnes d'information et d'éducation, particulièrement des enfants qui constituent une part importante des cyclistes, sont donc tout indiquées pour préparer les mentalités à l'utilisation de la bicyclette. J'aimerais savoir ce que vous avez initié dans ce domaine et en particulier si vous pensez aussi à l'éducation des automobilistes dont l'attitude de respect vis-à-vis des cyclistes est déterminante quant à la décision de beaucoup d'oser se lancer dans le trafic dont le caractère dangereux a de quoi rebuter. J'espère que vos initiatives en ce domaine ne sont pas trop timides et je vous rappellerai que la ville de Copenhague qui compte déjà 25 p.c. de navetteurs cyclistes vient de lancer un programme qui vise à doubler cette proportion. Si 50 p.c. des déplacements se faisaient à vélo, on peut affirmer que la capitale du Danemark deviendrait une ville diablement agréable à vivre. Ce serait bien que Bruxelles suive cet exemple.

J'aimerais également savoir si l'Exécutif a dans ses cartons les premiers projets d'itinéraires cyclistes. Telle est en effet l'orientation à prendre dans l'avenir si l'on veut rendre la ville attractive pour les cyclistes. Toutes les études scientifiques prouvent en effet que les pistes cyclables sont plus dangereuses que la voirie normale pour les deux roues.

Les dangers qui viennent de tous côtés menacent fortement les cyclistes sur leur piste cyclable.

Les aménagements que réclament les cyclistes sont donc des itinéraires où ils peuvent côtoyer une circulation automobile qui ne soit ni trop intense ni trop rapide. Ma question est: où en êtes-vous dans cette orientation?

Un dernier point capital pour assurer l'attrait des déplacements à vélo est de prévoir une bonne complémentarité entre ceux-ci et les transports publics. Presque rien n'existe à ce niveau à Bruxelles. Je ne prendrai qu'un seul exemple pour le prouver: dans la plupart des grandes gares bruxelloises aucun parking pour vélo n'est prévu. Les cyclistes sont obligés d'attacher leurs vélos aux grilles ou aux poteaux de signalisation. Cela entrave évidemment les déplacements des piétons dont l'espace est déjà chichement compté. J'aimerais donc savoir si vous avez pris des contacts avec les diverses sociétés de transports, STIB, SNCB et SNCV afin de prévoir des aménagements à proximité des gares et des stations de métro importantes. Avez-vous également une politique quant à la possibilité d'embarquer les vélos dans les transports en commun à certaines heures où cela ne poserait pas trop de problèmes?

Ma dernière question rejoint une question écrite posée par Mme Françoise Carton de Wiart en date du 16 novembre dernier.

Ce matin en arrivant nous avons trouvé la réponse dans le bulletin des *Questions et Réponse* qui nous a été remis.

Vous avez manifestement fait des remarques à la commission nationale qui s'occupe de la modification du code de la route. Mais il n'est pas précisé dans votre réponse dans quel sens allaient ces remarques. J'aurais aimé savoir si vous êtes proche de la position de l'administration nationale des Communications qui prend bien peu en compte les légitimes revendications des cyclistes ou bien si vos remarques vont dans le sens de permettre aux cyclistes de se déplacer de la manière qui leur convient.

Cette série de questions montre bien, je l'espère, qu'une politique en faveur des deux roues n'est pas quelque chose d'accessoire et qu'il est des mesures indispensables à prendre si l'on ne veut pas dissuader ce mode de déplacement mais au contraire l'encourager. Je crois aussi que les bonnes mesures ne sont généralement pas très coûteuses mais qu'elles relèvent plus d'un changement des mentalités. Ce changement des mentalités est progressivement en train de voir le jour.

Je n'en veux pour preuve que les orientations nouvelles prises par le Ministre national des Communications, Jean-Luc Dehaene, qui propose pour demain «un trafic fluide, sûr, économique et convivial». Cette définition correspond tout à fait à ce que permet le vélo. J'espère donc que les réponses que vous allez me fournir prouveront que la Région bruxelloise se prépare activement à rendre possibles les changements qui feront que, demain, notre ville redeviendra agréable à vivre. *(Applaudissements sur les bancs Ecolo et Agalev.)*

M. le Président. — La parole est à Mme Van Tichelen.

Mme Van Tichelen. — Monsieur le Président, en intervenant dans ce débat sur l'action régionale en faveur des cyclistes, le groupe socialiste veut indiquer, par ma voix, son souci de protéger et de favoriser ce que l'on nomme en général la circulation lente, à savoir les piétons et les cyclistes. Ce sont incontestablement les personnes les plus vulnérables au milieu d'une circulation qui devient de jour en jour plus dense, plus agressive et plus dangereuse.

Dans la déclaration de l'Exécutif, je relève la volonté politique de développer le «transport pour tous» axé sur «la qualité de la vie en ville», une volonté «d'agir en faveur des cyclistes et des piétons», «d'assurer de nouvelles conditions de déplacement» pour ceux-ci, notamment en «réduisant la pression automobile sur la cité». C'est évidemment une politique qui a tout notre soutien.

Mais que devons-nous constater? C'est que, de mois en mois, de semaine en semaine, les conditions de la circulation deviennent de plus en plus difficiles et dangereuses et qu'il y a, depuis quelque temps, un accroissement de la circulation automobile, accompagné de stationnements de plus en plus anarchiques: sur les trottoirs, en double file, etc. Dans ces conditions, la circulation des cyclistes — pour ne parler que d'eux aujourd'hui — devient évidemment encore plus dangereuse, obligés qu'ils sont de louvoyer entre les obstacles, sur des voiries souvent en très mauvais état; de ce fait, ils sont sans cesse à la merci d'automobilistes parfaitement inconscients de la fragilité des «deux-roues» et qui, souvent, ne leur laissent pas l'espace nécessaire pour continuer leur chemin.

J'ai été professeur pendant de nombreuses années et j'ai pu constater que, pour les élèves de l'enseignement secondaire, le vélo est l'outil de leur indépendance, c'est d'ailleurs un excellent moyen de transport, qu'ils emploient quotidiennement. En outre, c'est bon pour la santé des jeunes qui ont tendance à faire trop peu d'exercice. De surcroît, comme l'a souligné l'interpellateur, ce mode de transport améliore la fluidité et la qualité des déplacements en ville. Mais que de risques pour nos jeunes! Les parents ont peur, les jeunes aussi. En tant qu'enseignante, j'étais également inquiète quand je voyais mes élèves circuler dans des conditions épouvantables. Et c'est d'autant plus inquiétant qu'il n'y a pas d'assurance obligatoire pour les cyclistes, même pas en responsabilité civile!

Monsieur le Ministre, je voudrais donc vous poser les questions suivantes: Quelles mesures concrètes comptez-vous prendre en faveur des cyclistes dans le cadre du plan de déplacement que vous nous promettez? Prévoyez-vous des bandes de circulation pour les vélos? Des itinéraires balisés? Je crois qu'étant donné la situation actuelle, il faudrait modérer le trafic automobile et tenter de diminuer ses dangers. Que pensez-vous du développement des «zones-30» que certains préconisent? Prévoyez-vous une concertation avec les associations de cyclistes quotidiens — le GRACQ par exemple — pour élaborer des mesures préventives?

L'Exécutif a-t-il pris position à propos de la mise sur pied de la Commission régionale des deux roues?

La STIB est-elle encouragée à organiser des parkings «vélos» pour assurer des liaisons cohérentes entre les cyclistes et les transports en commun? Pour ma part, je n'en connais qu'un seul, au Fort Jaco. Prévoit-on d'en aménager d'autres?

Enfin, quels incitants l'Exécutif compte-t-il mettre en œuvre auprès des communes pour les encourager à agir en faveur des cyclistes et à leur assurer — c'est un autre aspect de la question — une éducation, bien nécessaire elle aussi?

J'en ai ainsi terminé avec les quelques questions que je voulais poser. Elles sont loin d'épuiser le sujet mais j'aimerais y recevoir des réponses. A l'heure où nous cherchons tous à améliorer la qualité de l'environnement et la qualité de la vie, il est grand temps de tout faire pour rendre la ville plus accueillante à la circulation lente: celle des cyclistes et, bien entendu, celle des piétons, que nous sommes tous, chaque jour, à un moment ou autre de la journée. Je vous remercie. *(Applaudissements sur les bancs socialistes.)*

M. le Président. — Je voudrais attirer votre attention sur un point, Madame Van Tichelen. Il vous est loisible de déposer une interpellation jointe, que vous aurez communiquée auparavant à l'Exécutif. Celui-ci sera alors en mesure de répondre aux nombreuses questions que vous lui posez. Si vous intervenez dans le cadre d'une interpellation, c'est par rapport aux propos tenus par l'interpellateur. Comment voulez-vous que l'Exécutif réponde à de nombreuses questions différentes, qu'il entend juste avant de monter à la tribune?

M. Moureaux. — Il est omniscient!

M. le Président. — Monsieur le Ministre, je vous donne la parole puisque l'on vient de dire que vous êtes omniscient. Vous pouvez donc répondre à toutes les questions qui vous sont posées.

M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés. — Monsieur le Président, Chers Collègues, je voudrais tout d'abord remercier Mme Van Tichelen et M. Adriaens, pour leur intervention et pour leur apport indiscutable à la réflexion que nous devons mener tous ensemble sur l'élaboration d'un espace public convivial, dans lequel les différents partenaires doivent pouvoir trouver une juste réponse à un certain nombre de revendications.

Je répondrai tout d'abord à M. Adriaens. Le constat qu'il ne faut pas attendre les résultats du Plan régional des Déplacements pour prendre des mesures préparatoires en vue de favoriser les déplacements des cyclistes est évident. Le volet «Deux roues» du Plan régional des Déplacements devra principalement conduire à définir un réseau cohérent d'itinéraires cyclables, réseau intégré avec les autres modes de transport.

Je voudrais ici souligner la complémentarité des modes de transport. Les grandes lignes du réseau en question ont déjà été dressées en son temps par la Commission «Deux roues». Mme Van Tichelen et vous-même avez rappelé le rôle qu'a joué cette Commission. Le volet «Deux roues» du Plan des Déplacements consistera à actualiser ces données.

Suite à la rencontre d'un ingénieur suisse responsable de la politique menée en faveur des cyclistes dans le canton de Bern, rencontre qui s'est tenue le 16 janvier dernier en mon Cabinet, j'ai demandé à mon Administration de désigner un responsable «Deux roues», dont la mission serait de promouvoir, au travers des aménagements, les éléments favorables au développement de l'utilisation de la bicyclette. Le fait de désigner une telle personne, reconnue dans son organigramme et pratiquant elle-même la bicyclette, est de nature à permettre un développement des contacts avec les communes et les pouvoirs concernés et à indiquer à toutes les personnes qui doivent traiter de la problématique des déplacements — particulièrement ceux des deux roues — les éléments susceptibles de permettre de rencontrer cette politique.

Quant à la Commission dite «Deux roues», aucune mesure n'a été prise à l'heure actuelle par l'Exécutif pour la relancer. Sous peu, j'ai cependant la ferme intention de remettre cette Commission en marche en adaptant sa composition et son mode de fonctionnement aux nouvelles structures de notre Région.

Par ailleurs, les deux intervenants ont indiqué qu'un montant de trente millions est prévu à l'article 14.06.02 de notre budget. Il s'agit d'un budget d'entretien dont la moitié est affectée aux trottoirs et l'autre aux pistes cyclables. Je réponds ainsi à M. Adriaens.

Cet article ne permet pas de réaliser d'investissements. Il n'y a pas d'autres montants prévus au budget 1990 pour réaliser des aménagements favorables aux cyclistes. Cependant, des aménagements peuvent être réalisés et financés dans le cadre d'un projet global de réaménagement de voiries.

De plus, les aménagements pour deux roues — à l'exception des pistes cyclables — sont souvent peu coûteux et leur bonne intégration dans un projet d'ensemble permet d'en réduire davantage encore le coût.

Les travaux subsidiés n'étant pas de ma compétence, j'invite les intervenants à interroger le Ministre compétent en cette matière. A titre personnel, je puis vous annoncer que des communes, dont celle de Jette que je connais fort bien, ont introduit, cette année encore, des dossiers dans ce sens. Par ailleurs, d'après les contacts que j'ai eus avec le cabinet du Ministre-Président et avec son administration, je puis vous assurer qu'un certain nombre de projets concrets feront l'objet de subsidiations dans le cadre du budget 1990.

En ce qui concerne les projets tendant à informer les habitants sur les avantages de l'utilisation du vélo, restructurée, il appartiendra à la Commission «Deux roues» de me faire des propositions qui devront aussi mettre en avant l'aspect d'intégration des «Deux roues» dans le trafic bruxellois.

A cet égard, le propos, selon lequel les pistes cyclables sont pour les cyclistes plus dangereuses que la route, doit être nuancé. En effet, ce danger est fonction, d'une part, du type de voirie et, d'autre part, du type d'usage du vélo. Aussi, l'implantation de pistes cyclables devra tenir compte de ces éléments. En ce qui concerne les itinéraires cyclables, j'ai évoqué ce point au début de ma réponse.

Les intervenants m'ont également posé la question de savoir si la STIB, la SNCV et la SNCB ont été approchées afin de définir les conditions permettant la complémentarité entre les transports publics et le trafic cycliste.

Je puis vous affirmer que la STIB et la SNCV ont été contactées, en particulier pour la création de parkings vélos aux abords des gares et stations importantes.

Enfin, en ce qui concerne la question n° 16 de Mme Carton de Wiart, posée le 16 novembre dernier, j'ai transmis la réponse à M. le Greffier le 8 décembre dernier. Je crois qu'elle vient d'être publiée.

En substance, en voici les éléments: le code de la route est défini par l'arrêté royal du 1er décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière. La modification de cet arrêté relève de la compétence du Roi. Il existe un projet de modification de cet arrêté émanant du Ministère national des Communications. En vertu de l'article 6 de la loi spéciale du 8 août 1980, les Exécutifs régionaux ont été associés à l'examen des modifications de cet arrêté. A cet effet, un groupe de travail spécial a été créé. Il s'est réuni les 4, 11, 19 et 25 septembre 1989. Le 30 octobre 1989, l'avis de l'Exécutif a été demandé par le Ministre national des Communications au sujet du projet définitif. L'Exécutif, en séance du 30 novembre 1989, sur ma proposition, a examiné le dossier. Il a formulé plusieurs remarques qui tiennent compte de la spécificité du milieu urbain dans les déplacements des cyclistes. Ces remarques ont été transmises au Ministre national des Communications.

Mme Van Tichelen m'avait interrogé à ce sujet; je crois lui avoir ainsi répondu.

Ces remarques sont les suivantes:

1. Les modifications proposées par le Ministre national sont complexes et rendent le code de la route de plus en plus compliqué, notamment pour les enfants qui sont des utilisateurs privilégiés de la bicyclette.

2. Les modifications proposées par notre Collègue introduisent une dizaine de nouveaux panneaux qui s'ajouteront au décor urbain. Or, en ville, le nombre de panneaux doit être limité pour des raisons d'esthétique urbaine et c'est l'aménagement des espaces publics qui doit induire les comportements recherchés.

3. Certaines modifications proposées vont à l'encontre d'une harmonisation internationale. Des panneaux qui n'existent nulle part ailleurs sont créés, alors que des panneaux existant déjà en Suisse, aux Pays-Bas, en République fédérale d'Allemagne, en Grande-Bretagne et au Danemark ne sont pas pris en considération. C'est particulièrement fâcheux pour la Région bruxelloise, future capitale de l'Europe.

4. Le texte initial comprenait une distinction entre la piste cyclable et la bande cyclable. Cette distinction a été abandonnée alors qu'elle est intéressante. La bande cyclable est une mesure simple, peu coûteuse, qui permet aux cyclistes de s'intégrer dans la circulation générale, ce qui est particulièrement bienvenu en site urbain.

5. L'arrêté royal modifié prévoit la possibilité de permettre au cas par cas la circulation des cyclistes à double sens dans une voirie à sens unique, à condition de créer une piste cyclable de 20 mètres au début de la partie à contre-sens. Chaque cas sera examiné séparément et fera l'objet d'un règlement complémentaire de police. Il eût été plus simple, me semble-t-il, d'adopter comme règle générale la circulation des cyclistes à double sens et le traitement des exceptions à cette règle au cas par cas.

6. Dans certaines conditions, l'arrêté royal modifié prévoit l'usage bi-directionnel des pistes cyclables. Cet usage doit au contraire être prohibé pour des raisons de sécurité et autorisé dans des circonstances exceptionnelles.

7. L'arrêté royal modifié permet l'utilisation des pistes cyclables par les cyclomoteurs de type A et dans certains cas par ceux du type B. Cette utilisation doit être prohibée pour des raisons de sécurité sauf circonstances exceptionnelles.

8. Le placement de panneaux réglementaires — panneau D7 pour la piste cyclable — ne devrait pouvoir être autorisé que si la piste cyclable répond à des conditions bien précises de profil en travers.

9. L'arrêté royal modifié ne prévoit pas la notion d'itinéraire cyclable, qui est pratiquée dans les pays voisins. Un panneau particulier indiquant un itinéraire cyclable devrait être conçu.

10. Si l'on peut considérer comme positive la possibilité de créer des sas pour cyclistes aux carrefours — article 25 de l'arrêté royal modifié —, force est de constater que d'autres dispositifs très utiles pourraient être pris.

En guise de conclusion, les honorables intervenants auront certainement compris, à travers ma réponse, que l'action régionale en faveur des cyclistes se veut cohérente et s'inscrit dans une volonté de l'Exécutif de permettre la complémentarité entre tous les modes de déplacement, en tenant compte de la spécificité de l'espace urbain dans une région telle que la nôtre. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

M. le Président. — L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

QUESTIONS D'ACTUALITE

DRINGENDE VRAGEN

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

Aan de orde zijn de dringende vragen.

Une douzaine de questions d'actualité ont été inscrites à notre ordre du jour. Je voudrais demander de bien vouloir respecter la procédure de la question d'actualité. Il s'agit d'une très courte question, posée du banc, sans papier et à laquelle le Ministre interpellé répond.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. CAUWELIER AU MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RELATIONS EXTERIEURES CONCERNANT LA CREATION EVENTUELLE D'UN CENTRE CULTUREL INTERNATIONAL A BRUXELLES

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER CAUWELIER AAN DE MINISTER BELAST MET FINANCIËN, BEGROTING, OPENBAAR AMBT EN EXTERNE BETREKKINGEN OVER DE EVENTUELE OPRICHTING VAN EEN INTERNATIONAAL CULTUREEL CENTRUM TE BRUSSEL

De Voorzitter. — De heer Cauwelier heeft het woord voor het stellen van zijn vraag.

De heer Cauwelier. — Volgens de kranten werd een contract gesloten om de haalbaarheid van een internationaal cultureel centrum in Brussel te onderzoeken.

Met wie werd het desbetreffende contract gesloten? Hoeveel kost het? Hoelang loopt het onderzoek? Is het waar dat, ingeval de haalbaarheid wordt bewezen, een privé-organisatie het centrum zal bouwen? Zo ja, zal de kost van het onderzoek contractueel kunnen worden teruggevorderd?

De Voorzitter. — Minister Chabert heeft het woord.

De heer Chabert, Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Mijnheer de Voorzitter, tijdens haar vergadering van 1 februari heeft de Brusselse Executieve beslist een subsidie toe te kennen voor de uitvoering van een haalbaarheidsstudie met het oog op de oprichting van het Europees cultureel centrum te Brussel gelet op de internationale rol van het Hoofdstedelijk Gewest met het Europa 92 in het vooruitzicht.

De voorstellen tot de oprichting van het kunstencentrum gaan uit van een vereniging die Europarlementsleden onder haar leden telt.

Het kunstencentrum der Europese ondernemingen zal volledig worden gefinancierd door een aantal grote Europese bedrijven van de onderscheiden lidstaten van de Europese Gemeenschap, dus niet met overheidsgeld. Dank zij dit project zou Brussel het toonbeeld kunnen worden van een economie die de culturen van de Europese lidstaten helpt uitdragen. Bovendien zou het op die manier sterk bijdragen tot de versterking van de culturele banden in Europa. Indien het project tot stand komt, zal het beslist een bijkomend pluspunt zijn voor Brussel. Om deze reden heeft de Executieve beslist om de haalbaarheidsstudie ten bedrage van 3 miljoen mee te financieren.

De heer Cauwelier. — Ik heb geen antwoord gekregen op mijn laatste vraag.

De Voorzitter. — Mijnheer Cauwelier, bij dringende vragen is er geen mogelijkheid tot repliek.

De heer Cauwelier. — Mijn laatste vraag luidde: kan het geld worden gerecupereerd indien de haalbaarheidsstudie positief blijkt en anderen van de oprichting zullen profiteren? Is in een dergelijke clausule in het contract voorzien?

De heer Chabert, Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — De onderhande-

lingen over de concrete inhoud van het contract moeten nog gebeuren.

Maar de door de heer Cauwelier geopperde mogelijkheid wordt in het contract ingeschreven.

De Voorzitter. — Ik stel het op prijs dat niemand teksten zou lezen in deze procedure van vragen en antwoorden.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. DE CLIPPELE AU MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF CONCERNANT LA «WAARSCHUWINGSMANIFESTATIE» PROJETEE PAR L'«ACTIECOMITE VLAANDEREN 90»

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER DE CLIPPELE AAN DE MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE OVER DE «WAARSCHUWINGSMANIFESTATIE» GEPLAND DOOR HET «ACTIECOMITE VLAANDEREN 90»

M. le Président. — La parole est à M. de Clippele pour poser sa question.

M. de Clippele. — Monsieur le Président, notre région existe maintenant depuis sept mois. L'enfantement a été long, puisque nous avons attendu pendant plus de huit ans que la Région bruxelloise soit instituée. Cela tient au fait que notre système est hybride et complexe, dans le but de protéger la minorité linguistique. Depuis les premières réunions de notre Assemblée, les relations entre francophones et néerlandophones sont généralement bonnes, et je m'en réjouis. Toutefois, je constate que tant au sud qu'au nord, certaines personnes cherchent à semer la zizanie entre francophones et flamands, au sein de notre région. C'est ainsi qu'au nord du pays, «l'Actiecomitee Vlaanderen 1990» vient d'être créé, composé de certaines associations culturelles. Ce comité avait décidé d'organiser une marche sur Bruxelles, comme celle de 1962-1963, avec les conséquences que l'on connaît. Ce comité a ensuite renoncé à cette marche et projette maintenant une «Waarschuwingsmanifestatie», manifestation d'avertissement, qui devrait avoir lieu dans une salle à Bruxelles.

Je tiens à dire que les Bruxellois, tant francophones que néerlandophones, sont suffisamment grands, majeurs et vaccinés pour régler eux-mêmes leurs éventuels problèmes.

J'ose espérer qu'aucun membre de l'Exécutif ne participera à cette manifestation. Si c'était le cas, il s'engagerait non seulement à titre personnel, mais il engagerait l'Exécutif qui ensemble forme un Collège. Monsieur le Ministre-Président, j'espère que vous avez suffisamment d'impact pour empêcher cela. Et je répète que nous n'avons nul besoin d'avertissements ou de conseils extérieurs pour régler nos problèmes éventuels.

M. le Président. — La parole est à M. Piqué, Ministre-Président.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Monsieur le Président, d'emblée je voudrais dire à M. de Clippele que tous les membres de notre Exécutif sont des gens sensés, adultes et responsables. Il ne s'imposera donc pas que je leur recommande ce qu'ils ont compris. Ils savent qu'une participation à une telle manifestation serait de nature à mettre à mal cet effort important de pacification auquel tout l'Exécutif se livre actuellement.

Des informations ont été données sur cette marche, sur cette manifestation. M. de Clippele sait bien que n'importe qui peut organiser une manifestation, une rencontre ou réunion de masse dans une salle. Il se pourrait que ce Comité réalise son projet.

Mais j'ai pris connaissance avec beaucoup de satisfaction des positions des trois membres néerlandophones de notre Exécutif ainsi que d'autres personnes néerlandophones également, membres de partis d'opposition, jugeant que ce genre de manifestations se révélait peu opportun, pour résumer la pensée de tous. Il n'y a pas lieu de croire que le moindre flottement s'observe au sein de l'Exécutif quant à l'opportunité de participer ou de cautionner une telle manifestation.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. STALPORT AU MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF CONCERNANT LA COORDINATION ENTRE LES AUTORITES NATIONALES, REGIONALES ET LOCALES LORS DES INTERVENTIONS DE LA GENDARMERIE DANS CERTAINS QUARTIERS DE BRUXELLES

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER STALPORT AAN DE MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE OVER DE COORDINATIE TUSSEN DE NATIONALE, GEWESTELIJKE EN PLAATSELIJKE OVERHEDEN WAT BETREFT HET OPTREDEN VAN DE RIJKSWACHT IN SOMMIGE WIJKEN VAN BRUSSEL

M. le Président. — La parole est à M. Stalport pour poser sa question.

M. Stalport. — Monsieur le Président, la presse a relaté divers incidents survenus récemment dans le quartier «Matongé» à Ixelles. Des habitants de ce quartier ont considéré comme tout à fait disproportionnées les interventions de certaines brigades de gendarmerie.

A ceux qui croiraient que ce phénomène est isolé, je dois, hélas, signaler que probablement les mêmes brigades de gendarmerie sont intervenues encore une fois de manière intempestive le 19 janvier dernier, pendant la nuit, dans un établissement public situé à Bruxelles-ville.

Des clients ont été frappés; d'autres ont été photographiés. En tout cas, il ont dû mettre les mains contre le mur. Une personne qui s'opposait à cette intervention pour le moins musclée a été rouée de coups, insultée et emmenée au poste de gendarmerie de la rue de Louvain.

On a beaucoup discuté aujourd'hui de problèmes d'intégration et de cohabitation des communautés. Il ne me paraît pas que ces interventions contribuent à la cohabitation entre les communautés. L'autonomie de la gendarmerie ne peut pas être contestée mais ses interventions doivent être liées au contexte géographique dans lequel ses actions s'intègrent.

M. le Ministre-Président pourrait-il m'informer de l'attitude des autorités par rapport aux actions de certaines brigades de gendarmerie, car il ne faut pas généraliser?

Conformément à la loi, une information de ces actions a-t-elle été notamment donnée au bourgmestre? Y a-t-il eu, à un moment donné, collaboration avec les polices locales?

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Monsieur le Président, M. Stalport a fait état d'incidents qui seraient survenus dans un établissement de Bruxelles-ville. A la lecture du document qu'il m'a transmis, je pensais qu'il s'agissait d'un établissement situé à Saint-Josse.

M. Stalport. — En fait, Monsieur le Ministre-Président, il se situe à la frontière entre Saint-Josse et Bruxelles-ville.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Bien, nous parlons donc du même établissement.

Nous avons obtenu quelques renseignements auprès du cabinet de M. Tobback. Il apparaît qu'une intervention de trois équipes anti-banditisme — dont une section de la gendarmerie — aurait eu lieu dans l'établissement que vous mentionnez. Cette action, effectuée à deux heures du matin, visait à contrôler cet établissement, au même titre que d'autres clubs ayant fait l'objet de contrôles similaires, et notamment à saisir des papiers d'identité ainsi que des jeux de hasard divers et la recette provenant de jeux ainsi organisés. D'après nos informations, des personnes qui ne jouaient pas auraient également été mêlées à l'intervention de la gendarmerie. Un procès-verbal a été acté et transmis au Parquet.

M. Stalport a posé une question plus générale concernant des interventions légitimes et justifiées, qui correspondent à la mission de la gendarmerie. Il reste à apprécier la manière dont la gendarmerie opère; il s'agit d'un autre débat.

La question essentielle de M. Stalport — nous en avons eu des exemples à Ixelles — est la suivante. Nous sommes, en tant que bourgmestres ou membres de cet Exécutif, garants du bon ordre public et de la qualité des relations sociales dans tous les quartiers de Bruxelles. Il est évident — et M. Stalport a raison d'évoquer ce problème — que des interventions intempestives, peu concertées avec les pouvoirs locaux et opérées dans un climat de tension peuvent générer des problèmes de voisinage. Si ces interventions se renouvelaient et se multipliaient dans un tel contexte, elles finiraient par créer, à l'échelle de toute la région bruxelloise, un climat peu favorable aux relations sociales et à la convivialité qui nous est chère. Dès lors, il est bon de rappeler au Ministre de l'Intérieur ou au Ministre de la Justice selon le cas, le souci qu'ils doivent avoir de se concerter avec le bourgmestre et les polices communales, de manière à préparer ces interventions. Cela permettrait également d'éviter que des conflits ne surgissent parce que les gendarmes sont peu connus des personnes où un contrôle est opéré. Il faut souligner l'intérêt de la police communale qui a une meilleure connaissance du terrain social et qui peut donc assurer des contrôles effectués dans le respect de la mission de la gendarmerie, mais en s'entourant des précautions nécessaires pour que ce genre de contrôles ne génère pas des conflits graves au niveau des quartiers.

Il est donc utile de rappeler aux Ministres concernés la nécessité d'un contact. Quoi qu'il en soit, il semblerait que, dans un certain nombre de cas, ces contacts soient pris à la dernière minute et pas toujours directement avec le bourgmestre, qu'il n'existe pas de véritable concertation entre les forces de police et la gendarmerie de manière à préparer les interventions en des endroits particulièrement fragiles par leur structure sociale, où on pourrait créer un climat qui, selon l'effet de poudre bien connu, atteindrait tout un quartier alors que l'intervention ne se limite qu'à un point ponctuel.

Il me paraît donc que cette concertation s'impose: je parlerai dans ce sens au Ministre concerné.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. DE DECKER A M. LE MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF CONCERNANT LES DIFFICULTES LINGUISTIQUES AU SEIN DE L'EXECUTIF

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER DE DECKER AAN DE MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE BETREFFENDE DE TAALMOEILIJKHEDEN BINNEN DE EXECUTIEVE

M. le Président. — La parole est à M. De Decker pour poser sa question.

M. De Decker. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, l'ironie du sort veut que le jour même où le journal *Le Soir* publie un article traitant du modèle de convivialité communautaire qu'était la région bruxelloise — article faisant preuve d'une certaine dose d'autosatisfaction et agrémenté d'un dessin où l'on reconnaît la patte du talentueux Royer — un autre quotidien — néerlandophone celui-là — *Le Standaard,* nous faisait part du mécontentement de notre collègue, chef de groupe du CVP, M. Vandenbossche, concernant une décision que semble envisager le Secrétaire d'Etat, M. Gosuin, visant à désigner à la tête du Conseil de l'Environnement un Président francophone et un Vice-Président néerlandophone.

Jusque là, rien de très particulier. Mais M. Vandenbossche prétend que des accords politiques prévoient la parité entre francophones et néerlandophones dans les structures bruxelloises et conteste un éventuel accord sur une formule deux tiers-un tiers.

Toujours dans le même article, le Ministre Chabert indique de son côté qu'il existe un accord deux tiers-un tiers, et M. Mangain, pour faciliter les choses, ajoute que, de son point de vue et de celui du FDF, ce rapport deux tiers-un tiers n'est prévu nulle part, mais que la formule trois quarts de francophones pour un quart de néerlandophones serait conforme à la réalité et que tel est l'objectif vers lequel tend le FDF.

Pour être un modèle de convivialité communautaire, pourriez-vous, Monsieur le Ministre-Président, nous fournir plus de précisions, nous dire qui a raison et qui a tort et faire la lumière sur ce problème relativement symbolique et, dès lors, particulièrement important pour la convivialité au sein de votre Exécutif?

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Monsieur le Président, si j'avais été M. De Decker, je n'aurais pas manqué de relever que, le même jour, paraissaient un article rappelant le bon climat qui règne au sein de l'Exécutif, ce dont chacun est persuadé, et un article auquel M. De Decker vient de faire allusion.

Dans mon interview, j'ai parlé de la bonne entente qui régnait au sein de l'Exécutif car c'était à ce sujet-là que j'étais interrogé. Je n'ai donc pas démenti ce que nous ressentons tous au sein de cet Exécutif c'est-à-dire — et c'est déjà une partie de la réponse — la volonté de s'atteler à la solution de certains problèmes dans le respect des équilibres.

Il faut savoir qu'en ce qui concerne le point relevé ici, aucun projet n'avait encore été déposé sur la table de l'Exécutif. Les membres de l'Exécutif n'étaient pas au courant de ce projet

qui, semble-t-il, n'aurait pas dépassé à ce stade-ci le cabinet de M. Gosuin. Nous avons donc été étonnés d'entendre la polémique à laquelle vous faites allusion. Je tiens à vous indiquer que ce projet sera examiné en son temps, et sans doute prochainement, par l'Exécutif dans un souci de respect des grands équilibres et d'une représentation juste des différentes composantes.

Je n'ai pu interroger M. Gosuin qui se trouve à l'étranger en ce moment; je réserve donc ma réponse à plus tard, quand j'aurai connaissance du contenu de ce projet.

Enfin, ne soyons pas hypocrites, je confirme que l'Exécutif a dû à plusieurs reprises surmonter des difficultés liées à la recherche de cet équilibre. Il les a toujours surmontées et il n'y a pas lieu de craindre que, dans ce cas-ci, nous n'arrivions pas à un accord qui garantisse les intérêts des uns et des autres.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. CAUWELIER AU MINISTRE DE L'ECONOMIE CONCERNANT LES DECLARATIONS SUR LA COMPOSITION DES ORGANES D'ADMINISTRATION DES INSTITUTIONS PARAREGIONALES ET DES ORGANES D'AVIS

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER CAUWELIER AAN DE MINISTER BELAST MET ECONOMIE BETREFFENDE DE VERKLARINGEN OVER DE BESTUURSSAMENSTELLING VAN DE PARAGEWESTELIJKE INSTELLINGEN EN ADVIESORGANEN

De Voorzitter. — De heer Cauwelier heeft het woord voor het stellen van zijn vraag.

De heer Cauwelier. — Graag vernam ik van de Minister of de door hem gehanteerde formule de juiste is. Volgens hem zou de overeenkomst — 1/3-2/3 voor het geheel van de bestuurssamenstelling op voorwaarde dat er pariteit is aan de top, — in het regeerakkoord zijn ingeschreven. Minister Chabert onthult die tekst in *De Financieel Ekonomische Tijd* en is daar blijkbaar fier op. Volgens de Minister is er dus geen vuiltje aan de lucht.

Staat dit werkelijk in het regeerakkoord.

De Voorzitter. — Minister Grijp heeft het woord.

De heer Grijp, Minister belast met Economie. — Mijnheer de Voorzitter, ik ben tijdens mijn carrière steeds nauwkeurig geweest en wil dat nu ook zijn.

Ik ben het volledig eens met de Voorzitter van de Executieve. Nochtans ben ik de mening toegedaan dat een lid van de meerderheid niet te snel zware verklaringen als «de Minister of Staatssecretaris moet zijn ontslag indienen indien hij op een bepaalde weg verdergaat», afleggen.

Wanneer men een andere taalgroep bekritiseert, dan «kan het deksel wel eens op het eigen hoofd vallen». Het ontslag bekomen van een Minister of Staatssecretaris van een andere taalgroep is in werkelijkheid zelfs niet mogelijk. Krachtens de wet kan een persoon pas worden ontslagen indien een meerderheid van de leden van de taalgroep waartoe het desbetreffende lid van de Executieve behoort, dat zou wensen. Dit vormt een beschermingsmaatregel van de kleinste taalgroep, die hier in het gedrang zou kunnen komen. Mocht de Franstalige taalgroep mijn ontslag eisen, dan moet niet de Franse, maar de Vlaamse beslissen.

Inzake de consultatieve raden doe ik opmerken dat deze nooit beslissingen nemen, maar enkel advies geven. Bovendien kan elke Voorzitter, elke Ondervoorzitter en elk gewoon lid van een raad slechts één stem uitbrengen. Een aantal artikels klinken dus vrij ongeloofwaardig wanneer wordt beweerd dat de leden van de consultatieve raden mekaar kunnen blokkeren. Integendeel, bij de meeste consultatieve raden, zo niet bij alle, bestaan naast de meerderheids- ook minderheidsadviezen, die door de taalgroepen kunnen worden uitgebracht. Ter zake onderstreep ik dat het meestal niet de Gemeenschappen zijn die geen eensgezind advies kunnen uitbrengen. Meestal gaat het om akkoorden of non-akkoorden tussen politieke partijen.

Over het aantal leden van consultatieve raden of andere stel ik het volgende vast. De Executieve heeft voor een aantal beslissingen in verband met commissarissen en beheerders in beslissingsorganen een praktisch compromis uitgedokterd dat een antwoord geeft op de twee aanvankelijk onthullende extreme standpunten. Deze bestonden erin dat een aantal Francofonen een 15 procent-aanwezigheid van de Nederlandstaligen vooropstelden, terwijl een aantal Nederlandstaligen 50 pct. verkiezen.

Zo gingen wij in een twintigtal gevallen van aanduiding van commissarissen en van beheerders akkoord met een regeling van 2/3 Franstaligen en 1/3 Nederlandstaligen. Dit systeem werd dus reeds dikwijls in andere — niet in het genoemde — dossiers toegepast.

Een 2/3-1/3-samenstelling van een consultatief orgaan, Voorzitter en Ondervoorzitter uitgezonderd, verwondert mij dus geenszins. Nochtans kan niet worden ontkend dat een dergelijke samenstelling — wij spreken over consultatieve raden, commissarissen en beheerders, niet over samenstelling van administraties waarbij de pariteit aan de top en subtop duidelijk werd aanvaard — ook betekent dat 1/3 van de Voorzitters en Ondervoorzitters Nederlandstalig kunnen zijn.

Ik zie vandaag derhalve geen enkele reden om de cohesie van de meerderheid op een of andere manier te ondergraven. Integendeel. De moeilijke situaties waarmee wij werden geconfronteerd, werden steeds tot eenieders voldoening, ook van de Nederlandstaligen, opgelost.

Brussel heeft communautaire rust nodig. Elk «gestook» is uit den boze.

M. le Président. — La parole est à M. Decker.

M. De Decker. — Monsieur le Président, je partage le point de vue de M. Grijp lorsqu'il dit que Bruxelles a besoin de paix communautaire.

Je tiens également à souligner que le Président de l'Exécutif n'a pas répondu à ma question. Par ailleurs, je constate que M. Gosuin est absent aujourd'hui, à un moment où un membre important de notre Conseil, chef de groupe d'un parti de la majorité, annonçait dans un journal important qu'il demanderait sa démission ou le retrait des Ministres FDF de l'Exécutif. D'autre part, si j'ai reçu une partie de mes réponses grâce à l'intervention de M. Grijp — je l'en remercie —, pendant ses déclarations, je voyais des membres du FDF contester déjà son interprétation des choses.

J'attends donc que le Ministre-Président nous donne le plus rapidement possible la position de son Exécutif qui se veut un modèle de convivialité communautaire, ce que je souhaite pour lui.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. MICHOT AU MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF CONCERNANT L'ORGANISATION DE FOIRES ET DE SALONS COMMERCIAUX DANS LE CENTRE DE BRUXELLES A PARTIR DE 1991

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER MICHOT AAN DE MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE BETREFFENDE DE ORGANISATIE VAN FOREN EN HANDELSBEURZEN IN HET CENTRUM VAN BRUSSEL VANAF 1991

M. le Président. — La parole est à M. Michot pour poser sa question.

M. Michot. — Monsieur le Ministre-Président, le Front national a été interrogé par plusieurs organisateurs de salons qui se tiennent habituellement, et encore à l'heure actuelle, au Centre Rogier.

Ainsi que vous le savez, ce bâtiment a été vendu à un groupe financier étranger. A cette époque, une solution avait été proposée par la construction d'un immeuble en face de l'hôtel Président qui se trouve dans les parages du WTC. Cet immeuble pourrait, dit-on, remplacer avantageusement le Centre Rogier. Nous avons appris par la presse que le terrain avait été vendu par la commune de Schaerbeek dans des conditions assez discutées.

En votre qualité de Ministre de tutelle des communes de la Région bruxelloise, pouvez-vous nous dire, Monsieur le Ministre-Président, où en est actuellement ce dossier?

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Il est vrai qu'en date du 24 novembre 1989 l'Exécutif a annulé par arrêté la délibération du conseil communal de Schaerbeek qui datait du début octobre 1989, par laquelle le conseil communal de Schaerbeek marquait son accord sur une aliénation de gré à gré, à une société bien connue, des parcelles de terrain dans l'îlot formé par les rues Jolly, Rogier, Gaucheret et la Place Gaucheret.

La question est de savoir quels étaient les motifs de cette annulation par la tutelle.

Premièrement, nous jugeons — dans un certain nombre de circonstances dont celle-là — qu'il est préférable, vu le déficit structurel du budget communal de Schaerbeek, que l'on ait recours à la concurrence pour obtenir le prix le plus avantageux.

Deuxièmement, l'évaluation du receveur de l'enregistrement de mars 1989 doit être considérée comme dépassée et la dernière offre comme tout à fait insuffisante.

Troisièmement, le Conseil n'a pris son arrêté de maintien de la décision suspendue qu'en octobre 1989, ce qui est contraire à l'arrêté royal de juillet 1985 réglant la tutelle.

Nous avons évoqué le fait que cette délibération violait donc la loi et blessait l'intérêt général. Cet arrêté a été notifié à la commune de Schaerbeek au début de décembre 1989.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. MICHOT AU MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF CONCERNANT LA DESTINATION DE LA CASERNE PRINCE ALBERT

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER MICHOT AAN DE MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE BETREFFENDE DE BESTEMMING VAN DE PRINS ALBERTKASERNE

M. le Président. — La parole est à M. Michot pour poser sa question.

M. Michot. — Monsieur le Ministre-Président, vous avez manifesté, à plusieurs reprises, votre détermination de vous battre pour que cette caserne soit transformée en logements.

Cependant, l'édition du mensuel *Le Front National* du mois de février publie une information selon laquelle vous auriez déclaré avoir pris langue avec vos amis du Gouvernement national et que vous auriez transigé pour 20 p.c. de bureaux.

Dans ce cas, pourquoi continuer à faire semblant de négocier? Mais peut-être notre informateur est-il malentendant et serait-ce 20 p.c. de logements seulement qui seraient réalisés dans cette caserne? Voudriez-vous, Monsieur le Ministre, nous délivrer de ce doute par une déclaration claire et précise?

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Monsieur le Président, il est exact qu'actuellement se poursuivent les négociations avec, d'une part le Ministère des Relations extérieures et d'autre part, avec le Secrétarait d'Etat aux Travaux publics. Ces négociations n'ont pas encore abouti, mais il est vrai qu'il y a une semaine environ, nous avons approché une solution, qui ne me satisfait pas encore à ce stade-ci car je n'obtiens pas les garanties juridiques que je souhaite recevoir, notamment de la part des Travaux publics.

Nous évoluons dans un sens qui, en aucune manière, ne condamne la zone de la caserne à héberger des bureaux en grande quantité. Il est vrai qu'on examine actuellement la possibilité de donner au Palais d'Egmont un appendice de bureaux, qui serait accolé au Palais d'Egmont mais qui laisserait une grande partie de la caserne Albert destinée au logement.

Toutefois, même s'il s'agit là d'un compromis qui consacre la fonction principale de logement, il ne m'apparaît pas que nous puissions l'accepter si nous n'obtenons pas, dans l'environnement immédiat de la caserne, des compensations même pour la partie acceptée de bureaux — si nous l'acceptons —, partie intégrée au Palais d'Egmont.

Actuellement, la négociation se poursuit mais je peux rassurer les membres de cette Assemblée en leur disant que les derniers plans qui ne sont encore qu'au stade de brouillons, laissent à la caserne Albert une occupation de logements très importante et que s'il fallait, pour des raisons qui tiennent à un compromis, à mon sens jugé honorable, laisser quelques bureaux à la caserne Albert, il faudrait de toute manière, que des compensations existent. Nous en sommes à ce stade-là, et je ne peux m'avancer davantage étant donné que nous sommes toujours en négociation.

Toutefois, je veux insister sur le fait qu'il ne s'agit absolument pas de nier notre objectif de départ, qui est de consacrer la majorité de cet espace à une fonction de logement. Voilà où nous en sommes! Il serait prématuré de tirer quelque conclusion que ce soit de ce que je vous ai dit, étant donné que les négociations sont en cours.

J'ajoute qu'hier, au Comité de concertation Gouvernement-Exécutifs, le Secrétaire d'Etat aux Travaux publics a décidé de suspendre sa procédure d'expropriation.

QUESTION D'ACTUALITE DE MME DE T'SERCLAES AU MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF CONCERNANT LES DROITS DE TIRAGE DE LA REGION POUR LA REMISE AU TRAVAIL DES CHOMEURS

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW DE T'SERCLAES AAN DE MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE BETREFFENDE DE TREKKINGSRECHTEN VAN HET GEWEST VOOR DE WEDERTEWERKSTELLING VAN WERKLOZEN

M. le Président. — La parole est à Mme de T'Serclaes pour poser sa question.

Mme de T'Serclaes. — Monsieur le Ministre-Président, j'ai lu dans la presse que l'Exécutif a été saisi d'une demande d'avis du Ministre de l'Emploi et du Travail concernant les droits de tirage pour la remise au travail des chômeurs.

Il semble que dans la proposition faite par le Ministre, il y aurait un déficit de 186 millions par rapport au budget que nous avons prévu pour 1990 et que cette proposition remettrait en cause l'automaticité des droits de tirage des Régions dans ce problème de remise au travail des chômeurs.

Quelle a été l'attitude de l'Exécutif quant à la répartition proposée et quelles mesures avez-vous prises pour faire valoir les droits de la Région en matière de droits de tirage?

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Monsieur le Président, Chers Collègues, le problème évoqué par Madame de T'Serclaes est en discussion depuis près de deux mois à la Conférence interministérielle de l'Emploi et du Travail, sorte d'antichambre du Comité de concertation entre les Exécutifs et le Gouvernement.

J'avais déjà évoqué le problème lors des débats budgétaires. Vous vous en rappellerez.

La conférence interministérielle qui s'est réunie le 5 décembre dernier indique, dans un note au Comité de concertation, que trois questions restent pendantes.

La première, c'est l'automatisme des droits de tirage dans le respect de l'autonomie des Régions concernant leur programme de remise au travail des chômeurs.

La deuxième, c'est l'indexation des droits de tirage.

La troisième, c'est l'insuffisance de moyens structurels transférés aux Régions par la loi de financement. J'ai évoqué ce problème à la tribune de ce Conseil il n'y a pas longtemps.

Tout comme les deux autres Régions, la Région de Bruxelles-Capitale a insisté sur le fait que le mode de répartition en pourcentage de l'enveloppe globale que M. Van den Brande proposait dans sa lettre de demande d'avis du 19 janvier, devait être considéré tout au plus comme une base de calcul permettant de liquider les avances trimestrielles. En aucun cas, ces pourcentages ne doivent être considérés comme un critère de répartition entre Régions car ce serait contraire au principe de l'automaticité qui permet à chacune des Régions de «tirer» — c'est un droit de tirage — en fonction des mises au travail effectivement réalisées.

Par ailleurs, le montant de 12 milliards et demi inscrit au budget national n'a pas été défini — c'est très important — en concertation avec les Régions, et cela en infraction avec les dispositions de la loi spéciale de 1984. Tout au plus, le Gouvernement nous a-t-il demandé récemment, par la lettre de demande d'avis de janvier dernier dont je vous ai parlé, notre avis sur ce montant qui a été adopté lors du conclave budgétaire et déjà voté.

Nous en sommes là. Les négociations vont donc se poursuivre. Nous nous sommes vus en conférence interministérielle le 30 janvier. Nous n'avons toujours pas conclu sur cette question de l'automaticité, et cela en l'absence d'une position claire du Gouvernement national. De fait, le point inscrit à l'ordre du jour du Comité de concertation de la semaine dernière a été reporté au mois de mars prochain.

Je sais que cette question a été abordée au Conseil des Ministres sans être tranchée, sur le fond non plus.

Dans la note de M. le Ministre Van den Brande, au Conseil des Ministres, apparaît un nouveau montant réservé à Bruxelles. Au lieu de proposer une enveloppe budgétaire d'1 milliard 10 millions, comme indiqué dans la demande d'avis initiale du 19 janvier, il nous est proposé un montant de 893 millions, ce qui ferait passer notre déficit en droits de tirage de 186 millions à 302 millions.

On ne peut dire que les nouvelles sont bonnes! Au moment où je vous parle, cette différence de chiffres entre la lettre de demande d'avis du 19 janvier et la note de M. Van den Brande au Conseil des Ministres de la semaine passé reste tout à fait inexplicable. Nous avons évidemment interrogé le Ministre et nous poursuivons les contacts.

En conclusion, ces questions, déjà sur la table du Comité de concertation depuis un moment, amènent en tout cas l'Exécutif à énoncer clairement sa position.

Il est clair à la lumière du report du débat au sein du Comité de concertation d'une part, des chiffres encore bien plus inquiétants contenus dans la note de M. Van den Brande d'autre part, que l'Exécutif est en tout cas amené à faire pression sur le Gouvernement national mais aussi à réévaluer d'urgence ses stratégies dans ce domaine.

Donc, il faut poursuivre la négociation, faire pression mais il faut savoir qu'en cas d'échec ou de difficultés dans ces négociations, c'est tout notre programme de résorption du chômage qui devra être repensé et réévalué. C'est dire la ténacité que nous manifestons dans les contacts avec le Ministre.

M. le Président. — Je suis saisi d'une demande de Mme de T'Serclaes à M. le Secrétaire d'Etat Gosuin. M. Gosuin a-t-il pris des dispositions pour que la réponse soit fournie à la question qui lui est adressée?

M. Désir, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — Oui, Monsieur le Président. J'y répondrai.

M. le Président. — Je vous remercie.

QUESTION D'ACTUALITE DE MME DE T'SERCLAES AU SECRETAIRE D'ETAT ADJOINT AU MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU CONCERNANT LA HAUSSE DES LOYERS DE LOGEMENT

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW DE T'SERCLAES AAN DE STAATSSECRETARIS TOEGEVOEGD AAN DE MINISTER BELAST MET HUISVESTING, LEEFMILIEU, NATUURBEHOUD EN WATERBELEID BETREFFENDE DE VERHOGING VAN DE HUURPRIJZEN VAN DE WONINGEN

M. le Président. — La parole est à Mme de T'Serclaes pour poser sa question.

Mme de T'Serclaes. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, à l'heure actuelle, le débat est toujours en cours au niveau des sociétés de logement sur les hausses de loyers. Le syndicat des locataires de logements sociaux propose le boycott des hausses de loyers. Les sociétés de logement interviennent également dans le débat.

J'aurais voulu demander au Ministre Gosuin quel était le résultat des contacts qu'il a pris avec les sociétés de logement. Quelles sont les mesures qui ont été prises pour maintenir les hausses de loyers dans des limites raisonnables et surtout pour informer les locataires de la situation, parce que finalement ce débat est préjudiciable surtout et essentiellement aux locataires qui ne savent plus très bien à quel saint se vouer.

M. le Président. — La parole est à M. Désir, Ministre, qui répondra en lieu et place de M. Gosuin.

M. Désir, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — Monsieur le Président, en l'absence du Secrétaire d'Etat, je me suis informé. Effectivement, il y a un problème qui est loin d'être résolu puisque sur les 26 sociétés agréées, il semble bien que cinq sociétés aient appliqué des hausses anormalement élevées. Dix dossiers concernant d'autres sociétés ne sont pas encore parvenus à la Société nationale du Logement. Il est donc un peu tôt pour tirer des conclusions générales. Je suis en possession d'un programme de rencontres prévues entre le 12 et le 21 février. A la suite de ces rencontres, un certain nombre de mesures seront proposées de manière qu'il y ait au moins une augmentation moyenne des loyers réels, conforme aux décisions et aux souhaits de l'Exécutif régional.

Différentes possibilités techniques existent afin de revenir sur des hausses de loyers trop élevées. Je déplore évidemment la précipitation dans laquelle on se lance actuellement dans une espèce de remise en cause. Des conseils inconsidérés ne doivent pas être donnés. Il faut raison garder, il faut revoir l'ensemble des évaluations et ne pas perdre de vue que certaines sociétés n'avaient pas réévalué leurs loyers depuis deux ans. En fonction de cela, après les contacts qui auront lieu avec les différentes sociétés, on pourra établir des règles de normalisation.

Mme de T'Serclaes. — Je demande l'urgence pour ce dossier parce qu'il est extrêmement mauvais que la situation que nous connaissons actuellement perdure.

On demande des augmentations aux locataires. Certains leur disent de ne pas payer. Il serait mauvais de laisser durer ce genre de situation.

M. Désir, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — J'ai bien compris votre message que je transmettrai à M. Gosuin. Je vous ai donné des dates. Le 21 février, au plus tard, des consignes seront données.

QUESTION D'ACTUALITE DE MME NAGY AU MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF CONCERNANT LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'URBANISME N° 2 INTRODUITE PAR L'ULB

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW NAGY AAN DE MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE BETREFFENDE HET STEDEBOUWKUNDIG ATTEST NR. 2, DAT DOOR DE ULB AANGEVRAAGD WERD

M. le Président. — La parole est à Mme Nagy pour poser sa question.

Mme Nagy. — Monsieur le Ministre-Président, la Commission de concertation a donné hier un avis unanimement favorable à la demande de certificat d'urbanisme numéro 2 introduite par l'ULB au profit de la Compagnie d'assurances Zurich, autorisant celle-ci à construire des bureaux dans une zone réservée, au plan de secteur, à l'équipement collectif.

Etant donné que l'avis de la Commission était unanime et que l'Exécutif a, par ailleurs, affirmé à maintes reprises qu'il souhaitait voir respecter les affectations du plan de secteur pour lutter contre la hausse des prix de l'immobilier, le Ministre-Président peut-il m'expliquer la position favorable de l'Administration régionale dans ce dossier dont le caractère spéculatif a été souvent dénoncé?

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Monsieur le Président, je répondrai à Mme Nagy que cet avis favorable est assorti de conditions, visant notamment à garantir une meilleure intégration des bâtiments rénovés dans le tissu existant, à résoudre les problèmes de circulation et de parking afférents au projet, à garantir une protection de l'habitat existant à proximité ainsi qu'à assurer la rénovation des logements environnants dans le cadre de l'application d'un principe de compensation.

La position des représentants de l'Exécutif et de l'Administration régionale se justifie par le fait que, suivant les prescriptions du plan de secteur en ce qui concerne les zones d'équipements d'intérêt collectif ou de service public, «toute autre affectation peut être autorisée si elle est dûment motivée par des raisons sociales ou économiques» et cela dans la mesure où les conditions locales le permettent. Ces dispositions visent notamment les mesures particulières de publicité.

C'est le cas en l'occurrence. En effet, le départ de l'ULB est motivé par le fait que les bâtiments A et D ne peuvent répondre aux besoins grandissants de la Faculté de Médecine.

L'ULB souhaite par ailleurs regrouper les infrastructures sur le site d'Anderlecht.

En deuxième lieu, la réorganisation de l'hôpital Saint-Pierre et sa future reconstruction confirment des besoins limités au territoire existant, incluant le bâtiment B situé rue Montserrat mais excluant toute occupation des bâtiments A et D de la Faculté de Médecine.

En troisième lieu, la réaffectation proposée ne porte pas atteinte à la fonction principale d'équipement collectif ou de service public, et la rénovation proposée ne modifie pas les caractéristiques urbanistiques de l'immeuble. Bien au contraire, cette réaffectation et cette rénovation constituent une opportunité pour les pouvoirs publics et pour la population de résoudre sans grands frais les problèmes d'assainissement, de rénovation et de protection d'une zone d'habitat particulièrement fragilisée.

M. le Président. — La parole est à Mme Nagy.

Mme Nagy. — Monsieur le Président, la réponse à ma question est insuffisante. Il est stipulé en effet qu'il peut y avoir modification de l'affectation s'il y a une justification sociale et économique. J'aimerais savoir si c'est le cas pour la Zurich, car le certificat d'urbanisme vise un changement d'affectation non pas parce que l'ULB doit partir, mais parce que des bureaux doivent venir s'installer à cet endroit.

Deuxièmement, l'affectation principale est tout à fait modifiée puisque d'affectation à un équipement collectif, on passe à une affectation «bureau», ce qui est tout à fait différent.

Troisièmement, la modification du caractère urbanistique du quartier m'inquiète car l'hôpital Saint-Pierre doit encore s'étendre et ce n'est pas prévu dans la diminution de la zone réservée à l'équipement collectif. Des quartiers qui sont encore aujourd'hui des îlots de logement vont donc devoir absorber ces extensions, qui ne sont pas prises en considération dans cette transaction pour le moins étonnante.

QUESTION D'ACTUALITE DE MME NAGY AU MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES COMMUNICATIONS ET DE LA RENOVATION DES SITES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DESAFFECTES CONCERNANT L'ILOT FROISSART-COMINES

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW NAGY AAN DE MINISTER BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERKEER EN DE VERNIEUWING VAN AFGEDANKTE BEDRIJFSRUIMTEN BETREFFENDE HET HUIZENBLOK FROISSART-COMINES

M. le Président. — La parole est à Mme Nagy pour poser sa question.

Mme Nagy. — Monsieur le Président, l'îlot Froissart-Comines est un de ces îlots qui font partie de la longue histoire et de la longue lutte des habitants vivant autour des bâtiments et des extensions de la Communauté européenne.

L'Exécutif précédent et le ministère des Travaux publics avaient passé une convention au moment de la décision concernant la construction du bâtiment devant abriter le Conseil des Ministres de l'Europe. Cette convention visait à consacrer une partie de l'îlot Froissart-Comines à des logements, qui devaient être construits par le Ministère des Travaux publics, faute de quoi celui-ci cèderait le terrain à la Région bruxelloise au 1er janvier 1990.

Le Secrétaire d'Etat responsable des travaux publics au niveau national avait unilatéralement mis ce terrain en vente.

Hier, M. Thys déclarait que la vente serait effectuée au profit de la Région bruxelloise. Ce n'est donc pas tout à fait perdu.

Etant donné que le but de la convention était d'intégrer des logements dans cet îlot, je voudrais demander au Ministre si la vente est assortie de conditions afin que ce soit le cas?

M. le Président. — La parole est à M. Thys, Ministre.

M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés. — Monsieur le Président, Chers Collègues, je voudrais rassurer l'honorable intervenante. Elle a rappelé que lorsque la Région de Bruxelles n'était pas encore l'institution qu'elle est aujourd'hui, l'Exécutif de l'époque avait veillé à ce que les travaux d'infrastructure, c'est-à-dire le tunnel dit «Belliard», qui traversait l'îlot en question, tunnel lié à la construction des bâtiments destinés au Conseil des Ministres européen, soient assortis de l'obligation pour le Ministre des Travaux publics — donc l'Etat belge — de faire en sorte qu'une fois ces travaux d'infrastructure terminés, des logements soient reconstruits dans cet îlot.

Cette décision avait été prise dans le cadre d'une convention, conclue le 5 juin 1987, et qui a été approuvée par Protocole entre l'Etat belge et la Région de Bruxelles de l'époque en mai 1989, convention qui prévoyait que, si l'Etat belge n'avait pas commencé, au 1er janvier 1990, la réalisation de logements, qui devaient être terminés pour le 31 décembre 1991, le terrain devenait propriété de la Région de Bruxelles. La convention était donc impérative quant à l'affectation et aux délais.

Vous aurez remarqué que ces deux décisions — celle de juin 1987 et celle de mai 1989 — ont été prises au moment où l'institution régionale bruxelloise n'existait pas en tant que telle. Aujourd'hui, la situation s'est clarifiée. D'une part, la Région bruxelloise existe comme telle et, d'autre part, il est évident que l'Etat belge n'a pu entamer la construction de logements au 1er janvier 1990.

Par conséquent, nous avons averti le Comité d'acquisition du fait qu'il convenait de postposer la vente initiée par l'Etat belge. Nous l'avons fait de concert avec le Secrétaire d'Etat aux Travaux publics. Par ailleurs, nous lui avons fait savoir que cette zone était affectée au logement.

En conclusion du Protocole, cette parcelle de terrain, depuis le 1er janvier 1990, est tombée dans l'escarcelle de la Région. Cette dernière veillera à ce que le projet de logements se réalise dans les meilleurs délais.

La sanction qui était à la clé de ce Protocole, de cette convention, est devenue réalité.

M. le Président. — La parole est à Mme Nagy.

Mme Nagy. — Monsieur le Président, je ne suis pas entièrement rassurée par la réponse du Ministre. En effet, il nous dit que la vente est postposée, ce qui laisse planer une incertitude. Par ailleurs, hormis l'affectation, il n'apporte aucune précision quant à la construction réelle de logements. Je pense notamment aux conditions dans le temps.

M. le Président. — La parole est à M. Thys, Ministre.

M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés. — J'avais espéré convaincre notre intervenante de manière définitive. Je ne peux pas à la fois me demander d'indiquer où en sont nos relations avec le Gouvernement central et de vous dire ce que je ferai demain matin!

J'ai indiqué clairement quelles sont nos relations avec le Gouvernement central et que la parcelle tombe dans l'escarcelle de la Région bruxelloise. A partir du moment où conventionnellement, l'Etat belge n'ayant pas respecté ses engagements, nous avons décidé de reprendre la parcelle, il convient de conclure que la Région fera ce qu'elle reproche précisément à l'Etat de ne pas faire!

Autre élément: l'actuel Ministre chargé de la réalisation de ce tunnel n'est plus le Ministre national des Travaux publics, mais votre serviteur. Je doute donc que de telles contradictions surgissent au sein de l'Exécutif, et de la part d'un de ses membres. Je tiens donc à vous rassurer définitivement.

QUESTION D'ACTUALITE DE MME NAGY AU MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES COMMUNICATIONS ET DE LA RENOVATION DES SITES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DESAFFECTES CONCERNANT LE TUNNEL CORTENBERG

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW NAGY AAN DE MINISTER BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERKEER EN DE VERNIEUWING VAN AFGEDANKTE BEDRIJFSRUIMTEN BETREFFENDE DE KORTENBERGTUNNEL

M. le Président. — La parole est à Mme Nagy pour poser sa question.

Mme Nagy. — Monsieur le Président, dans une interview parue hier dans la presse, M. le Ministre a également déclaré que la décision de construire le tunnel Cortenberg était prise. Par ailleurs, il a précisé que la réalisation du tunnel serait à charge de l'Etat et que la surface serait aménagée en même temps.

Nous avons déjà émis nos remarques à ce sujet. M. le Ministre peut-il préciser le montant estimé du coût de l'aménagement de la surface et de l'ensemble du quartier environnant? Par ailleurs, qui paiera l'aménagement de la surface?

M. le Président. — La parole est à M. Thys, Ministre.

M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés. — Monsieur le Président, lors de sa séance du 9 novembre dernier, notre Exécutif a effectivement estimé, sur la base des éléments en sa possession et suite à des réunions de concertation, qu'il y avait lieu de marquer son accord sur l'aménagement, à charge du Gouvernement central, donc à charge de l'Etat, du tunnel Cortenberg. Lorsque nous disons «à charge de l'Etat», nous pensons non seulement à l'ensemble des travaux souterrains, mais également à la remise en état de la surface.

Par contre, le 11 janvier 1990, nous avons confirmé à M. Dupré, secrétaire d'Etat du Gouvernement central, que nous ne participions pas au financement du tunnel, mais que si, sur le plan régional, une amélioration de la surface pouvait être apportée — priorités de transports en commun, espaces, etc. — nous pourrions envisager une éventuelle participation, cependant limitée par rapport à l'importance des montants nécessaires pour la réalisation de ces travaux qui sont à charge du Gouvernement central.

Afin de rassurer définitivement Mme Nagy, je dirai que, pour l'Exécutif, le Protocole d'accord intervenu entre la Région et le Gouvernement central devrait être ratifié par le Conseil des Ministres et par l'Exécutif, sous forme d'un accord dit «de coopération».

Je suis incapable, en ce moment, de donner une estimation des travaux à charge de l'Etat.

Je rappelle que nous ne prenons à charge aucune intervention, sauf éventuellement celle qui aurait pour objet une amélioration sensible de la surface, pour des raisons purement régionales.

M. le Président. — La parole est à Mme Nagy.

Mme Nagy. — Monsieur le Président, je suis rassurée par la réponse du Ministre. Si je comprends bien, l'aménagement de type routier de la surface du tunnel serait à charge du Ministère des Travaux publics national, tandis que pour un aménagement de type urbain il y aurait l'intervention de la Région.

M. le Président. — La parole est à M. Thys, Ministre.

M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés. — Il est évident, Monsieur le Président, que ce type de décision n'est pas encore pris à l'heure actuelle. Imaginons que le tunnel Cortenberg ne soit pas réalisé. Dans ce cas les travaux d'aménagement dont parle Mme Nagy, seraient à charge de la Région. Je préfère donc profiter de la réalisation de travaux éventuels pour terminer l'aménagement une fois pour toutes. Cela va dans le sens de ce que j'ai indiqué tout à l'heure. Mme Nagy a fort bien compris et je la remercie d'avoir apprécié ma réponse.

VOTES NOMINATIFS

Votes sur les ordres du jour déposés en conclusion d'interpellations

NAAMSTEMMINGEN

Stemmingen over de moties ingediend tot besluit van interpellaties

M. le Président. — L'ordre du jour appelle le vote sur les ordres du jour déposés en conclusion de l'interpellation de M. Adriaens sur «l'application du principe pollueur-payeur dans le domaine des déchets ménagers», développée en commission plénière du 24 janvier 1990.

Aan de orde is de stemming over de moties ingediend tot besluit van de interpellatie van de heer Adriaens over «de toepassing van het principe "de vervuiler betaalt" op het vlak van het huishoudelijk afval», gehouden in de plenaire commissie van 24 januari 1990.

Deux ordres du jour ont été déposés:

Twee moties werden ingediend:

Un ordre du jour motivé a été déposé par M. Drouart.

Een gemotiveerde motie werd ingediend door de heer Drouart.

L'ordre du jour pur et simple est proposé par MM. Vandenbossche, Vandenbussche, Moureaux, Maingain et Mme de T'Serclaes.

De eenvoudige motie wordt door de heren Vandenbossche, Vandenbussche, Moureaux, Maingain en mevrouw de T'Serclaes voorgesteld.

L'ordre du jour pur et simple ayant la priorité de droit, je mets cet ordre du jour aux voix.

Daar de eenvoudige motie van rechtswege voorrang heeft, breng ik deze motie in stemming.

— Il est procédé au vote.

Tot stemming wordt overgegaan.

54 membres sont présents.

54 leden zijn aanwezig.

38 répondent oui.

38 antwoorden ja.

16 antwoorden neen.

16 répondent non.

En conséquence, l'ordre du jour pur et simple est adopté.

Bijgevolg is de eenvoudige motie aangenomen.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Anciaux, Beauthier, Beghin, Chabert, Cornelissen, De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, de Patoul, Mme Dereppe-Soumoy, M. Désir, Mme de T'Serclaes, M. Escolar, Mme Foucart, MM. Garcia, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mme Jacobs, MM. Leduc, Magerus, Maingain, Maison, Moureaux, Mme Mouzon, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Poullet, Rens, Mme Spaak, MM. Stalport, Thys, Van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame-Boonen.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

MM. Adriaens, Cools, De Bie, De Clippele, De Decker, de Jonghe d'Ardoye, Drouart, Duponcelle, Galand, Guillaume, Mmes Huytebroeck, Lemesre, M. Michel, Mmes Nagy, Neyts-Uyttebroeck, M. Simonet.

M. le Président. — L'ordre du jour appelle le vote sur les ordres du jour déposés en conclusion de l'interpellation de M. de Lobkowicz sur «la position de l'Exécutif concernant le Kauwberg», développée en commission plénière du 24 janvier 1990.

Aan de orde is de stemming over de moties ingediend tot besluit van de interpellatie van de heer de Lobkowicz over «de houding van de Executieve in verband met de Kauwberg», gehouden in de plenaire commissie van 24 januari 1990.

Trois ordres du jour ont été déposés:

Drie moties werden ingediend:

Un premier ordre du jour motivé a été déposé par M. Drouart.

Een eerste gemotiveerde motie werd ingediend door de heer Drouart.

Un second ordre du jour motivé, par MM. De Decker et de Lobkowicz.

Een tweede gemotiveerde motie door de heren De Decker en de Lobkowicz.

L'ordre du jour pur et simple est proposé par Mme de T'Serclaes, MM. Moureaux, Maingain, Vandenbussche et Vandenbossche.

De eenvoudige motie is door mevrouw de T'Serclaes, en de heren Moureaux, Maingain, Vandenbussche en Vandenbossche voorgesteld.

L'ordre du jour pur et simple ayant la priorité de droit, je mets cet ordre du jour aux voix.

Daar de eenvoudige motie van rechtswege voorrang heeft, breng ik deze motie in stemming.

— Il est procédé au vote.

Tot stemming wordt overgegaan.

56 membres sont présents.

56 leden zijn aanwezig.

40 répondent oui.

40 antwoorden ja.

16 répondent non.

16 antwoorden neen.

En conséquence, l'ordre du jour pur et simple est adopté.

Bijgevolg is de eenvoudige motie aangenomen.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Anciaux, Beauthier, Beghin, Chabert, Cornelissen, De Coster, De Looz-Corswarem, Demannez, de Marcken de Merken, de Patoul, Mme Dereppe-Soumoy, M. Désir, Mme de T'Serclaes, M. Escolar, Mme Foucart, MM. Garcia, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mme Jacobs, MM. Leduc, Magerus, Maingain, Maison, Michot, Moureaux, Mme Mouzon, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Poullet, Rens, Mme Spaak, MM. Stalport, Thys, Van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame-Boonen.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

MM. Adriaens, Cools, De Bie, De Clippele, De Decker, de Jonghe d'Ardoye, Drouart, Duponcelle, Galand, Guillaume, Mmes Huytebroeck, Lemesre, M. Michel, Mmes Nagy, Neyts-Uyttebroeck, M. Simonet.

PROJET D'ORDONNANCE RELATIF AUX EXPROPRIATIONS POUR CAUSE D'UTILITE PUBLIQUE POURSUIVIES OU AUTORISEES PAR L'EXECUTIF DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Votes réservés

ONTWERP VAN ORDONNANTIE BETREFFENDE DE ONTEIGENINGEN TEN ALGEMENEN NUTTE DOORGEVOERD OF TOEGESTAAN DOOR DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE EXECUTIEVE

Aangehouden stemmingen

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, nous allons procéder au vote sur l'amendement et l'article 3 réservés.

Dames en Heren, wij stemmen over de aangehouden amendement en artikel 3.

Nous passons au vote nominatif sur l'amendement n° 1 à l'article 3.

Wij gaan over tot de naamstemming over amendement nr.1 bij artikel 3.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt overgegaan tot naamstemming.

54 membres sont présents.

54 leden zijn aanwezig.

47 ont voté oui.

47 aantwoorden ja.

7 se sont abstenus.

7 hebben zich onthouden.

En conséquence, l'amendement est adopté.

Bijgevolg wordt het amendement aangenomen.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Anciaux, Beauthier, Beghin, Chabert, Cools, Cornelissen, De Clippele, De Coster, De Decker, Demannez, de Marcken de Merken, de Patoul, Mme Dereppe-Soumoy, M. Désir, Mme de T'Serclaes, M. Escolar, Mme Foucart, MM. Garcia, Grijp, Guillaume, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mme Jacobs, M. Leduc, Mme Lemesre, MM. Magerus, Maingain, Maison, Michel, Moureaux, Mmes Mouzon, Neyts-Uyttebroeck, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Poullet, Rens, Simonet, Mme Spaak, MM. Stalport, Thys, Van Eyll, Mme Van Tichelen, M. van Weddingen et Mme Willame-Boonen.

Se sont abstenus:

Hebben zich onthouden:

MM. Adriaens, De Bie, Drouart, Duponcelle, Galand, Mmes Huytebroeck et Nagy.

Nous passons au vote nominatif sur l'article 3 ainsi amendé.

Wij gaan over tot de naamstemming over het geamendeerd artikel 3.

Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt overgegaan tot de naamstemming.

55 membres sont présents.

55 leden zijn aanwezig.

38 répondent oui.

38 antwoorden ja.

7 répondent non.

7 antwoorden neen.

10 s'abstiennent.

10 onthouden zich.

En conséquence l'article 3 ainsi amendé est adopté.

Bijgevolg wordt het geamendeerd artikel 3 aangenomen.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Anciaux, Beauthier, Beghin, Chabert, Cornelissen, De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, de Patoul, Mme Dereppe-Soumoy, M. Désir, Mme de T'Serclaes, M. Escolar, Mme Foucart, MM. Garcia, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mme Jacobs, MM. Leduc, Magerus, Maingain, Maison, Moureaux, Mme Mouzon, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Poullet, Rens, Mme Spaak, MM. Stalport, Thys, Van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame-Boonen.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

MM. Adriaens, De Bie, Drouart, Duponcelle, Galand, Mmes Huytebroeck et Nagy.

Se sont abstenus:

Hebben zich onthouden:

MM. Cools, De Clippele, De Decker, de Jonghe d'Ardoye, Guillaume, Mme Lemesre, M. Michel, Mme Neyts-Uyttebroeck, MM. Simonet et van Weddingen.

Vote nominatif sur l'ensemble

Naamstemming over het geheel

M. le Président. — Nous passons au vote sur l'ensemble du projet d'ordonnance.

Wij gaan over tot de stemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie.

Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt overgegaan tot de naamstemming.

55 membres sont présents.

55 leden zijn aanwezig.

38 répondent oui.

38 antwoorden ja.

7 répondent non.

7 antwoorden neen.

10 s'abtiennent.

10 onthouden zich.

En conséquence le Conseil adopte le projet d'ordonnance.

Bijgevolg wordt het ontwerp van ordonnantie door de Raad aangenomen

Il sera soumis à la sanction de l'Exécutif.

Het zal ter bekrachtiging aan de Executieve worden voorgelegd.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Anciaux, Beauthier, Beghin, Chabert, Cornelissen, De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, de Patoul, Mme Dereppe-Soumoy, M. Désir, Mme de T'Serclaes, M. Escolar, Mme Foucart, MM. Garcia, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mme Jacobs, MM. Leduc, Magerus, Maingain, Maison, Moureaux, Mme Mouzon, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Poullet, Rens, Mme Spaak, MM. Stalport, Thys, Van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame-Boonen.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

MM. Adriaens, De Bie, Drouart, Duponcelle, Galand, Mmes Huytebroeck et Nagy.

Se sont abstenus:

Hebben zich onthouden:

MM. Cools, De Clippele, De Decker, de Jonghe d'Ardoye, Guillaume, Mme Lemesre, M. Michel, Mme Neyts-Uyttebroeck, MM. Simonet et van Weddingen.

De Voorzitter. — De leden die zich onthouden hebben worden verzocht de reden hunner onthouding te laten kennen.

Les membres qui se sont abstenus sont priés de faire connaître le motif de leur abstention.

La parole est à M. Cools.

M. Cools. — Monsieur le Président, le groupe PRL s'est abstenu pour les raisons que j'ai évoquées ce matin. Nous sommes favorables au principe du projet d'ordonnance qui vient d'être adopté, mais nous regrettons le libellé de l'article 3 ainsi que le principe de rétroactivité au 1er janvier 1989, prévu à l'article 5. Cette rétroactivité ne nous paraît pas nécessaire dans le cadre du présent projet.

QUESTIONS ORALES

MONDELINGE VRAGEN

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les questions orales.

Aan de orde zijn de mondelinge vragen.

QUESTION ORALE DE MME HUYTEBROECK A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, SUR «LA CREATION D'UNE SALLE POLYVALENTE A BRUXELLES»

MONDELINGE VRAAG VAN MEVR. HUYTEBROECK TOT DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, OVER «HET OPRICHTEN VAN EEN POLYVALENTE ZAAL TE BRUSSEL»

M. le Président. — La parole est à Mme Huytebroeck pour poser sa question.

Mme Huytebroeck. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Chers Collègues, à la suite de ma question d'actualité posée en séance du Conseil régional du 24 janvier 1990 et qui concernait l'avenir de la salle de spectacles de Forest-National, M. Picqué nous a fait entendre qu'il était, d'une part, favorable à la vente de Forest-National et à la création à Bruxelles d'une salle polyvalente pouvant accueillir un public important. D'autre part, il nous a dit être actuellement en contact avec certains investisseurs pour la construction d'une telle salle.

Or, le dernier conseil d'administration du Parc des Exposition au Heysel s'est dit favorable à la construction d'une salle de ce type, pouvant contenir environ 10 000 personnes et qui se situerait à l'Espace Boin, proche de l'avenue Houba de Strooper, salle appelée Indoor. Cette proposition devrait encore être débattue au sein du conseil communal de Bruxelles-ville. Par ailleurs, certaines rumeurs font état de discussions menées à Anderlecht pour la construction d'une salle du même type.

M. le Ministre peut-il dès lors nous dire s'il a connaissance de ces deux dispositions, s'il est en contact avec les différentes parties ou si les contacts qu'il nous a mentionnés lors de la dernière séance concernent encore une troisième partie?

M. le Président. — La parole est M. Picqué, Ministre-Président.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Monsieur le Président, je répondrai à Mme Huytebroeck que beaucoup de rumeurs circulent à ce sujet. Je sais évidemment que le Parc des Expositions, lors de son conseil d'administration de fin janvier, a demandé officiellement au collège des bourgmestre et échevins de la ville de Bruxelles, l'autorisation de réaliser une salle polyvalente qui pouvait servir aussi de salle de spectacles, à proximité immédiate du stade du Heysel, en liaison avec Bruparc. Cette salle pouvant contenir dix mille places, polyvalente — sport et activités culturelles — serait financée par le secteur privé tant pour la construction que l'exploitation.

Cette demande doit encore être soumise à l'approbation du conseil communal. Mais j'ai appris par ailleurs qu'un groupe envisage l'installation d'un projet similaire à Anderlecht. Le collège examinerait en ce moment les possibilités urbanistiques à ce sujet. Je n'ai pas plus d'informations à ce stade. Ce qui est tout à fait certain c'est que tant la réalisation de la salle Indoor au Heysel qu'un éventuel aménagement sur le territoire de la commune d'Anderlecht devraient en tout cas faire l'objet d'une concertation avec la Région bruxelloise. Des contacts sont en cours.

Actuellement il y a assez d'intérêt soit pour le Heysel soit pour une autre zone de Bruxelles — je pense à Anderlecht — pour être convaincu qu'une salle de sport polyvalente sera installée dans la Région bruxelloise. Au vu de cette information, on comprend d'ailleurs mieux maintenant mon accord de principe sur la vente à terme de Forest-National, même si nous devons songer à une période de transition avant que la salle polyvalente soit construite.

M. le Président. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE MME HUYTEBROECK A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF SUR «LES AIDES REGIONALES EN VUE DE L'ELABORATION DES PPA DE LA ZONE BORDANT LE BOULEVARD LEOPOLD II»

MONDELINGE VRAAG VAN MEVR. HUYTEBROECK TOT DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, OVER «DE GEWESTELIJKE HULP OM DE BPA'S UIT TE WERKEN VAN DE ZONE GRENZEND AAN DE LEOPOLD II-LAAN»

M. le Président. — La parole est à Mme Huytebroeck pour poser sa question.

Mme Huytebroeck. — Monsieur le Président, concernant les bâtiments bordant le boulevard Léopold II, souvenons-

nous d'abord des promesses de l'ancien Exécutif de la Région bruxelloise et de son secrétaire d'Etat, Jean-Louis Thys: le logement doit absolument être préservé et privilégié tout le long du boulevard. Aujourd'hui, ce sont les communes riveraines — Molenbeek, Koekelberg et Bruxelles-ville — qui doivent réaliser les plans particuliers d'aménagement afin de donner une valeur légale à l'intention de préserver le logement sur le boulevard. Les opérations ont malheureusement évolué très lentement et aujourd'hui, plus d'un an après la réunion de la commission de concertation chargée de donner son avis sur le schéma directeur élaboré en vue de faciliter l'élaboration de ces PPA, la Région a enfin donné une promesse ferme de subsidiation à l'établissement de ces PPA à la commune de Molenbeek qui en avait fait la demande en octobre 1989. Les communes ne pouvaient en effet débuter leur travail pratique d'étude qu'une fois les subsides assurés. Cette lenteur a malheureusement permis à la spéculation immobilière de s'installer et aux bureaux de grignoter le terrain le long de ce boulevard.

Je voudrais poser les question suivantes au Ministre Picqué:

Les communes de Koekelberg et de Bruxelles-ville n'ont, à ma connaissance, pas encore fait la demande de subsidiation pour l'établissement des PPA. La Région a-t-elle déjà eu des contacts avec les responsables politiques de ces communes à ce sujet et ne peut-elle accélérer les procédures?

Enfin, des données socio-économiques, des données pratiques sur l'état des bâtiments, des données statistiques et cartographiques qui doivent être fournies par l'Institut de sociologie et la Fondation Roi Baudouin par l'intermédiaire de la Région ne sont pas encore parvenues aux communes. Ces données seraient évidemment bien intéressantes pour l'établissement des PPA. M. le Ministre peut-il me dire quand ces renseignements pourront être fournis aux communes?

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, en premier lieu, je souhaiterais informer Mme Huytebroeck de l'état d'avancement des PPA.

En ce qui concerne la ville de Bruxelles, le boulevard Léopold II fait l'objet de plusieurs PPA et leur élaboration est en cours.

Pour ce qui est de la commune de Koekelberg, j'ai insisté sur l'accélération de la procédure. En effet, d'après les informations en notre possession, il nous apparaît que le périmètre de la zone à traiter dans le cadre du PPA est bien déterminé mais l'élaboration proprement dite du PPA n'a pas encore été entamée. En la matière, l'inquiétude de Mme Huytebroeck est donc justifiée.

En ce qui concerne la deuxième question, je souhaiterais préciser que le contrat en cours concerne la Région et la Fondation Roi Baudouin; l'Institut de sociologie n'intervient qu'en qualité de sous-traitant de la Fondation Roi Baudouin. Ce contrat ne couvre que les zones à rénover et à protéger — «le bâti» — ce qui représente un tiers du territoire de la Région bruxelloise. Ce travail sera terminé à la fin du mois de mai mais une partie des données dont nous disposons peuvent déjà être fournies pour certaines zones et donc aider à l'élaboration des PPA. A titre d'exemple, les PPA élaborés par la commune de Molenbeek s'appuient sur des données cartographiques et socio-économiques fournies par la Fondation Roi Baudouin. Il ne s'agit que d'éléments partiels, l'étude n'étant pas encore terminée.

Pour l'ensemble des autres communes, un contrat est prévu. Il devrait s'échelonner sur deux ans et permettrait de fixer l'ordre de priorité des communes ou des zones à traiter. Cela ne nous dérange pas; en effet, il est important pour l'année à venir de consacrer le maximum d'énergie et d'argent à la réalisation des périmètres qui ont déjà été négociés avec les communes.

Cela implique que certaines communes pourraient recevoir des informations dans les six ou sept mois à dater de la signature de ce nouveau contrat.

M. le Président. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE MME DE T'SERCLAES A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, SUR «LES DEGATS PROVOQUES PAR LA TEMPETE»

MONDELINGE VRAAG VAN MEVR. DE T'SERCLAES TOT DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, OVER «DE DOOR DE STORM VEROORZAAKTE SCHADE»

M. le Président. — La parole est à Mme de T'Serclaes pour poser sa question.

Mme de T'Serclaes. — Monsieur le Ministre-Président, la tempête qui a sévi dans notre pays, et plus particulièrement à Bruxelles, le jeudi 15 janvier a occasionné de nombreux dégâts notamment dans nos espaces verts et le long de nos artères.

Le Ministre pourrait-il me dire si un bilan de ces dégâts a déjà pu être fait et quels sont les endroits qui ont été les plus touchés? Des mesures ont-elles été prises en vue d'éviter de nouveaux dégâts?

Par ailleurs, des contacts ont-ils été pris avec les communes les plus touchées pour les aider à réparer les dégâts occasionnés par cette tempête?

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, la question suivante que désire poser M. Duponcelle porte sur le même sujet que celle de Mme de T'Serclaes. Par conséquent, les éléments de réponse que je vais fournir à Mme de T'Serclaes vaudront également pour M. Duponcelle.

Des dégâts assez conséquents ont effectivement été constatés à notre environnement, et particulièrement aux arbres.

Nous avons demandé un bilan au secrétaire d'Etat qui a dénombré une septantaine d'arbres abattus par la violence du vent sur la voirie et dans les espaces verts. Les services régionaux ont procédé au sciage et à l'évacuation de ces arbres de manière à éviter de nouveaux dégâts. Mais les atteintes à la nature ont été surtout importantes dans le domaine régional de la forêt de Soignes où 1 300 arbres déracinés ont été recensés.

(M. Maison, Vice-Président, remplace M. Poullet à la présidence de l'Assemblée)

(De heer Maison, Ondervoorzitter, treedt op als Voorzitter van de Vergadering in de plaats van de heer Poullet)

M. le Président. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. DE MARCKEN DE MERKEN A M. CHABERT, MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, SUR «L'INTERVENTION DE LA REGION DANS LE MOUVEMENT DE SOLIDARITE VIS-A-VIS DES PAYS DE L'EST»

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER DE MARCKEN DE MERKEN TOT DE HEER CHABERT, MINISTER BELAST MET FINANCIEN, BEGROTING, OPENBAAR AMBT EN EXTERNE BETREKKINGEN, OVER «DE TUSSENKOMST VAN HET GEWEST IN DE SOLIDARITEITSBEWEGING VOOR DE LANDEN VAN HET OOSTBLOK»

M. le Président. — La parole est à M. de Marcken de Merken pour poser sa question.

M. de Marcken de Merken. — Monsieur le Président, depuis la dernière déclaration de l'Exécutif, nous avons connu des événements extraordinaires et des bouleversements.

Le Ministre peut-il me dire ce que l'Exécutif a fait pour associer la Région à ce vaste mouvement de solidarité, plus particulièrement vis-à-vis des capitales et des villes-Etats de ces pays.

M. le Président. — La parole est à M. Chabert, Ministre.

M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Monsieur le Président, en réponse à la question de M. de Marcken de Merken, je signale que depuis l'installation de l'Exécutif, j'ai eu l'occasion d'avoir différents contacts avec des représentants et des délégations des pays de l'Est.

Ainsi, au mois de décembre, j'ai reçu une importante délégation d'écrivains dissidents.

L'Exécutif se réjouit que de nombreuses communes bruxelloises et autres aient participé à l'opération «Villages roumains».

La Région s'inscrit dans l'ensemble des initiatives qui seront prises par le Gouvernement national et qui, à leur tour, font partie de l'action de la Communauté européenne en faveur des pays de l'Est.

Le Ministre-Président et moi-même avons déjà eu des contacts et envisageons des actions concrètes vis-à-vis des pays de l'Est, plus particulièrement au niveau des villes-Etats avec qui la Région bruxelloise pourrait entamer des relations privilégiées.

M. le Président. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. DE MARCKEN DE MERKEN A M. CHABERT, MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, SUR «LES INITIATIVES DE L'EXECUTIF POUR LA PROMOTION DE BRUXELLES»

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER DE MARCKEN DE MERKEN TOT DE HEER CHABERT, MINISTER BELAST MET FINANCIEN, BEGROTING, OPENBAAR AMBT EN EXTERNE BETREKKINGEN, OVER «DE INITIATIEVEN VAN DE EXECUTIEVE VOOR DE PROMOTIE VAN BRUSSEL»

M. le Président. — La parole est à M. de Marcken de Merken pour poser sa question.

M. de Marcken de Merken. — Monsieur le Ministre, comme nous le disions déjà ce matin, Bruxelles est une Région ouverte aux différentes cultures. Auriez-vous l'amabilité de me dire si l'Exécutif a déjà pris des initiatives pour favoriser la promotion de Bruxelles en tant que Région, ville de rencontre, d'accueil, de dialogue et pour promouvoir son image de marque selon la déclaration de votre Exécutif?

Des actions concrètes ont-elles déjà pu être menées depuis que vous êtes aux affaires?

M. le Président. — La parole est à M. Chabert, Ministre.

M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Monsieur le Président, mes Chers Collègues, la politique extérieure de l'Exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale peut se subdiviser en trois catégories: la présence à l'étranger, la réception de délégations étrangères à Bruxelles, la préparation approfondie d'initiatives qui seront déployées en 1990.

En ce qui concerne la présence à l'étranger, signalons plus particulièrement la semaine bruxelloise à Washington, dans le cadre d'un accord de coopération; la participation à la troisième conférence de l'Assemblée des régions d'Europe à Vienne.

Pour l'accueil à Bruxelles, je vous signale la rencontre avec les représentants de la *Communidád* de Madrid et d'Andalousie; la rencontre avec une délégation des mandataires locaux de la région de Lyon; l'accueil de journalistes allemands; la rencontre avec une délégation de parlementaires européens; la réception d'écrivains de l'Europe de l'Est et la rencontre avec les éditeurs de journaux européens.

J'en viens à la préparation d'initiatives pour l'année 1990: invitation des responsables des Communautés européennes à une première réunion de travail en février 1990, au cours de laquelle seront mises à l'ordre du jour les actions que la Région veut entreprendre vis-à-vis des ressortissants des pays membres Communautés européennes en Belgique et les actions qui visent à une meilleure compréhension entre autochtones bruxellois et citoyens européens; séance de clôture de la conférence du GATT qui aura lieu à Bruxelles du 3 au 7 décembre de cette année; participation de la Région de Bruxelles-Capitale à l'exposition mondiale 1992 à Séville; participation aux préparatifs des actions qui seront organisées à l'occasion du 60e anniversaire de Sa Majesté le Roi et du 40e anniversaire de Son avènement au trône; préparation de la participation de la Région de Bruxelles-Capitale à la 18e marche de l'Europe qui aura lieu au début du mois de mai de cette année.

M. le Président. — La parole est à M. de Marcken de Merken pour une question complémentaire.

M. de Marcken de Merken. — Monsieur le Ministre, envisagez-vous des déplacements de la Commission des Relations extérieures dans le cadre de ce dialogue et de cet accueil?

M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Je ne peux prendre d'engagements à ce sujet. Tout dépendra des initiatives qui seront prises. Dans la mesure du possible, nous y associerons, bien entendu, les membres de la Commission.

M. le Président. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. DE LOOZ-CORSWAREM A M. DESIR, MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, SUR «LA DISPARITION DE LA STATUE DE GODEFROID DE BOUILLON»

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER DE LOOZ-CORSWAREM TOT DE HEER DESIR, MINISTER BELAST MET HUISVESTING, LEEFMILIEU, NATUURBEHOUD EN WATERBELEID, OVER «DE VERDWIJNING VAN HET STANDBEELD VAN GODFRIED VAN BOUILLON»

M. le Président. — La parole est à M. de Looz-Corswarem pour poser sa question.

M. le Comte de Looz-Corswarem. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, tous les Belges dignes de ce nom ont été atterrés en apprenant la disparition du très grand Belge et Européen que fut le Duc Godefroid de Bouillon.

Puis-je demander à M. le Ministre de bien vouloir répondre aux questions suivantes:

— Est-il vrai que ce monument souffre d'une grave maladie?

— Comment se fait-il qu'il soit le seul à endurer ce mal?

— A quelle date peut-on espérer voir l'effigie de notre *Palladium* national reprendre sa place?

— Serait-il vrai que c'est pour obéir aux injonctions d'ambassades extra-européennes que cette statue a été enlevée et qu'elle ne sera plus jamais l'ornement de notre capitale?

— Pendant plusieurs jours, un assemblage aussi douteux que laid a encombré le socle de ce monument prestigieux. Que signifiait-il? Qui autorisa son placement?

M. le Président. — La parole est à M. Désir, Ministre.

M. Désir, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — Monsieur le Président, la statue de Godefroid de Bouillon, place Royale, a été déplacée en novembre 1989, afin de subir une restauration. Elle était, en effet, rongée par la rouille. Le maître d'ouvrage de ces travaux est la Régie des Bâtiments, gestionnaire de la statue, propriété de l'Etat.

La statue de Godefroid de Bouillon devrait être remise sur son socle, également restauré, durant le mois de mars, la durée des travaux étant estimée à quatre mois. Cette statue a été retirée de son socle uniquement en vue d'être restaurée et non pour répondre à quelque injonction d'une ambassade extra-européenne.

La décoration ornant le socle durant les fêtes de fin d'année était l'œuvre d'une asbl «Tout». Celle-ci avait reçu l'autorisation de M. Dupré, Secrétaire d'Etat aux Réformes institutionnelles, chargé de la restructuration du Ministère des Travaux publics, après accord de la Commission royale des Monuments et Sites.

Je ne peux résister ici à l'envie de vous lire la réponse écrite que j'adresse à un autre intervenant, M. de Lobkowicz, qui effectivement m'a interrogé sur cette asbl «Tout».

Cette asbl réalise des choses étonnantes. Elle reçoit un subside pour matérialiser des rêves! Il est vrai que les statuts de l'asbl «Tout», les textes qui en émanent et même la convention comportent une dimension poétique qui détonne heureusement sur la grisaille habituelle des textes administratifs, tout en n'affectant pas leur validité juridique.

Parler de burlesque à propos de cette association me paraît exagéré dans ce cas, mais si on avait dû bannir le burlesque de la culture, on n'aurait pas eu *Le bourgeois Gentilhomme*, ni *La Flûte enchantée*, ni Deaumier, ni Eric Satie, ni *Ubu Roi*, ni Magritte.

Par ailleurs, l'esprit de sérieux excessif est l'un des meilleurs arguments du burlesque.

M. le Président. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. DE LOOZ-CORSWAREM A M. DESIR, MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, SUR «LES CENDRES DE LOUIS DAVID»

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER DE LOOZ-CORSWAREM TOT DE HEER DESIR, MINISTER BELAST MET HUISVESTING, LEEFMILIEU, NATUURBEHOUD EN WATERBELEID, OVER «DE AS VAN LOUIS DAVID»

M. le Président. — La parole est à M. de Looz-Corswarem pour poser sa question.

M. le Comte de Looz-Corswarem. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, il me revient que, contrairement à ce qui a été déclaré, la France est bien demanderesse dans l'affaire du rapatriement des cendres de Louis David, régicide et peintre.

Est-il vrai, Monsieur le Ministre, qu'en compensation du départ et donc de la perte de ces restes inestimables dont nous sommes si fiers — pensez donc: un régicide sur notre territoire national! —, à l'occasion du bicentenaire de la Révolution française de 1789 — car il y en a eu d'autres — et le Front national belge vous approuve à cent pour cent, vous auriez demandé à nos voisins du Sud de nous rendre les chefs-d'œuvre de notre patrimoine artistique national qui prirent le chemin de l'exil dans les fourgons des sans-culottes et de l'Empire?

Comme vous le savez, ceux-ci sont les plus beaux ornements des musées d'outre-Quiévrain, principalement ceux du Louvre et de Lille.

En la matière, la Belgique a déjà montré l'exemple en donnant à l'Indonésie les quelques fragments qu'elle possédait de Borubodur et au Zaïre, de nombreuses statues anciennes originaires de ce pays.

Cependant, aucune de ces sculptures n'avait été volée.

M. le Président. — La parole est à M. Désir, Ministre.

M. Désir, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — Monsieur le Président, pas plus que je n'ai été invité par le Ministre français de la Culture à participer à cette funèbre cérémonie, comme l'affirmait un hebdomadaire du mercredi, je n'ai négocié quoi que ce soit relativement au transfert de la dépouille du peintre David de Bruxelles à Paris.

Mes attributions ministérielles ne s'étendent pas aux dépouilles et je vous rappelle que ce sont les Ministres Tobback et Wathelet qui restent compétents quant à la loi sur les funérailles et sépultures.

M. le Président. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. DUPONCELLE A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, SUR «L'INTERVENTION EVENTUELLE DE LA REGION LORS DE LA TEMPETE»

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER DUPONCELLE TOT DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, OVER «DE EVENTUELE TUSSENKOMST VAN HET GEWEST NAAR AANLEIDING VAN DE STORM»

M. le Président. — La parole est à M. Duponcelle pour poser sa question.

M. Duponcelle. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, la tempête qui a traversé notre région a causé de nombreux dégâts tant au niveau public que privé. Vous savez que des problèmes auraient pu subvenir avec les assurances; heureusement, finalement, il n'en est rien.

Mais on a enregistré des dégâts aux voiries, dans nos parcs, dans le mobilier urbain parfois même à certains monuments qui n'entrent pas dans les termes d'un contrat d'assurance.

J'apprends d'autre part que la Communauté européenne aurait débloqué un budget d'aide aux pays sinistrés et que la Belgique en fait partie.

J'aimerais donc savoir, Monsieur le Ministre-Président, ce qui a été mis en place au niveau régional pour faire face à cette catastrophe; si un plan régional d'intervention, appelé ailleurs «Plan catastrophe» a été mis sur pied et enfin, si la Région va recevoir une partie du Fonds d'entraide européen, si oui, de quelle manière ces fonds vont-ils être utilisés.

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Monsieur le Président, Chers Collègues, en fait la tempête qui a sévi n'est pas un cas qui s'intègre dans le plan régional d'intervention appelé «Plan catastrophe». Celui-ci consiste en un plan de secours médical en cas de calamités où, à un endroit, plus de dix personnes sont blessées.

Il fait alors intervenir les pompiers, la Croix-Rouge et les hôpitaux.

Lors de la tempête, c'est le personnel du service incendie qui, m'assure-t-on, a surtout été sollicité. Il devait terminer son service à 18 heures. Mais ce personnel est resté en permanence en action.

Une quinzaine d'équipes volantes de deux hommes ont été constituées. Près de mille appels ont été lancés, répartis sur tout le territoire de la Région. Ils ont donné lieu à 800 interventions, essentiellement pour de petits dégâts: tuiles arrachées, chutes d'arbres et de panneaux publicitaires...

Deux décès sont à déplorer: deux personnes écrasées par un arbre.

Six personnes ont été blessées suite à une chute ou à des éclats de verre, notamment au centre ville.

Nous avons appris aussi que la CEE a décidé d'octroyer une aide d'urgence de 300 000 Ecus pour la Belgique en faveur des familles des victimes les plus touchées. Le bureau de la Croix-Rouge de la CEE a été chargé de la distribution de cette aide, en liaison avec la Croix-Rouge belge.

Comme je l'ai dit tout à l'heure à Mme de T'Serclaes, septante arbres sont tombés sur la voirie, principalement dans les parcs. Ils ont été sciés et évacués. Mille trois cents arbres ont été déracinés dans la forêt de Soignes. Les bourgmestres ont évidemment décidé l'interdiction de certains accès routiers.

(M. Poullet, président, reprend la présidence de l'Assemblée)

(De heer Poullet, Voorzitter, treedt opnieuw als voorzitter van de Vergadering op)

M. le Président. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE MME HUYTEBROEK A M. THYS, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES COMMUNICATIONS ET DE LA RENOVATION DES SITES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DESAFFECTES, SUR «LES NEGOCIATIONS AVEC LA REGION FLAMANDE POUR LA LIQUIDATION DE LA SA DU CANAL ET POUR LA CONSTRUCTION DE L'ECLUSE DE WINGENE»

MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW HUYTEBROEK TOT DE HEER THYS, MINISTER BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERKEER EN VERNIEUWING VAN AFGEDANKTE BEDRIJFSRUIMTEN, OVER «DE ONDERHANDELINGEN MET HET VLAAMSE GEWEST VOOR DE VEREFFENING VAN DE NV ZEEKANAAL EN VOOR HET BOUWEN VAN DE SLUIS VAN WINGENE»

M. le Président. — La parole est à Mme Huytebroek pour poser sa question.

Mme Huytebroek. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, la régionalisation du canal bruxellois semble actuellement progresser, mais malheureusement à pas très lents, ce qui pose des problèmes sérieux quant à la gestion des terrains en bordure de la voie d'eau ou encore des entrepôts s'y trouvant.

Il apparaît en effet que Région bruxelloise et Région flamande divergent sur différents points et non des moindres. Alors que la Région flamande prône un partage des avoirs de la SA du Canal en fonction de la répartition des investissements en faveur du canal (74 p.c. pour la Flandre et 26 p.c. pour Bruxelles), la Région bruxelloise, quant à elle, souhaite appliquer le principe de territorialité; 90 p.c. des avoirs de la société (estimés à 5 milliards) se trouveraient ainsi en Région bruxelloise.

Par ailleurs, l'écluse de Wingene qui doit remplacer celle de Wintam, dépassée et dans un état lamentable et qui commande le transit du canal à l'Escaut, devait entrer en activité en 1991. Or son chantier est quasiment bloqué depuis deux ans. Le trafic est aujourd'hui à la merci d'un problème grave qui pourrait bloquer Wintam.

J'aimerais dès lors poser deux questions à l'honorable Ministre:

Le projet de loi de dissolution de la SA du Canal pourrait être adopté au Parlement vers Pâques mais la procédure de liquidation ne pourra être effectivement réalisée que lorsque les deux Régions concernées auront mis en place deux organes

régionalisés de gestion et lorsqu'elles auront signé un accord de coopération. M. le Ministre peut-il nous préciser où il en est dans ses négociations avec la Région flamande?

De même pour le problème financier qui se pose pour la construction de l'écluse de Wingene, les deux Régions se sont-elles déjà entendues sur le payement des travaux à entreprendre (on parle de sommes de 1 à 3 milliards)?

Je remercie le Ministre pour les réponses qu'il voudra bien fournir à mes questions.

M. le Président. — La parole est à M. Thys, Ministre.

M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés. — Monsieur le Président, Chers Collègues, en ce qui concerne l'état d'avancement des négociations avec la Région flamande à propos de l'accord de coopération relatif à l'avenir de la SA du Canal, j'ai l'honneur de préciser ce qui suit à l'honorable membre:

A mon initiative, l'Exécutif a créé un groupe de travail *ad hoc* chargé de lui faire toutes propositions relatives à l'élaboration de l'accord de coopération précité.

Sur la base des premières conclusions de ce groupe, l'Exécutif du 25 janvier 1990 a, sur ma proposition, pris les options suivantes:

1. Dans le cadre de la dissolution de la SA du Canal et des Installations maritimes de Bruxelles, votre Exécutif entend voir respecter le principe de la territorialité issu des lois spéciales de réformes institutionnelles et de la loi spéciale relative au financement des Communautés et des Régions; ce principe de la territorialité, tel qu'il a été appliqué jusqu'à présent dans le cadre de la dissolution des organismes d'intérêt public visés par la loi du 28 décembre 1984, doit trouver à s'appliquer pour l'ensemble des biens gérés par la Société anonyme.

2. L'Exécutif entend voir respecter, dans le cadre de la dissolution de la SA du Canal, les droits des communes bruxelloises associées à la Société, tels qu'ils existent de par les statuts actuels. La Ville de Bruxelles doit pouvoir, notamment, conserver ses droits de propriété à faire valoir à la liquidation de la nouvelle entité bruxelloise à créer, tels qu'ils découlent de l'article 49 des statuts actuels.

Sur la base de ce qui précède, je rencontrerai, très prochainement, le Ministre Sauwens pour un premier échange de vues.

Par ailleurs, la conférence interministérielle de l'Infrastructure et des Transports a décidé, en date du 21 décembre 1989, de créer un groupe de travail présidé par le Vice-Premier Ministre Dehaene et qui comprendra les représentants du Ministre Baudson invité en tant qu'observateur.

Ce groupe de travail s'est réuni, une première fois, le 5 février 1990 pour un premier échange de vue.

Il a été décidé que l'objectif était d'arriver à un premier accord interrégional pour le mois de juin 1990 susceptible de déboucher rapidement sur l'accord de coopération précité.

Quant aux problèmes financiers relatifs à la construction de l'écluse de Wingene, j'informe l'honorable membre de ce que le règlement de cette problématique doit avoir lieu dans le cadre de l'accord de coopération dont je viens de faire état.

En tout état de cause les moyens ont été transférés aux deux Régions pour couvrir les investissements nécessaires à la modernisation et à la gestion de la voie d'eau par chacune des Régions sur son territoire.

M. le Président. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. DUPONCELLE A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, SUR «LES INSTALLATIONS CULTURELLES ET/OU SPORTIVES DEPENDANT DES COMMUNES MAIS D'INTERET REGIONAL»

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER DUPONCELLE TOT DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, OVER «DE CULTURELE EN/OF SPORTINSTALLATIES DIE VAN DE GEMEENTEN AFHANGEN MAAR VAN GEWESTELIJK BELANG ZIJN»

M. le Président. — La parole est à M. Duponcelle pour poser sa question.

M. Duponcelle. — Monsieur le Président, les pouvoirs communaux de Bruxelles-ville se penchent actuellement sur le problème de la rénovation du stade du Heysel. Or, il me revient que, dans un premiers temps la commune aurait demandé une aide financière à la Région, ce qui lui aurait été refusé et que, dès lors, elle s'orienterait vers une rénovation financée par le privé mais avec compensations, soit des dérogations au plan de secteur pour l'octroi de permis de bâtir du bureau.

J'aimerais que le Ministre-Président me dise si une aide de la Région a réellement été refusée, si oui, pourquoi? Etant bien entendu que le Heysel est disproportionné par rapport aux besoins communaux mais que son intérêt est régional voire national, que son coût de rénovation et d'entretien est de même disproportionné par rapport aux ressources de la ville.

Dans le même ordre d'idées, a-t-on pris des mesures conservatoires vis-à-vis de la façade monumentale du bâtiment qui, dans le cas d'une rénovation à moindre coût, pourrait bien disparaître? Enfin à propos des compensations, j'aimerais connaître l'avis du Ministre-Président sur ces propositions que lui feraient certaines communes et qui menacent généralement les espaces verts et les zones d'intérêt collectif au seul profit du bureau.

Par contre, si le Ministre venait à me rassurer quant aux subsides accordés par la Région, j'aimerais qu'il me dise si une liste des autres bâtiments d'intérêt régional a été dressée, pour lesquels la Région pourrait intervenir lors de travaux de rénovation ou autres.

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, a ma connaissance, la ville de Bruxelles n'a jamais demandé une aide financière à la Région. Elle a demandé une aide à l'Etat parce qu'elle défendait le caractère national de cette infrastructure. Sauf erreur de ma part, l'Etat n'a jamais donné suite à cette demande.

Quant à une aide régionale éventuelle, je ne vois pas en vertu de quelle disposition réglementaire nous pourrions l'envisager. Il s'agit d'une infrastructure sportive qui, si elle était déclarée communautaire — encore que ce serait une négation de son statut national — pourrait, en effet, être aidée par la Communauté française ou flamande. Mais, dans l'état actuel du dossier, je le répète, la Région n'a aucune possibilité légale ou réglementaire d'intervenir.

Je rappelle aussi que le Parc des Expositions ayant obtenu la concession des terrains a lancé un appel d'offre en vue de la rénovation du stade. D'après les renseignements qui nous

sont parvenus, le cahier des charges contient des clauses de sauvegarde de la façade monumentale de la tribune n° 1.

Des négociations sont en cours en ce qui concerne les compensations demandées par les investisseurs. Il ne faut pas oublier qu'au problème du stade vient se greffer celui de la salle Indoor dont j'ai parlé tout à l'heure. Ces compensations seront examinées par la ville et par la Région dans le cadre d'une concertation que je souhaite par ailleurs, et bien évidemment avec le souci d'intégrer des implantations éventuelles dans le cadre d'un projet urbanistique global sur une partie du site du Heysel. Je n'ai obtenu jusqu'à présent que des informations très partielles sur le genre des compensations négociées.

Sur le plan plus général des compensations, je voudrais dire qu'il ne faut pas prendre ce principe à la légère. Les compensations que nous sommes en droit d'exiger sont générées le plus souvent par des opérations en infraction par rapport aux dispositions du plan de secteur: sinon il n'y aurait pas lieu d'exiger des compensations. Dès lors, qui dit compensation dit évidemment qu'il y a eu des dérogations par rapport au plan de secteur. Il est clair que toute dérogation relative aux espaces verts ou aux zones d'intérêt collectif doit être envisagée avec beaucoup de circonspection. En ce qui me concerne, c'est du moins ainsi que j'entends agir, étant donné que le système des compensations traduit toujours l'altération soit d'une disposition légale — le plan de secteur — soit d'un site ou d'un espace que nous avons jugé suffisamment intéressant pour que des compensations soient exigées à son lotissement ou à sa transformation. C'est donc cas par cas qu'il faut examiner les dossiers. Mais je puis rassurer l'honorable membre: nous faisons preuve en la matière d'une extrême prudence en ce qui concerne une systématisation du principe des compensations.

M. le Président. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. MAGERUS A M. THYS, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES COMMUNICATIONS ET DE LA RENOVATION DES SITES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DESAFFECTES, SUR «LE PONT MOBILE DES HOSPICES A MOLENBEEK EN PANNE DEPUIS PLUSIEURS MOIS»

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER MAGERUS TOT DE HEER THYS, MINISTER BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERKEER EN VERNIEUWING VAN AFGEDANKTE BEDRIJFSRUIMTEN, OVER «DE MOBIELE BRUG «DES HOSPICES» IN MOLENBEEK, SEDERT MAANDEN BUITEN WERKING»

M. le Président. — La parole est à M. Magerus pour poser sa question.

M. Magerus. — Monsieur le Ministre, le contrat avec la SA du Canal, qui lui confierait le service d'entretien et de maintenance de la voie d'eau et de ses dépendances sur le territoire régional, est-il conclu?

Avez-vous déjà été saisi du problème du pont?

Cette situation a des conséquences sociales — le canal ne peut être franchi qu'au prix d'un détour — et économiques: le quartier des rues de Manchester et de Liverpool est coupé en deux; un axe économique important entre Anderlecht et Molenbeek est ainsi rompu.

M. le Président. — La parole est à M. Thys, Ministre.

M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés. — Monsieur le Président, Chers Collègues, je puis informer l'honorable membre que la mise hors service du pont des Hospices à Molenbeek-Saint-Jean fait également l'objet de mes plus vives préoccupations.

Jusqu'au 31 décembre 1989, ce pont était géré, pour le compte de la Région, par le Service des Canaux houillers du Ministère national des Travaux publics. Depuis le 1er janvier 1990, le personnel du Service des Canaux houillers est régionalisé.

Conformément à la décision de l'Exécutif du 21 décembre 1989, la gestion de la partie Sud du canal — située entre l'extrémité aval du canal en aval des ponts de la Place Sainctelette à Bruxelles et la frontière entre les communes d'Anderlecht et de Sint-Pieters-Leeuw — et donc également la gestion du pont des Hospices, qui se situe dans ce périmètre, ont été confiées à la société anonyme du Canal.

Pour être tout à fait clair, il s'agit de la partie située entre la place Sainctelette et la limite de Bruxelles. Ceci est peut-être plus compréhensible, pour vous comme pour moi. La convention de mandat liant la société anonyme du Canal et la Région de Bruxelles-Capitale a été ratifiée le 24 janvier 1990; elle prend ses effets au 1er janvier 1990, donc avec effet rétroactif.

Le 11 janvier 1990, j'ai interrogé les services techniques de la société anonyme du Canal sur les cause de la mise hors service et les conditions de remise en état du pont. Elle m'a fait savoir que les travaux de revêtement en dur sur le tablier du pont, exécutés à l'initiative des services nationaux des Travaux publics en juin 1989, sont vraisemblament la cause de la mise hors service actuelle du pont des Hospices. En effet, la pose du revêtement en asphalte aurait créé une surcharge non compatible avec la puissance du levage des vérins du pont. Dans l'immédiat, il convient donc de retirer cette couche d'asphalte posée sur le tablier du pont par les Travaux publics nationaux.

Sauf événement imprévu, toujours possible lors de ce travail délicat, la société anonyme du Canal estime que le pont sera remis en service lors de la deuxième moitié de mars 1990. Le renouvellement définitif du tablier est prévu à une date ultérieure, compte tenu du délai des procédures administratives obligatoires liées à ce type de travail: rédaction et diffusion d'un cahier des charges, adjudication... En clair, il faut tout recommencer. On peut toutefois estimer que la remise en état définitive du pont des Hospices devrait intervenir d'ici un an.

En résumé donc, la remise en état du pont est prévue pour la mi-mars et la remise en état définitive doit intervenir dans un an.

M. le Président. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. MAGERUS A M. ANCIAUX, SECRETAIRE D'ETAT ADJOINT AU MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, SUR «LE PLAN DE SECURITE DES POMPIERS A BRUXELLES»

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER MAGERUS TOT DE HEER ANCIAUX, STAATSSECRETARIS TOEGEVOEGD AAN DE MINISTER BELAST MET FINANCIEN, BEGROTING, OPENBAAR AMBT EN EXTERNE BETREKKINGEN, OVER «HET VEILIGHEIDSPLAN VAN DE BRANDWEER IN BRUSSEL»

M. le Président. — La parole est à M. Magerus pour poser sa question.

M. Magerus. — Monsieur le Président, la presse nous apprend qu'au-delà d'un cahier de revendications, les hommes

du feu doutent, chaque jour davantage, de l'efficacité de leur service et qu'il existe des secteurs comme Molenbeek, Schaerbeek, Anderlecht, où les risques sont plus grands que dans les quartiers résidentiels d'Evere ou de Woluwé.

Qu'en est-il exactement?

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Staatssecretaris Anciaux.

De heer Anciaux, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Mijnheer de Voorzitter, het is juist dat er problemen zijn bij de Brusselse brandweer, toch moet men deze niet overdrijven of dramatiseren.

Bij mijn aantreden, heeft de commandant van de brandweer mij een rapport overgemaakt betreffende de huidige toestand van de dienst. Dit rapport beschreef de problemen die er bestonden, inzake personeel, materieel evenals de problematiek van de inplanting van nieuwe brandweerposten.

Dit alles wordt thans onderzocht, en we zijn bezig plannen op te stellen om de problemen op te lossen.

Wij weten dat de 100-centrale moet worden vervangen; de conceptie van de centrale dateert reeds van 1973 en de realisatie van 1976. Dit maakt dat ze vandaag achterhaald is.

Daarbij weten wij dat het materieel van de jongste jaren niet helemaal beantwoordt aan al de eisen van de brandweer. Er zijn wel verbeteringen aangebracht en het materieel wordt permanent en nauwgezet onderhouden.

Ook de opleiding van het personeel kan worden verbeterd. Hopelijk kunnen in de begroting 1990 van de Agglomeratie, die nog moet worden voorgelegd aan de Hoofdstedelijke Raad, meer kredieten worden ingeschreven.

Desondanks, mag er geen twijfel bestaan over de huidige doeltreffendheid van de brandweerdienst. De brandweer van Brussel kan zonder enige moeite de vergelijking met om het even welke andere brandweerdienst doorstaan.

Wel is het juist, dat te Brussel het laatste anderhalf jaar de verkeersdrukte enorm is toegenomen. Deze toename verhoogt de interventietijd op bepaalde tijdstippen van de dag. Een oplossing hiervoor kan slechts liggen in een bijkomende inplanting van voorposten. Een dergelijke oplossing bereikt men echter niet op één dag, zodat het noodzakelijk was een werkgroep op te richten die reeds tweemaal bij mekaar is gekomen. Ik heb daarover reeds informatie gegeven in de speciale commissie van de Hoofdstedelijke Raad.

Een derde bijeenkomst is voorzien voor 22 februari eerstkomende. Deze werkgroep zal ons een advies moeten geven over de toegelaten interventietijden, de maximale afstand van de hulpcentra, de daadwerkelijke inplanting van de voorposten en de samenstelling van de interventieploegen. Wij zullen niet nalaten de Raad te informeren over de besluiten van deze werkgroep.

Il est certain que des secteurs sont plus dangereux que d'autres, mais cela n'est souvent que de la spéculation intellectuelle.

La commune de Jette n'est, par exemple, pas considérée comme particulièrement dangereuse et pourtant c'est là que nous avons connu l'incendie le plus meurtrier de ces dernières années.

Evere est une commune considérée comme présentant peu de risques mais c'est là, qu'il y a quelques années, nous avons eu dans un hangar militaire un incendie qui a fait le plus de dégâts matériels.

Il est de notre volonté de protéger correctement toute la Région de Bruxelles-Capitale et s'il est vrai que des améliorations sont possibles et même nécessaires, nous pouvons affirmer que la Région de Bruxelles-Capitale dispose actuellement des moyens nécessaires suffisants de protection contre l'incendie mais qu'il faudra les maintenir au prix d'un très gros effort pour lequel nous espérons que le Conseil nous donnera les moyens.

M. le Président. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. DE LOOZ-CORSWAREM A M. GOSUIN, SECRETAIRE D'ETAT ADJOINT AU MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, SUR «LES GRILLES DU PARC REGIONAL GEORGES HENRI»

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER DE LOOZ-CORSWAREM TOT DE HEER GOSUIN, STAATSSECRETARIS TOEGEVOEGD AAN DE MINISTER BELAST MET HUISVESTING, LEEFMILIEU, NATUURBEHOUD EN WATERBELEID, OVER «DE HEKKENS VAN HET REGIONAAL PARK GEORGES HENRI»

M. le Président. — La parole est à M. le Comte de Looz-Corswarem pour poser sa question.

M. de Looz-Corswarem. — Monsieur le Président, il me revient que M. le Ministre Thys, en accord avec de nombreux riverains du parc régional Georges Henri, avait commandé des grilles pour clôturer celui-ci. Le quartier s'étant mobilisé contre ce «rideau de fer», les travaux ont, à l'époque, été suspendus. En effet, le Ministre Désir, Sénateur Bourgmestre de la commune, avait affirmé que les plans n'avaient pas été respectés. Ensuite, d'autres grilles auraient été placées sans emporter l'adhésion générale.

M. le Ministre pourrait-il me faire savoir à quel montant s'élèvera l'ensemble des travaux destinés à clôturer ce parc — c'est-à-dire la démolition du mur du cimetière, les frais d'étude, le coût des grilles de Jacques Boulanger, et des prototypes placés ultérieurement, y compris leur placement ainsi que l'achat et la plantation de haies vives?

Par ailleurs, le Ministre pourrait-il me faire connaître l'importance du montant qu'il faudra faire passer par profits et pertes et me faire savoir, ce que deviendront les grilles de Jacques Boulanger qui représentent une réelle valeur, tant sur le plan artistique que financièrement.

M. le Ministre ne craint-il pas que plus de dix années seront nécessaires pour rendre ces haies infranchissables et donc qu'au cours de cette décade, le parc demeurera un coupe-gorge?

J'aimerais savoir qui est responsable de ce scandaleux gaspillage des derniers publics. Des poursuites seront-elles engagées contre le coupable?

M. le Président. — La parole est à M. Désir, Ministre.

M. Désir, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — Je vais essayer, Monsieur le Président, de vous présenter un bref historique. Ce dossier a été entamé par mon actuel collè-

gue, Jean-Louis Thys, et se trouve actuellement entre les mains du Secrétaire d'Etat Didier Gosuin.

Comme il s'agit de la commune de Woluwé-Saint-Lambert, je ne puis pas dire que je ne suis pas au courant des aléas subis par cette fameuse grille du parc Georges-Henri.

Il est inexact d'affirmer que le Ministre Désir n'a pas donné son accord sur les plans. Il faut savoir, Monsieur de Looz, qu'avant la création et l'aménagement de ce parc, de nombreuses concertations ont eu lieu, auxquelles ont été mêlés le Collège des Bourgmestre et Echevins local et la population voisine.

Après divers conciliabules, un accord est intervenu sur un certain plan comprenant effectivement des grilles. Il était en effet indispensable, ne serait-ce que pour le mettre à l'abri des déprédations, de former le parc. Cette question avait été débattue et avait abouti à un consensus suivant lequel une mesure de protection était nécessaire pour empêcher un certain vandalisme dont le cimetière ancien avait souffert.

Quel type de grille fallait-il choisir? Je reconnais que, dans un premier temps, le Collège avait émis quelques réserves sur le projet qui avait été imaginé par l'architecte paysagiste. En définitive, un plan a été conçu et scrupuleusement respecté.

Ce n'est qu'à partir du moment où les premières dizaines de mètres de grille ont été posées, qu'il y a eu une réaction assez vive de la part des riverains les plus proches.

A ce moment-là, pour rencontrer les souhaits de la population, à l'initiative du Secrétaire d'Etat Gosuin, les travaux ont été interrompus et sur une distance de deux ou trois mètres, trois types de grilles différents ont été proposés. Un référendum local a abouti à une sélection.

Le problème était de savoir quel sort allait être réservé aux grilles déjà posées et à celles qui ne l'étaient pas encore. Fallait-il les enlever par un procédé sophistiqué et peut-être pendant plusieurs mois laisser le parc aménagé libre d'accès?

Une autre concertation a eu lieu un peu plus tard. On a estimé que cette solution aurait occasionné une dépense exagérée et on a proposé une solution alternative, à savoir la plantation de résineux suffisamment denses pour qu'ils masquent cette grille contestée et pour que l'on rencontre ainsi les souhaits des uns et des autres, l'architecte paysagiste tenant à ce que l'on respecte son plan initial. Il est exact qu'il s'agit d'une œuvre d'art relativement coûteuse, mais elle était prévue à l'origine. L'ensemble, qui représente un facteur important, peut être évalué à environ 29 millions, qu'il faut décomposer en frais de démolition des murs, frais d'étude, coût de la grille, tandis que la haie d'épineux n'entraîne qu'un coût de 200 000 francs.

Il est erroné de dire qu'une seconde grille sera placée. La grille de départ subsistera mais sera bordée d'une ceinture de végétaux.

M. le Président. — L'incident est clos.

COMPOSITION DES COMMISSIONS PERMANENTES

SAMENSTELLING VAN DE VASTE COMMISSIES

M. le Président. — Voici la modification proposée par le groupe ECOLO:

Commission des Finances, du Budget, de la Fonction publique, des Relations extérieures et des Affaires générales: remplacement de Mme Huytebroeck par M. Debry en tant que membre suppléant.

Zie hier de wijziging voorgesteld door de ECOLO-fractie:

Commissie voor de Financiën, Begroting, Openbaar Ambt, Externe Betrekkingen en Algemene Zaken: vervanging van mevrouw Huytebroeck door de heer Debry als plaatsvervanger.

M. le Président. — Nous sommes ainsi arrivés au terme de nos travaux.

Onze agenda is hiermede afgewerkt.

La séance est levée.

De vergadering is gesloten.

(La séance est levée à 18 h 20 m.)

(De vergadering wordt gesloten te 18 u 20 m.)

Prochaine séance plénière le 22 février 1990.

Volgende plenaire vergadering op 22 februari 1990.

43.205 — E. Guyot, s. a., Bruxelles